

Consultation du Public par voie électronique

Demande d'Autorisation Environnementale

(ICPE Projet Eolien « Les moulins de Méry »)

Maitre d'Ouvrage : Société Enertrag Plateau Picard VI

**Implantation de quatre éoliennes et de deux postes de livraison sur
la commune de Méry-La-Bataille (60)**

Annexe Cinq au Rapport du Commissaire Enquêteur

Publicité de l'Avis de Consultation du Public

VOL 2



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Marie Hélène DESPREZ
Commissaire de Justice

03 23 05 00 14 - 06 80 68 03 16
mhdhuissier@cdj19.fr

Procès-verbal de constat

Expédition

LE VINGT-DEUX AVRIL

DEUX MILLE VINGT SIX

À la demande de :

La Société ENERTRAG SE, société étrangère immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro B 498 124 890, dont le siège est 9 mail Gay Lussac - Bâtiment E - CS 30001 95000 NEUVILLE SUR OISE, représentée par Monsieur Paul PELLET, chef de projet, domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'expose :

Que la Société requérante a obtenu un avis de consultation du public par voie électronique émanant de la direction départementale des territoires de l'OISE, dont copie en annexe.

Que cet avis prévoit une consultation du public sur le projet de la société ENERTRAG PLATEAU PICARD VI et ce du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus.

Que cette consultation porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Qu'il souhaite faire constater l'apposition de cet avis de consultation sur cinq panneaux au niveau du futur site, dans les vingt-neuf mairies concernées, sur le site de la Préfecture de l'Oise et sur le site web du projet éolien et ce afin de préserver tous les droits et intérêts de la société demanderesse dans l'avenir.

Et me requiert à cet effet.

Satisfaisant à cette demande.

Je, Maître Marie-Hélène DESPREZ, Commissaire de Justice à la résidence de SAINT-QUENTIN CEDEX (02107), 59 Boulevard Richelieu, boîte postale 337, soussignée,

Me rends ce jour sur la commune de MERY LA BATAILLE où étant à 08 heures 30 je procède aux constatations suivantes :

- Le point N°1 :

Sur la Départementale 938 en direction de la commune de TRICOT à l'intersection du chemin "la madeleine", je constate en bordure de route la présence d'un panneau d'affichage apposé sur un piquet et sur lequel figure l'avis de consultation du public.

Ce dernier est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

Je constate que l'autocollant est toujours en place afin de faire valoir que sa présence est constatée par mes soins.



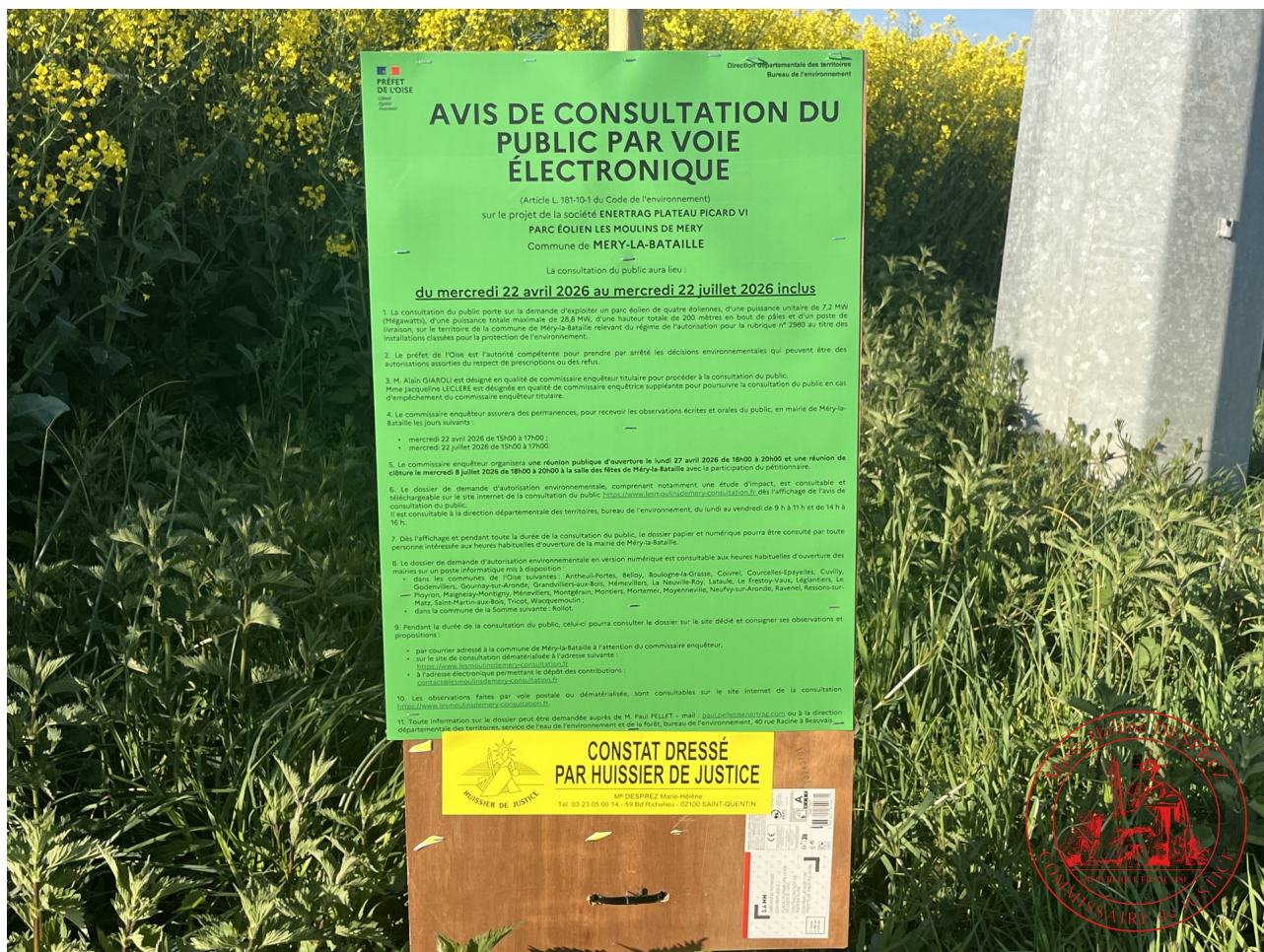


- Le point N°5 :

En continuant sur la Départementale 938 en direction de la commune de TRICOT, je poursuis ensuite sur la Départementale 27, je constate alors en bordure de route la présence d'un panneau d'affichage apposé sur un piquet et sur lequel figure l'avis de consultation du public.

Ce dernier est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

Je constate que l'autocollant est toujours en place afin de faire valoir que sa présence est constatée par mes soins.



- Le point N°2 :

En retournant en direction de la commune de MERY LA BATAILLE, j'emprunte la rue de Ménévillers en direction de la commune MENEVILLERS, je constate en bordure de route la présence d'un panneau d'affichage apposé sur un piquet et sur lequel figure l'avis de consultation du public.

Ce dernier est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

Je constate que l'autocollant est toujours en place afin de faire valoir que sa présence est constatée par mes soins.





- Le point N°3 :

En continuant dans la rue de Ménévillers en direction de la commune de MENEVILLERS, je constate en bordure de route la présence d'un panneau d'affichage apposé sur un piquet et sur lequel figure l'avis de consultation du public.

Ce dernier est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

Je constate que l'autocollant est toujours en place afin de faire valoir que sa présence est constatée par mes soins.



- **Le point N°4 :**

En continuant dans la rue de Ménévillers en direction de la commune de MENEVILLERS, je constate en bordure de route la présence d'un panneau d'affichage apposé sur un piquet et sur lequel figure l'avis de consultation du public.

Ce dernier est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

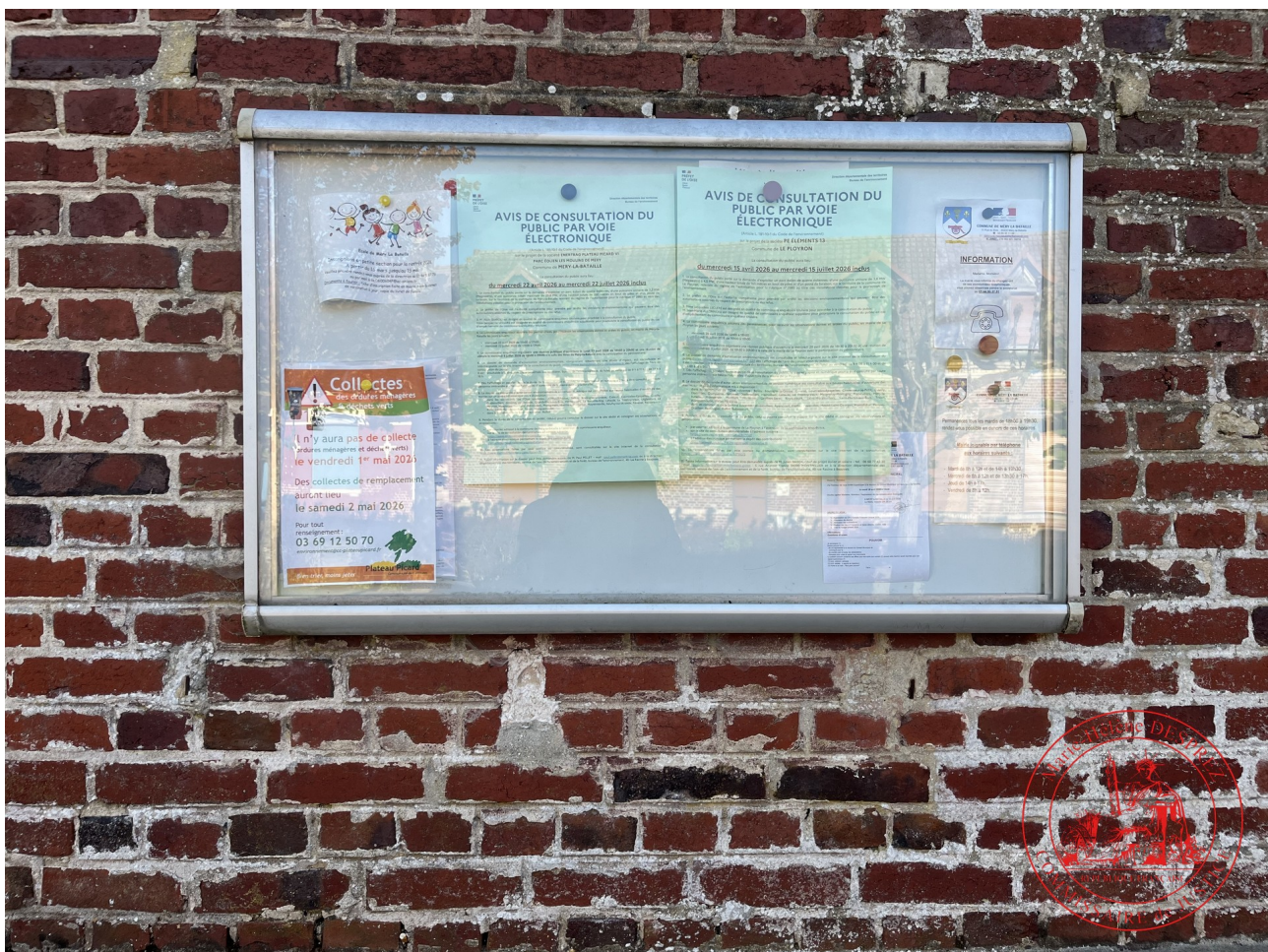
Je constate que l'autocollant est toujours en place afin de faire valoir que sa présence est constatée par mes soins.





Je me rends ensuite sur la Commune de MERY LA BATAILLE (60420), à la Mairie où étant à 08 heures 55, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardée dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Méry La Bataille

Direction pour la rentrée 2026.

Parents jusqu'au 15 mai.

Pris de la directrice au 03 44 51 87 79

00604F@ac-amiens.fr

scription faite en mairie, copie du carnet

copie du livret de famille.

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**

PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY

Commune de **MÉRY-LA-BATAILLE**

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

- La consultation du public porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2 MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent émettre des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.
- M. Alain GIAROLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public. Mme Jacqueline LECLERE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
- Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :
 - mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00 ;
 - mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00.
- Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pétitionnaire.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public : <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr> dès l'affichage de l'avis de consultation du public. Il est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
- Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :
 - dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Boulogne-la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvillers-aux-Bois, Hémevillers, La Neuville-Roy, Lataule, Le Fretoy-Vaux, Léganiers, Le Ployron, Maignelay-Montigny, Méneville, Montgrain, Montiers, Mortemer, Moyenneville, Neufy-sur-Aronde, Ravenn, Ressons-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin ;
 - dans la commune de la Somme suivante : Rollet.
- Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :
 - par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
 - sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>
 - à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr
- Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>
- Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**

PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY

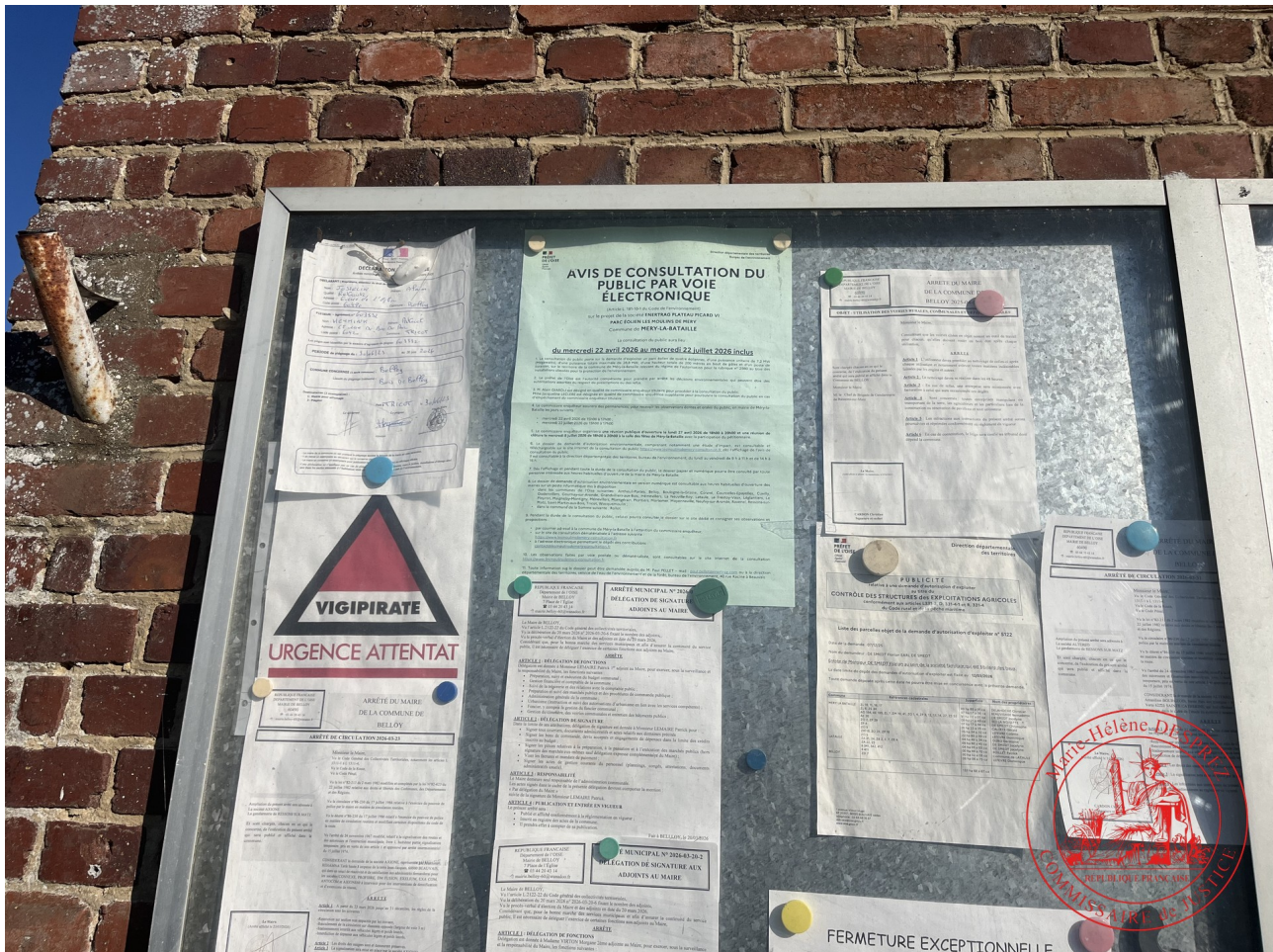
Commune de **MÉRY-LA-BATAILLE**

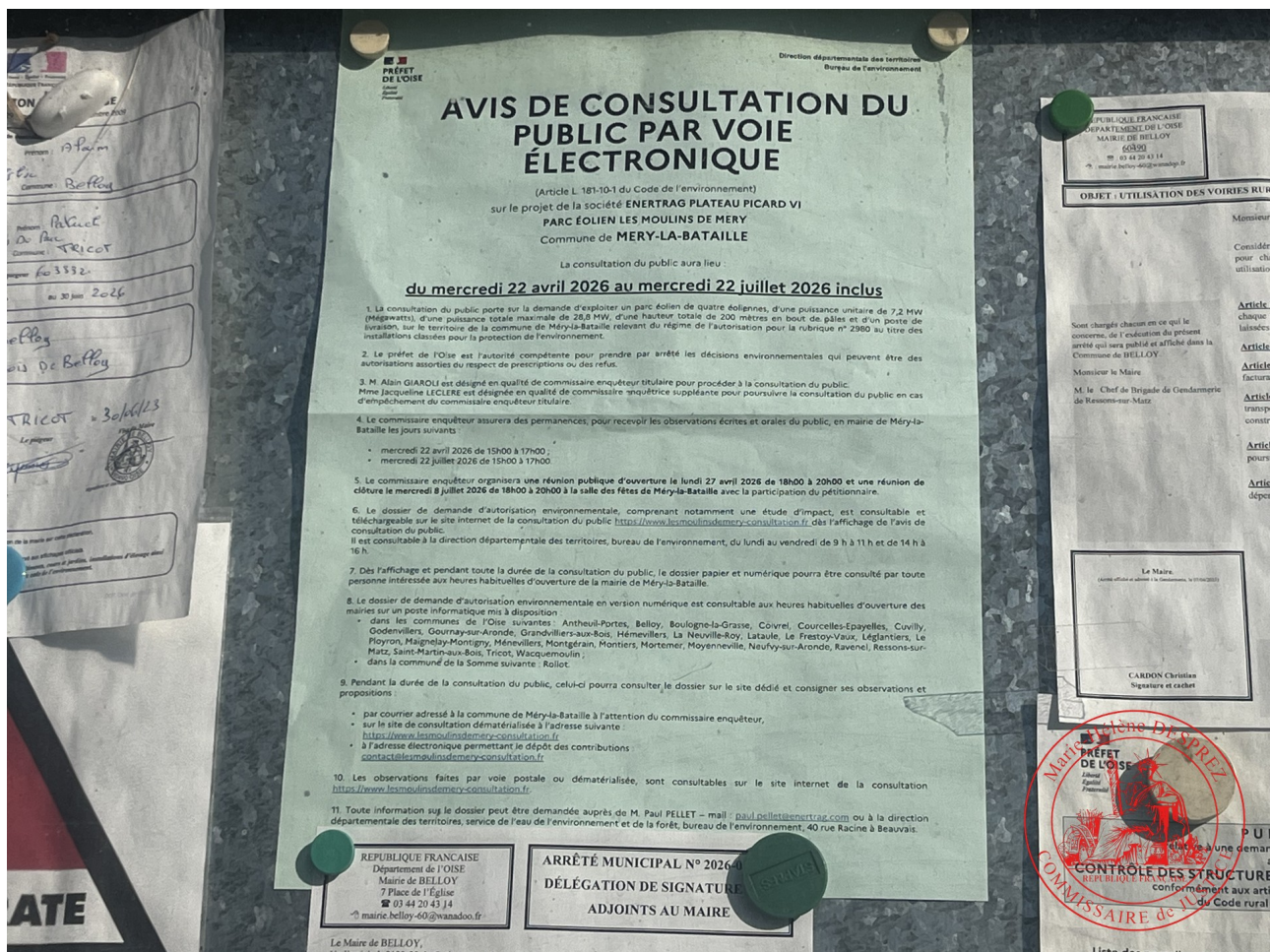
La consultation du public aura lieu :

du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

Je me rends ensuite sur la Commune de BELLOY (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de LATAULE (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

The image shows a wooden notice board with a white sign at the top that reads "Affichage Municipal". Below the sign, several official documents are pinned. Two prominent green notices are titled "AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE" and date back to March 2008. To their left are various administrative forms and a document with a QR code. At the bottom center, there is a document from the "MAIRIE DE L'ATAGUE" (Municipality of Atague) regarding a public meeting. On the right side of the board, a red circular stamp is visible, featuring a coat of arms and the text "Marie-Florence DE SPREZ COMMISSAIRE DE JUSTICE". Several coins are scattered across the lower part of the board, likely used as weights to hold papers in place. The board is set against a background of trees and a stone wall.



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Bureau de l'environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L 181-10-1 du Code de l'environnement)
sur le projet de la société ENERTRAO PLATEAU PICARD VI
PARC FOIEN LES MOULINS DE MERY
Commune de MERY-LA-BATAILLE

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

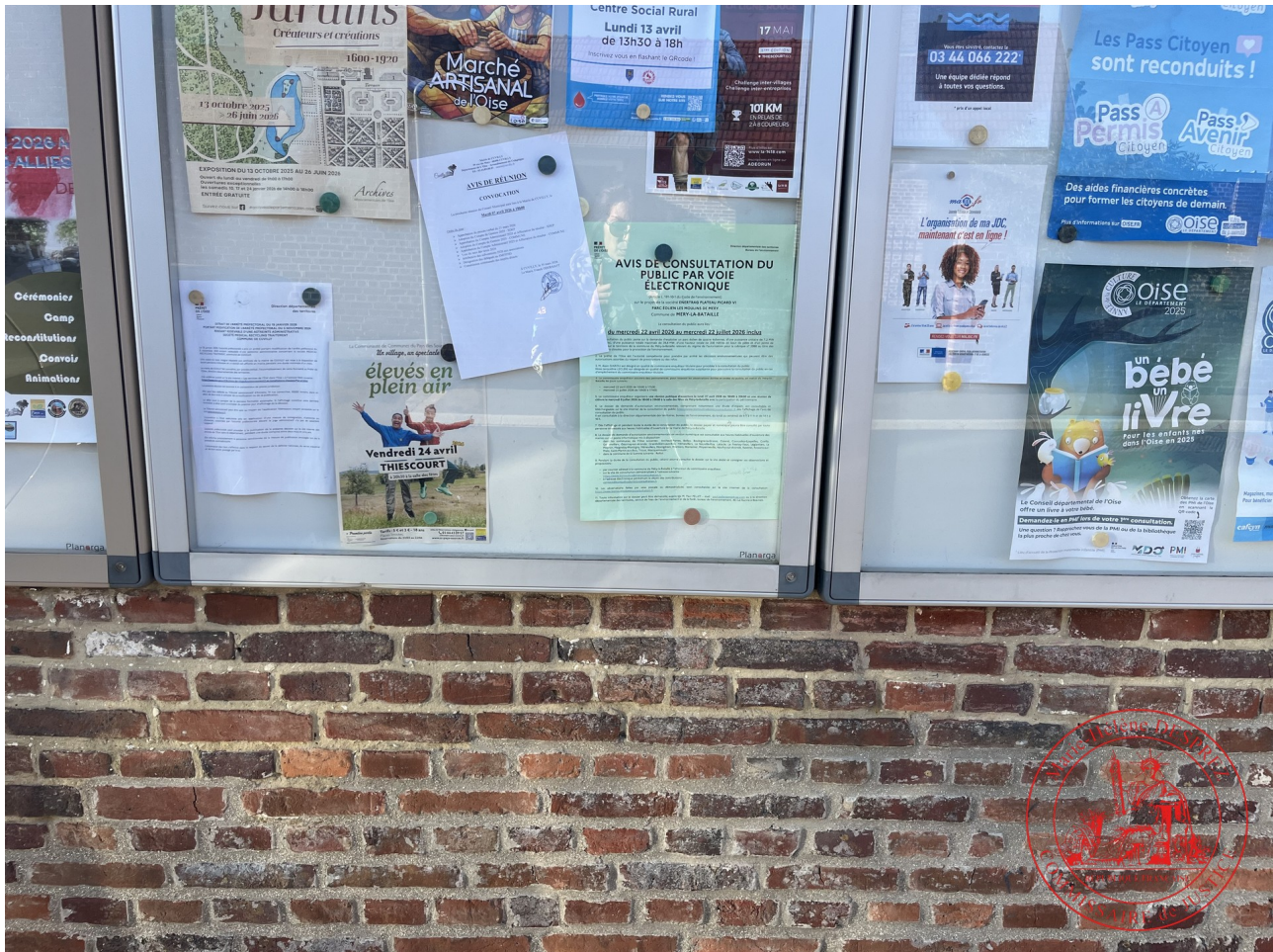
- Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mardi 3 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pétitionnaire.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public : [https://www.sciencedemery.com/fr/des-affichage-de-lavis-de-consultation-du-public](#).
- Eil est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du jeudi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
- Dès l'affichage pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique peut être consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un petit écran mis à disposition :
 - dans les communes de l'Oise suivantes : Anthonville-Portes, Belloy, Boudigneux-la-Graisse, Corvel, Courcelles-Fayelles, Cuvely, Gadenvalle, Dourmayon-Arionde, Grandvilliers-aux-Bois, Hémerville, La Neuville-Roy, Lutajay, Le Fresnoy-Vaux, Lézanquière, Le Ploiron, Magnel-Montigny, Mallevillers, Montclair, Mondier, Mortimer, Moyenneville, Neufchâteau-Arionde, Ravelet, Ressons-sur-Matz, Saint-Martinaux-Bois, Tricot, Wacquemoulin ;
 - dans la commune de la Somme suivante : Rollot;
- Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié consigner ses observations et propositions :
 - par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
 - sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : [https://www.sciencedemery.com/fr/des-affichage-de-lavis-de-consultation-du-public](#),
 - l'adresse électronique permettant le dépôt des représentations : [mailto:societedenumerao@enertrao.fr](#), ou encore par mail : paul.pellet@enertrao.com.
- Toutes observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation du public : [https://www.sciencedemery.com/fr/des-affichage-de-lavis-de-consultation-du-public](#).
- Mais information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrao.com ou à la direction départementale des territoires/service bureau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

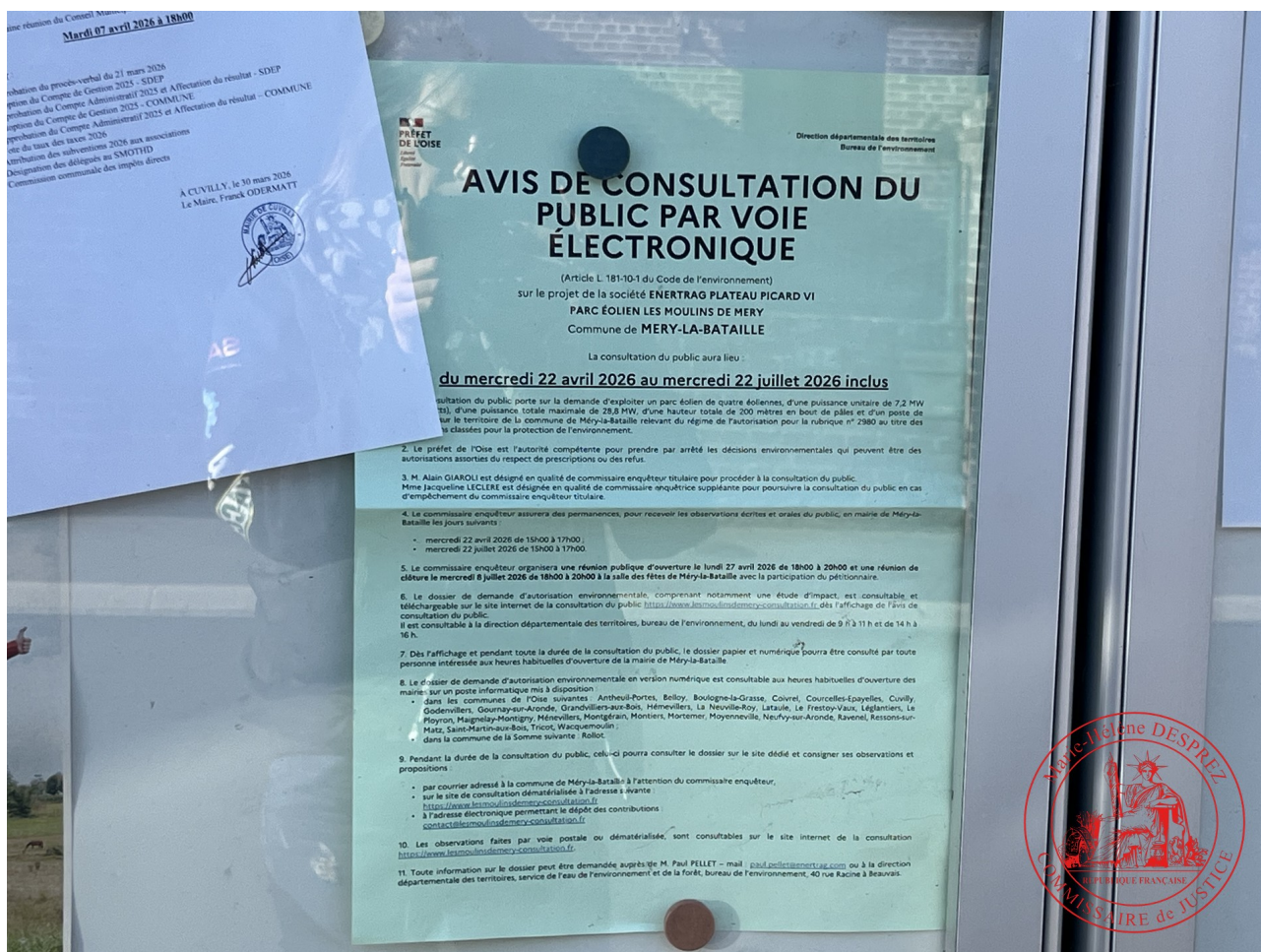
SAROKH, Chef de projet éolien et solaire – tél : 06 60 77 43 30
4000 MONTPELLIER et à la direction départementale des territoires, service bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.



Je me rends ensuite sur la Commune de CIVILLY (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





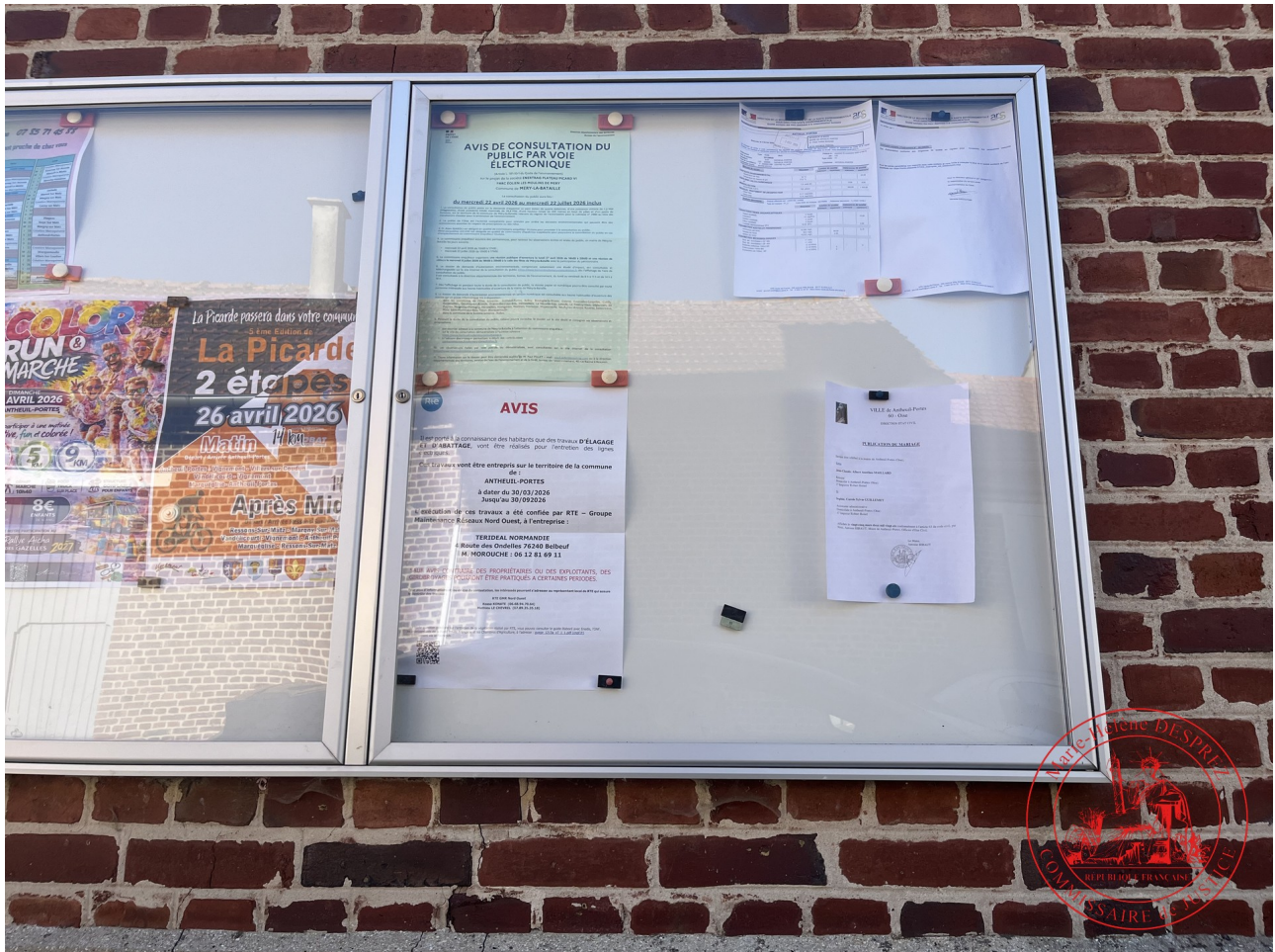
Je me rends ensuite sur la Commune de RESSONS SUR MATZ (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

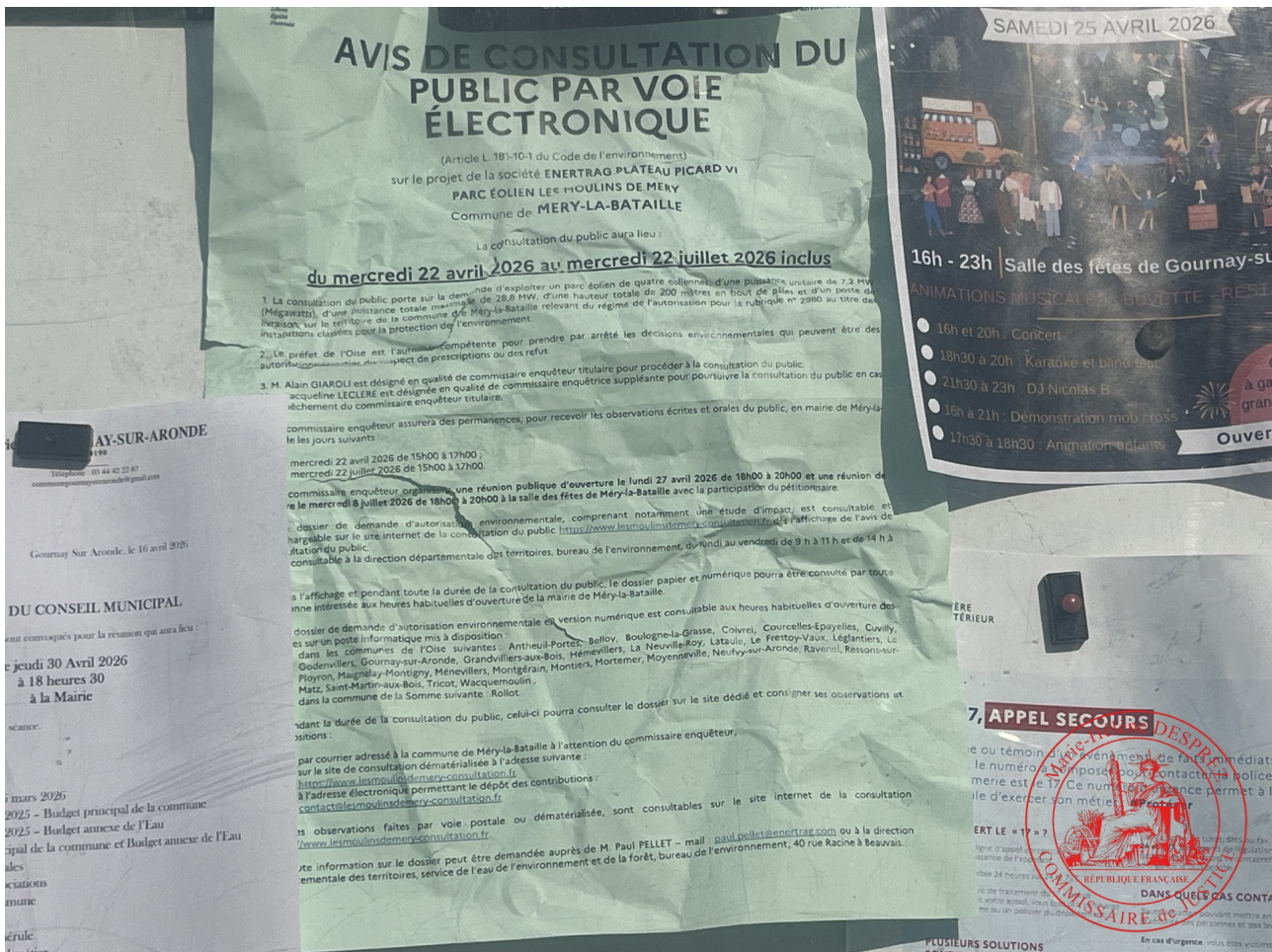
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de ANTHEUIL-PORTES (60162), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de NEUFVY SUR ARONDE (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Portant réglementation de circulation pour travaux
N° 01_2025

Arrêté du 10 mars 2025

Le préfet de l'Oise, en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, et de l'article L. 2213-2 du code de la voirie routière, a arrêté la réglementation de circulation pour travaux, en vertu de son pouvoir de police en matière de voirie.

ARRÊTÉ

Le préfet de l'Oise, en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, et de l'article L. 2213-2 du code de la voirie routière, a arrêté la réglementation de circulation pour travaux, en vertu de son pouvoir de police en matière de voirie.

Direction départementale des territoires

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le préfet de l'Oise, en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, et de l'article L. 2213-2 du code de la voirie routière, a arrêté la réglementation de circulation pour travaux, en vertu de son pouvoir de police en matière de voirie.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**

PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY

Commune de **MERY-LA-BATAILLE**

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

- La consultation du public porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2 MW (Mégawatt), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.
- M. Alain GIAROU est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public.
- Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :
 - mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00 ;
 - mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00 ;
- Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pétitionnaire.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr> dès l'affichage de l'avis de consultation du public.
- Des l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :
 - dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Boulogne-la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvilliers-aux-Bois, Hémevillers, La Neuville-Roy, Lataule, Le Frestoy-Vaux, Légantiers, Le Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Vacquemoulin ;
 - dans la commune de la Somme suivante : Rollet.
- Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :
 - par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
 - sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>,
 - à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr
- Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>.
- Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

APPEL SECOURS

En cas d'urgence, contactez la police ou la gendarmerie au 17.

17

Le 17 est le numéro d'urgence européen.

Marie-Hélène DESPREZ COMMISSAIRE de JUSTICE

Je me rends ensuite sur la Commune de GRANDVILLERS AUX BOIS (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

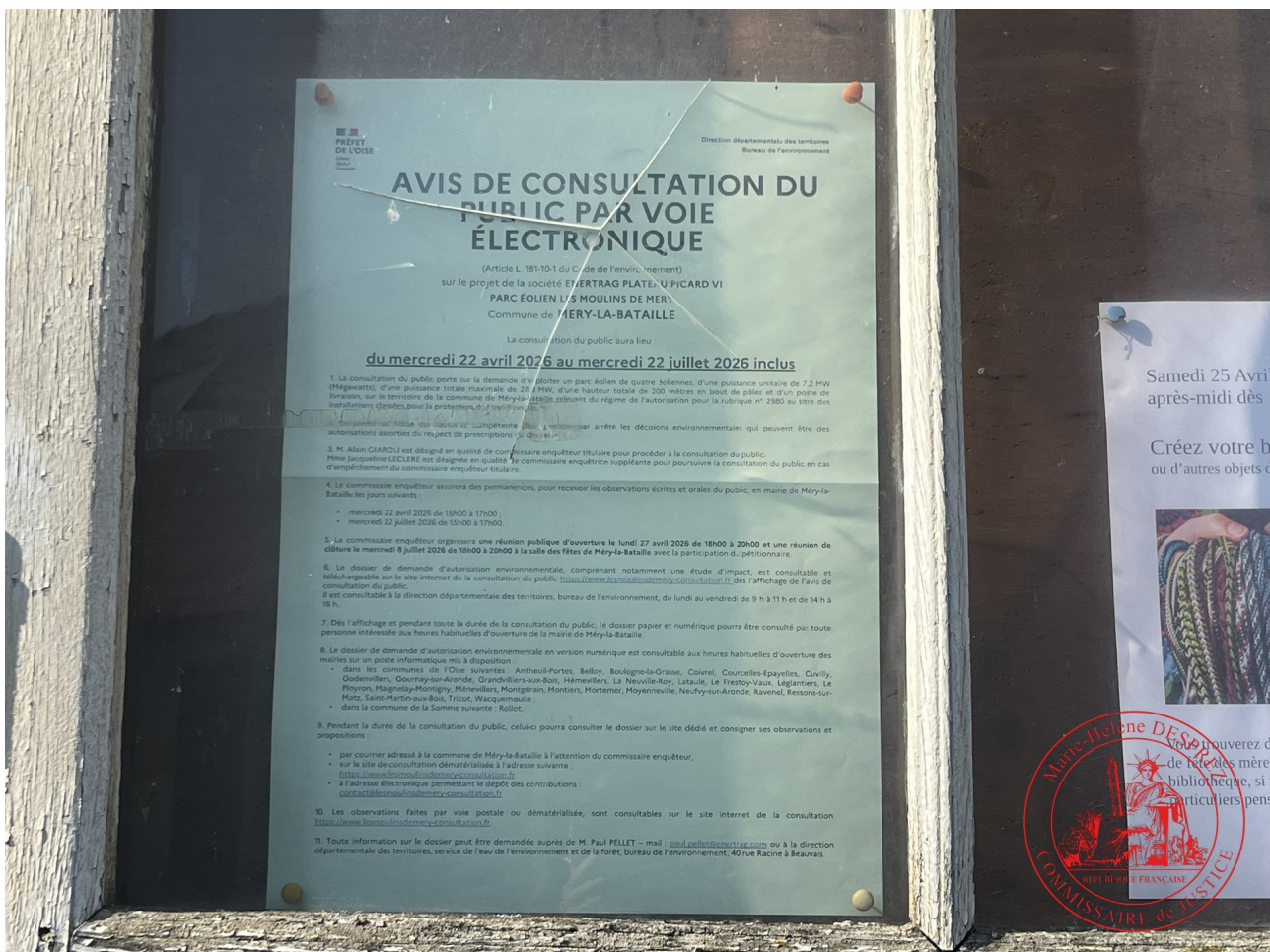
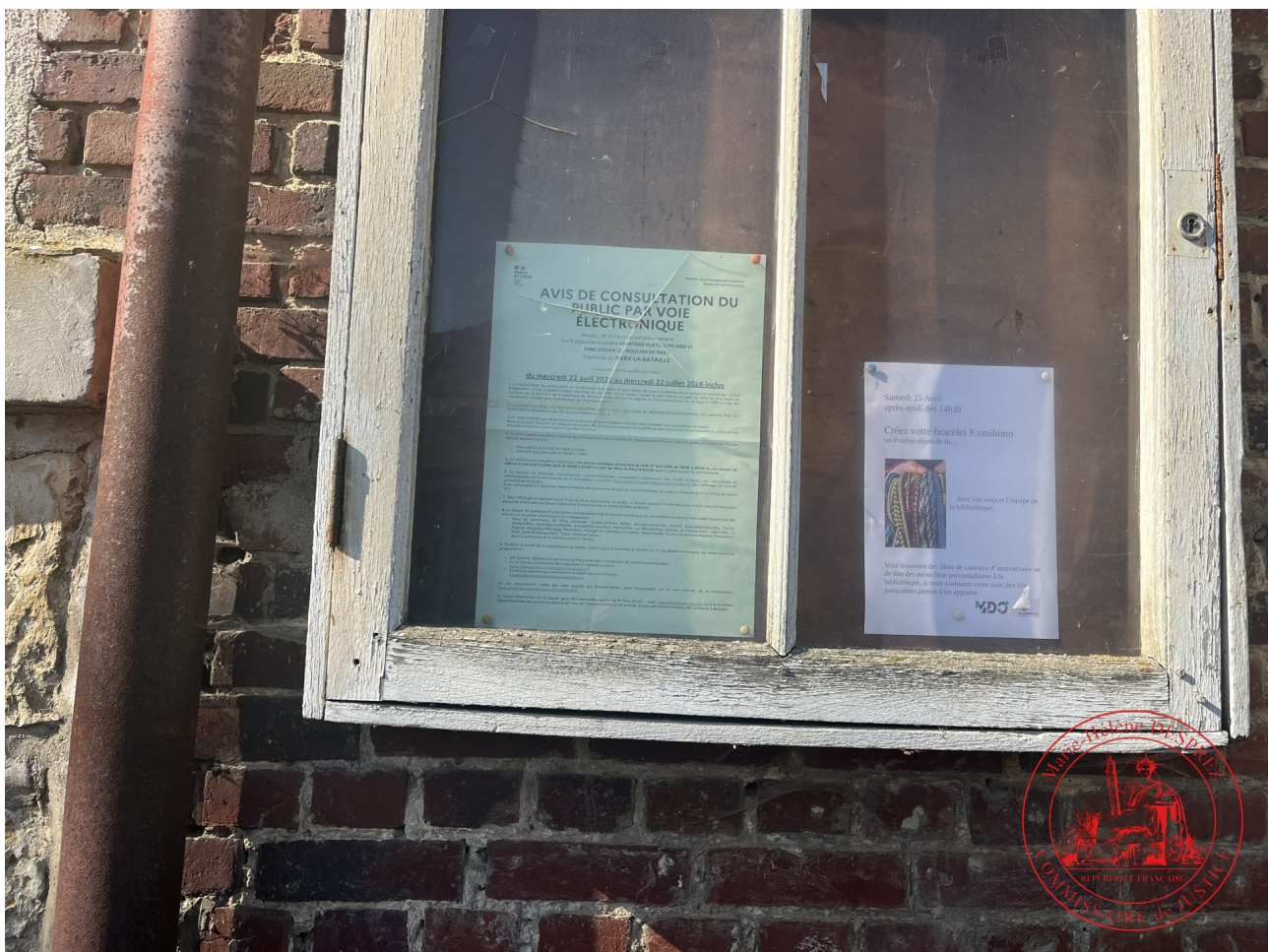
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





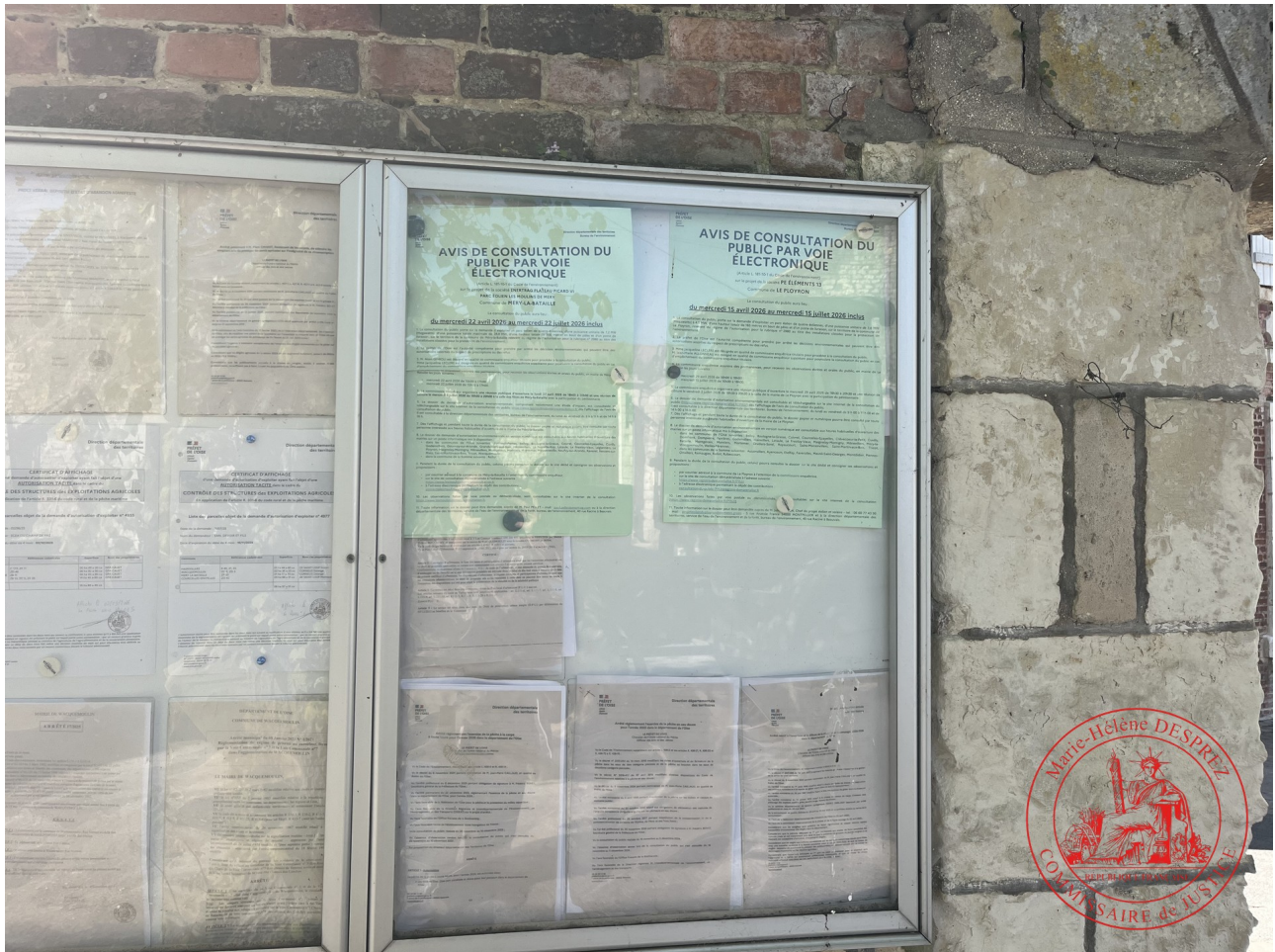
Je me rends ensuite sur la Commune de MOYENNEVILLE (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

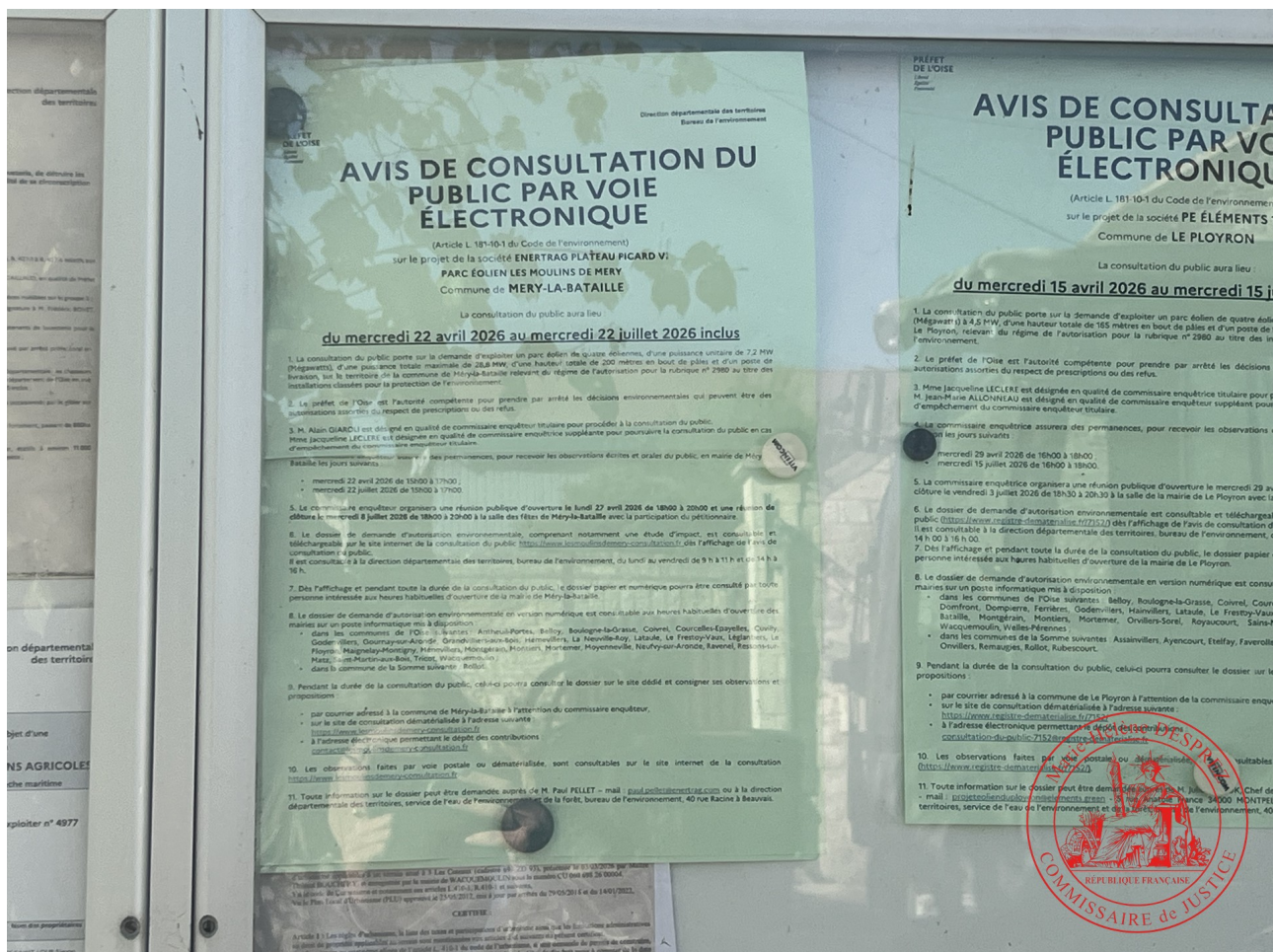
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de WACQUEMOULIN (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

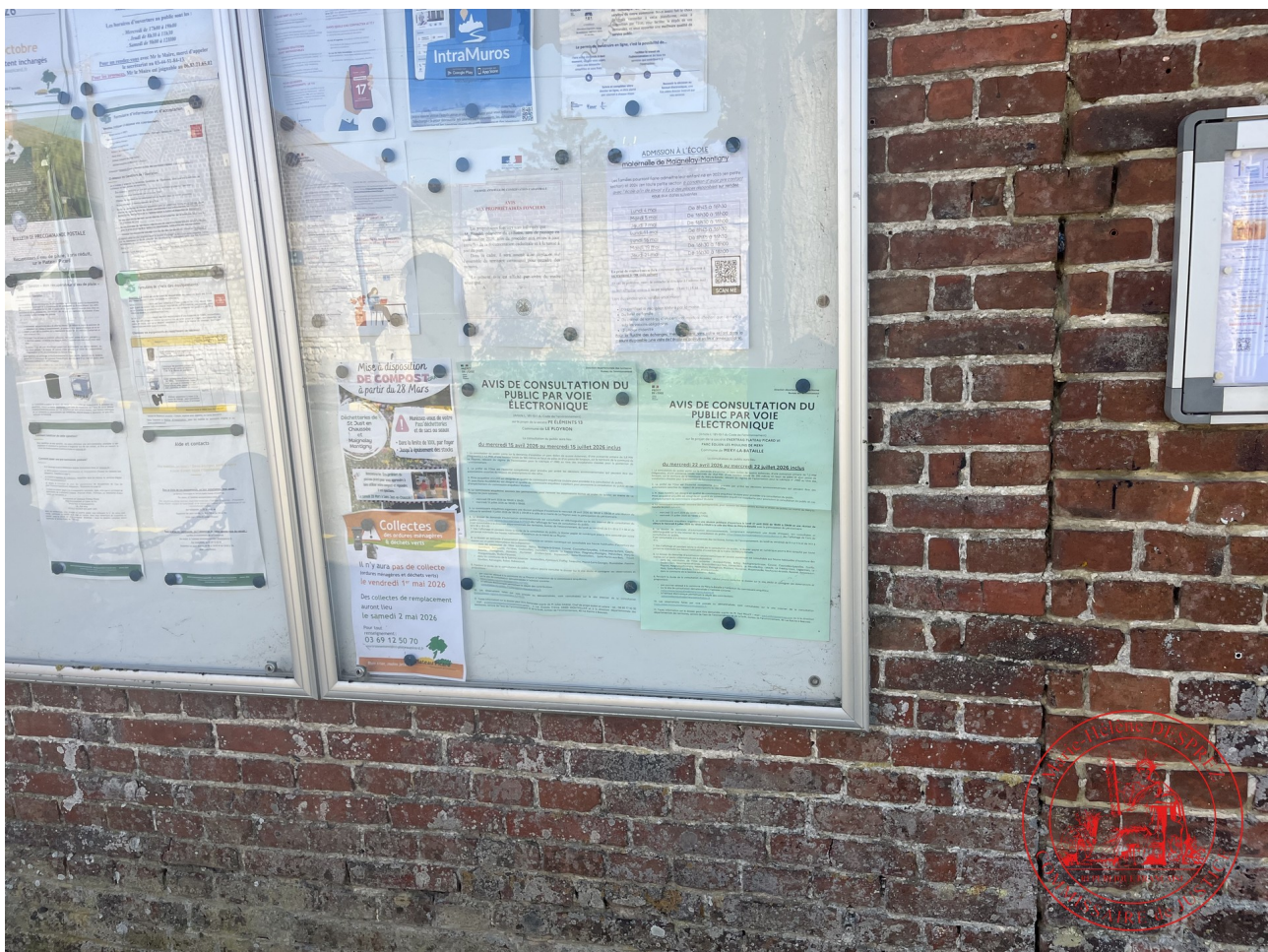
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



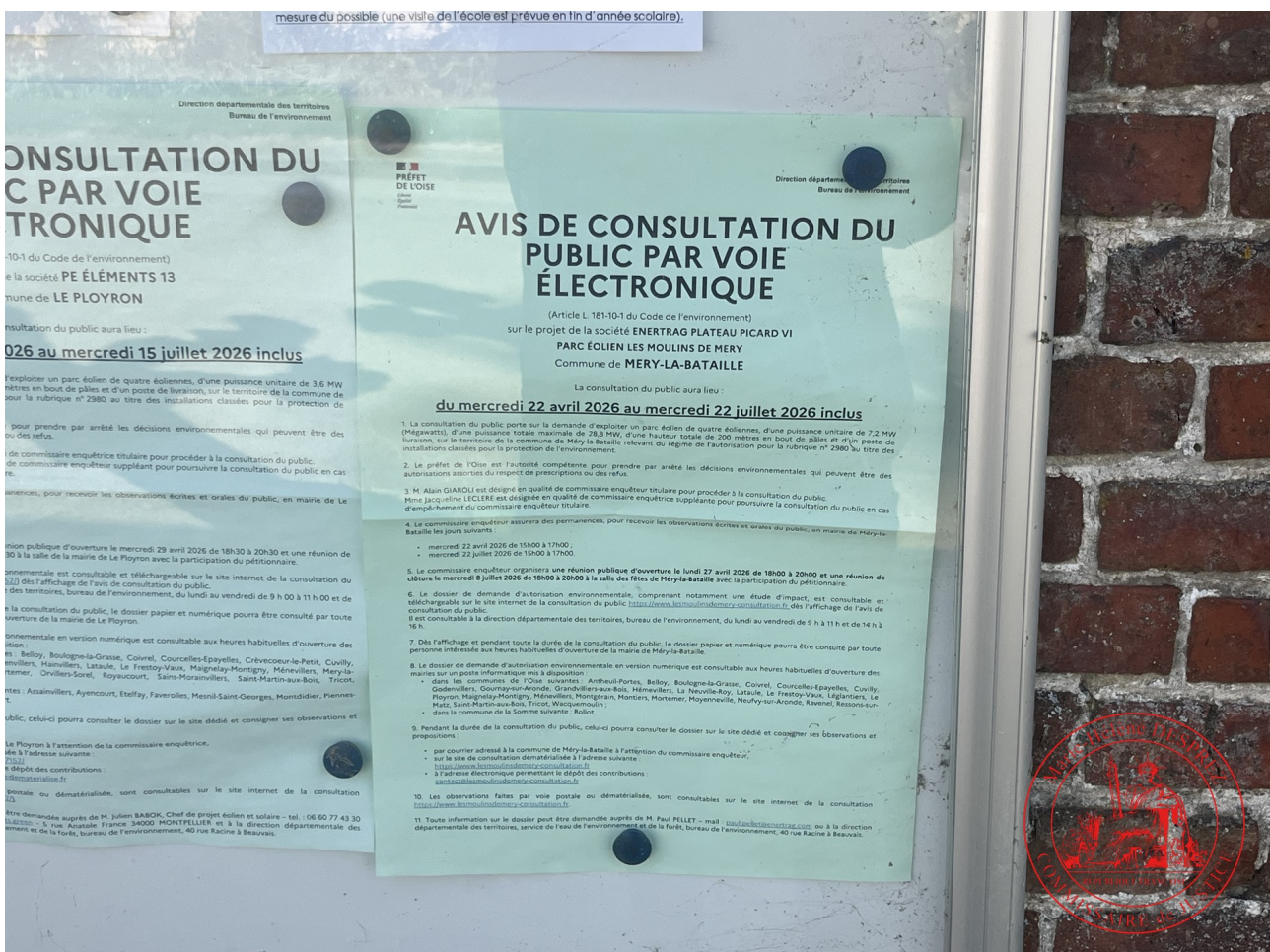


Je me rends ensuite sur la Commune de MENEVILLERS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

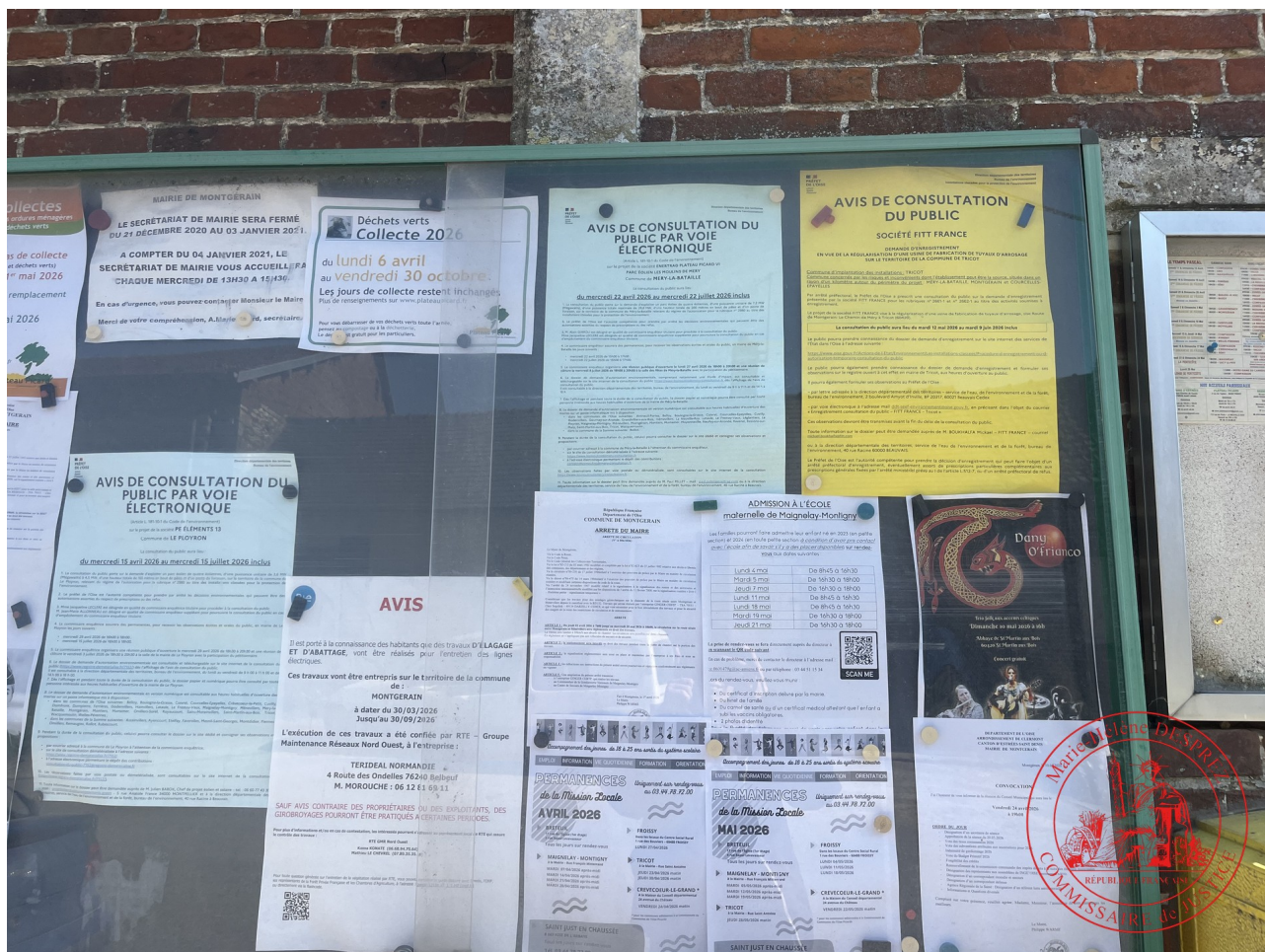


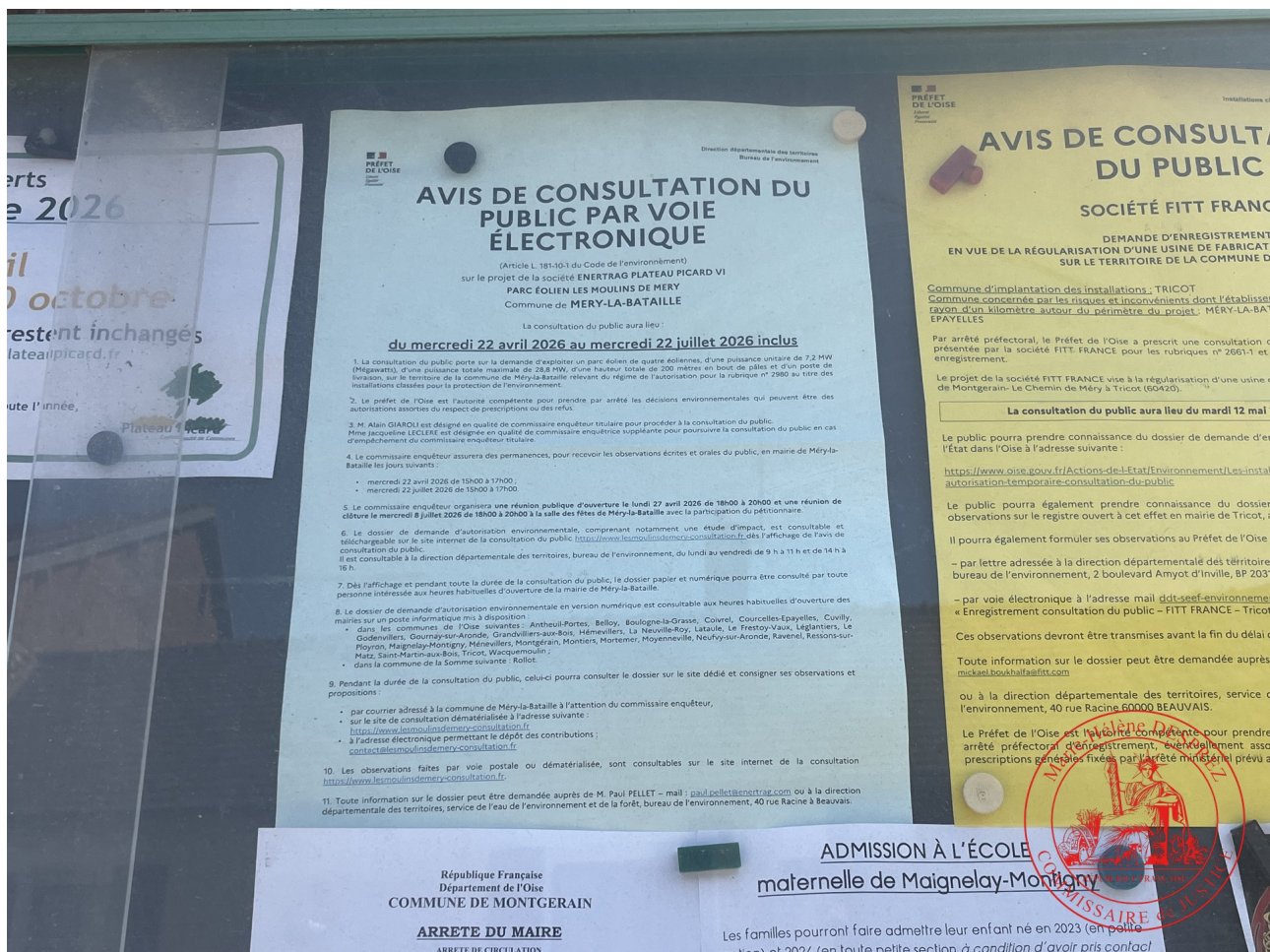
mesure du possible (une visite de l'école est prévue en fin d'année scolaire).



Je me rends ensuite sur la Commune de MONTGERAIN (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

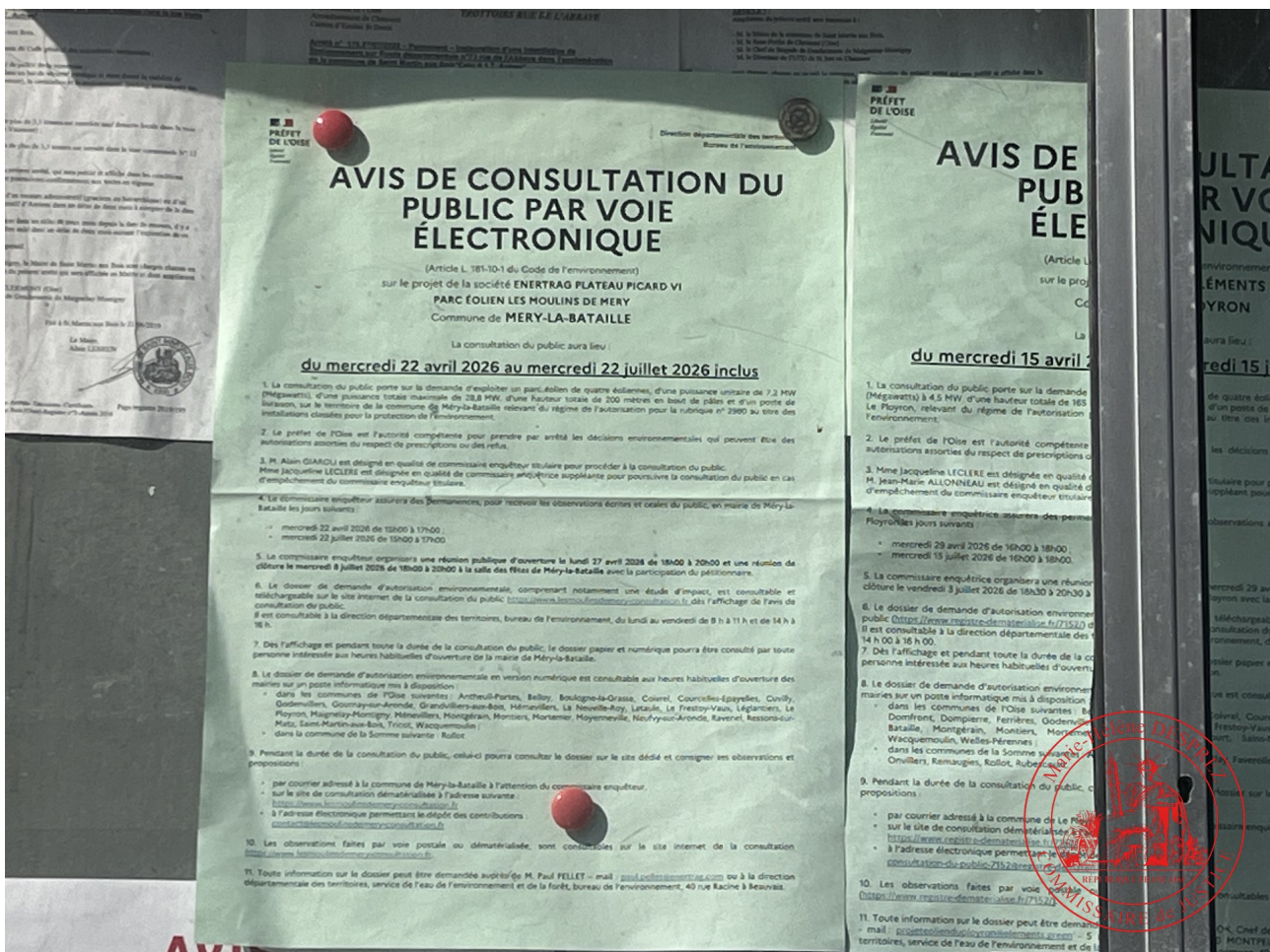
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de SAINT MARTIN AUX BOIS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

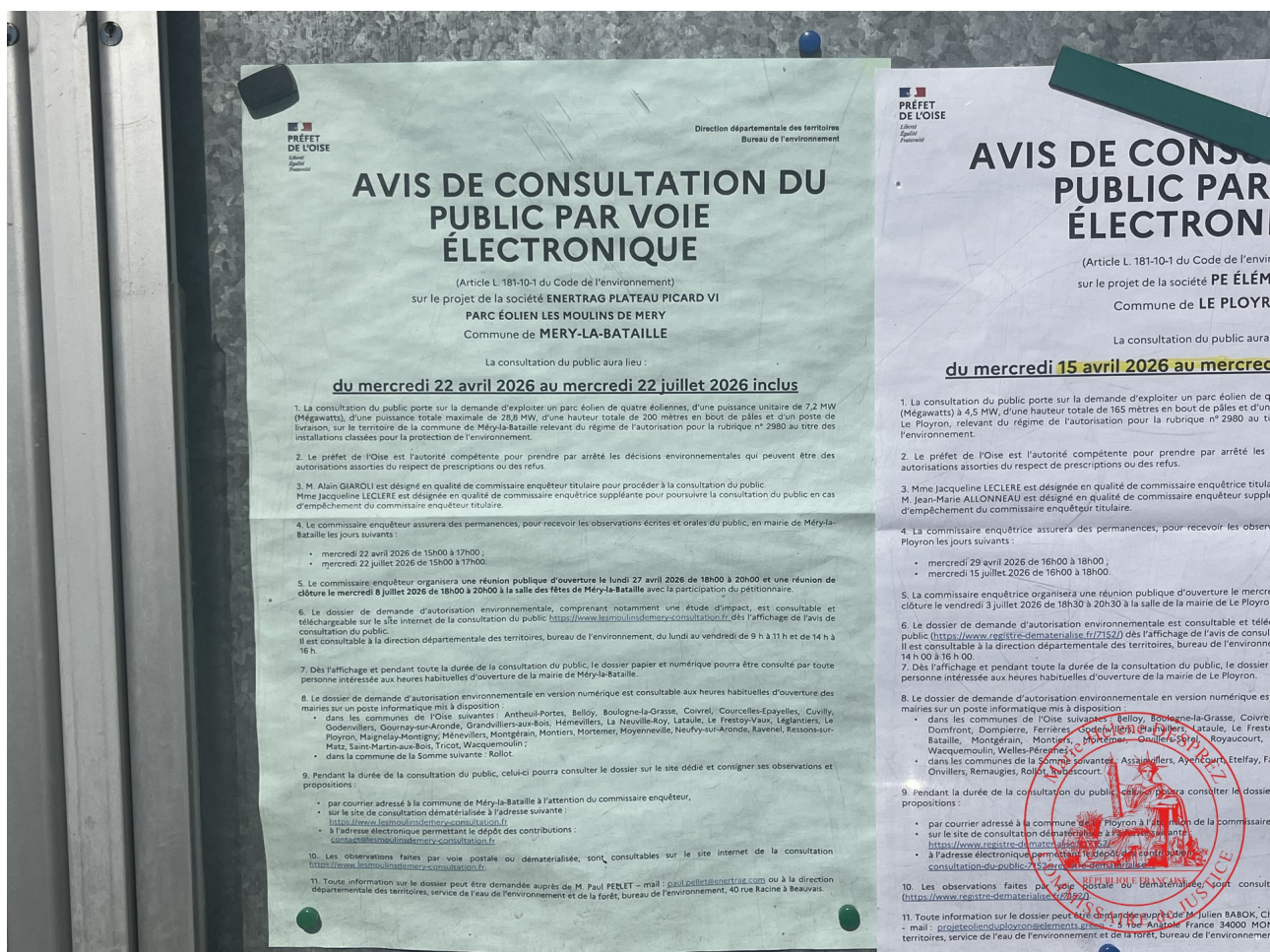
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de MONTIERS (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

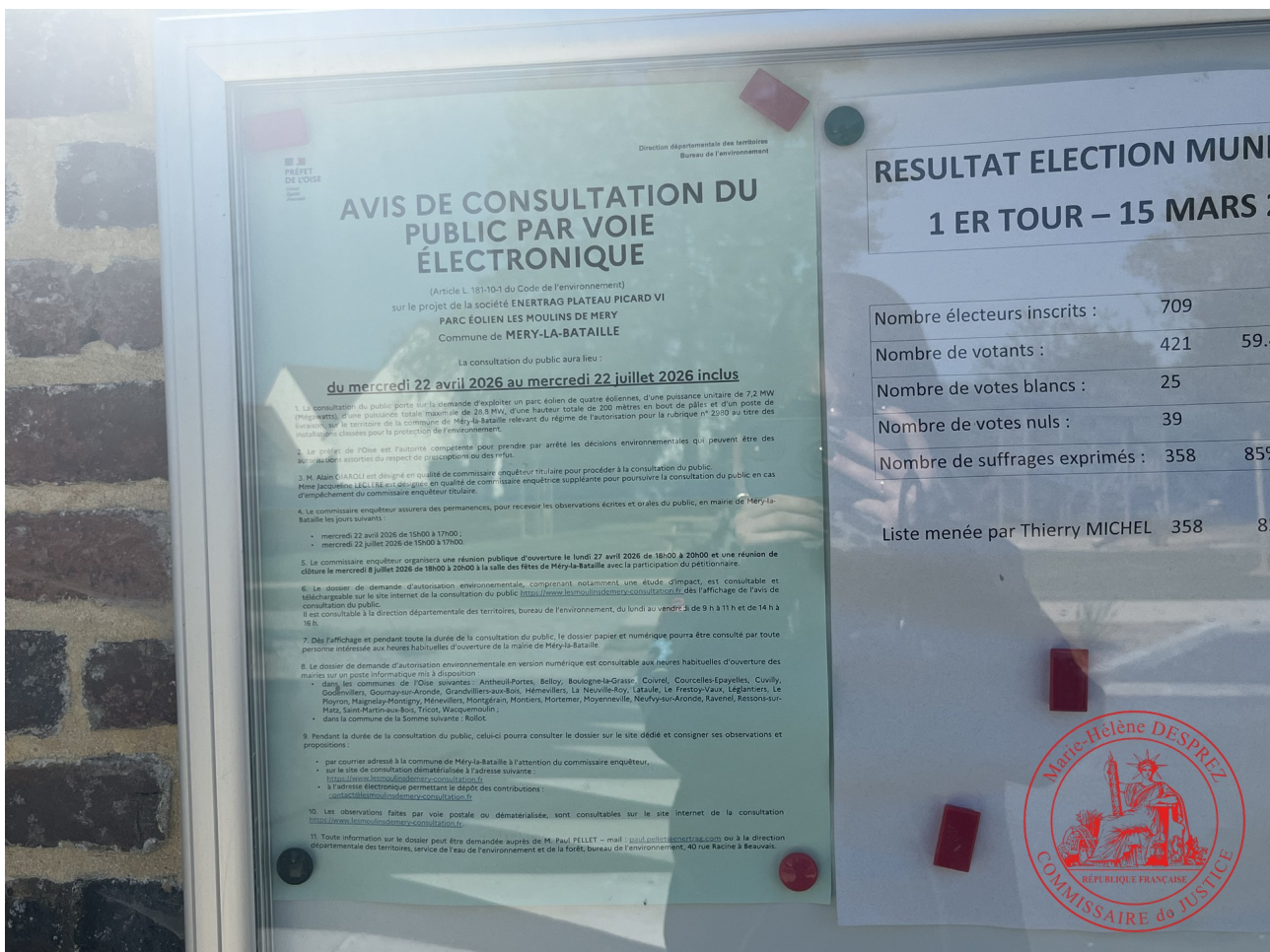
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





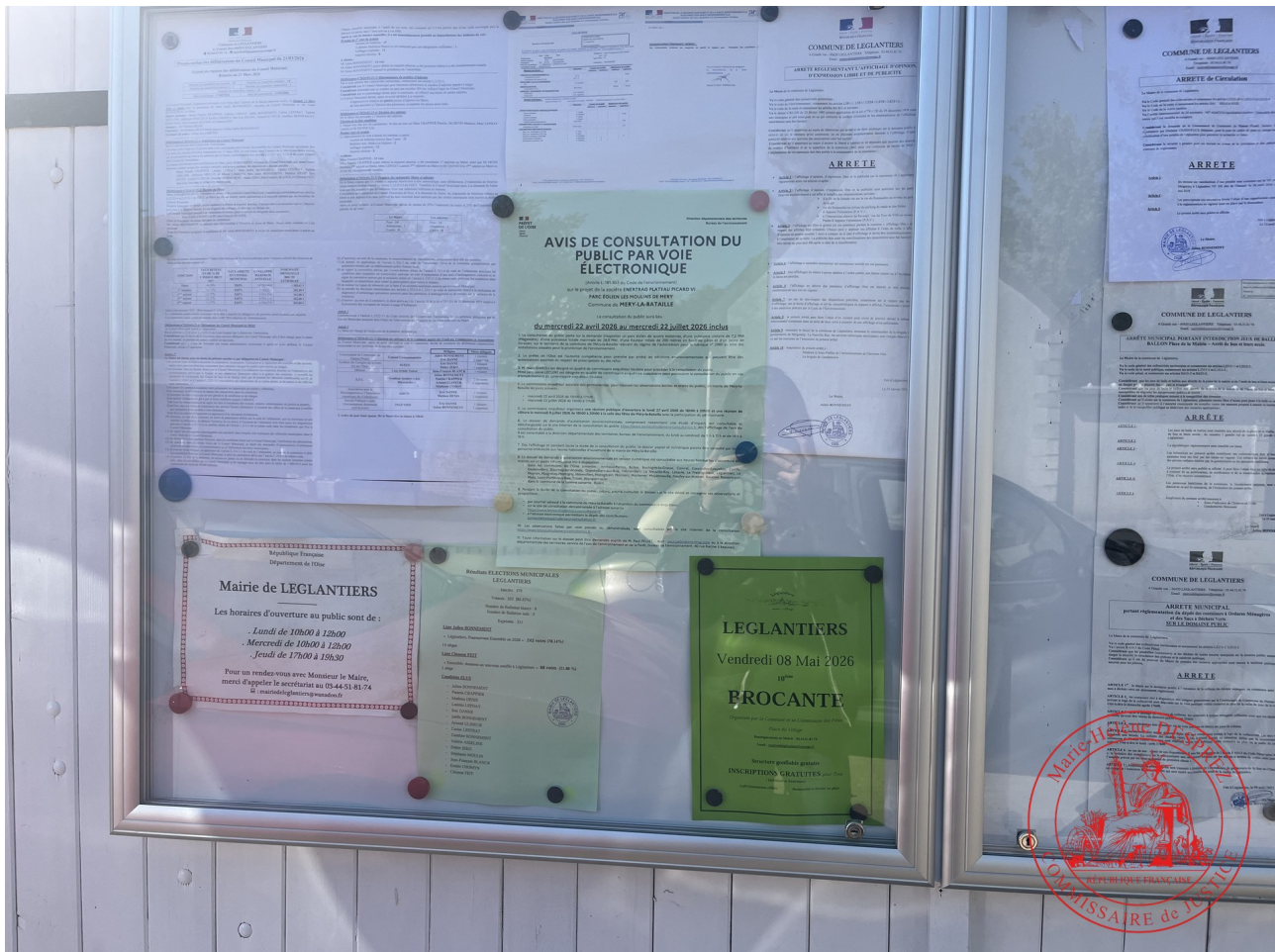
Je me rends ensuite sur la Commune de LA NEUVILLE ROY (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de LEGLANTIERS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



avis de consultation du public par voie électronique

Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L.181-10-1 du Code de l'environnement)
sur le projet de la société ENERTRAG PLATEAU PICARD VI
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY
Commune de MERY-LA-BATAILLE

La consultation du public aura lieu :
du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

1. La consultation du public porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7.2 MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28.8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de piles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Alain GIARDI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public. Mme Jacqueline LECHE est désignée en qualité de commissaire enquêteurs suppléante pour couvrir la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :

- mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00 ;
- mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00.

5. Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pédonnaire.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lemoulinsdemeryconsultation.fr> dès l'affichage de l'avis de consultation du public. Il est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.

8. Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :

- dans les communes de l'Oise suivantes : Anthonville-Portes, Bellay, Boulogne-la-Grasse, Colvres, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvilliers-aux-Bois, Hémeville, La Neuville-Roy, Lataule, Le Fresnoy-Vaux, Leglanciers, Le Plessier, Magny-la-Montigny, Méneville, Montgrain, Montiers, Mortier, Moyenneville, Noury-sur-Aronde, Ravinel, Resson-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin ;
- dans la commune de la Somme suivante : Rallot.

9. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :

- par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur ;
- sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.lemoulinsdemeryconsultation.fr> ;
- à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : contact@lemoulinsdemeryconsultation.fr.

10. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lemoulinsdemeryconsultation.fr>.

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

de la loi

- me de Beauvais ou niveau du parking du stade et des Puits d'Appuis Volontaires (P.A.V.)
- l'association Chasse de Beauvais - rue du Tour de Ville au niveau Puits d'Appuis Volontaires (P.A.V.)

Article 3 : l'affichage est libre et gratuit sur ces panneaux portant la mention « affichage libre » de respect des affiches déjà présentes. Chaque posteur appose ses affiches à l'abri de celle-ci, afin d'éviter les pannes matérielles et de garantir la durée d'affichage et devra être systématiquement à l'expiration de ce délai. La publicité faite pour les manifestations des associations sans but lucratif est retirée au plus tard 48h après la date de la manifestation.

Article 4 : l'affichage à caractère commercial est strictement interdit sur ces panneaux.

Article 5 : tout affichage de nature à porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou à l'incitation à la haine est prohibé.

Article 6 : l'affichage en dehors des panneaux d'affichage libre est interdit et sera puni conformément aux lois en vigueur.

Article 7 : en cas de non-respect des dispositions précitées, notamment sur le respect des lieux d'affichage, sur la durée d'affichage et sur les caractéristiques du support à afficher, l'association s'engage à des sanctions prévues par le Code de l'Environnement.

Article 8 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage en sa publication.

Article 9 : monsieur le Maire de la commune de Leglanciers, monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Magny-la-Nouvelle-Roy, les services techniques municipaux sont chargés chacun de ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Compiègne
- La brigade de Gendarmerie

Fait à Leglanciers
Le 20 Janvier 2026

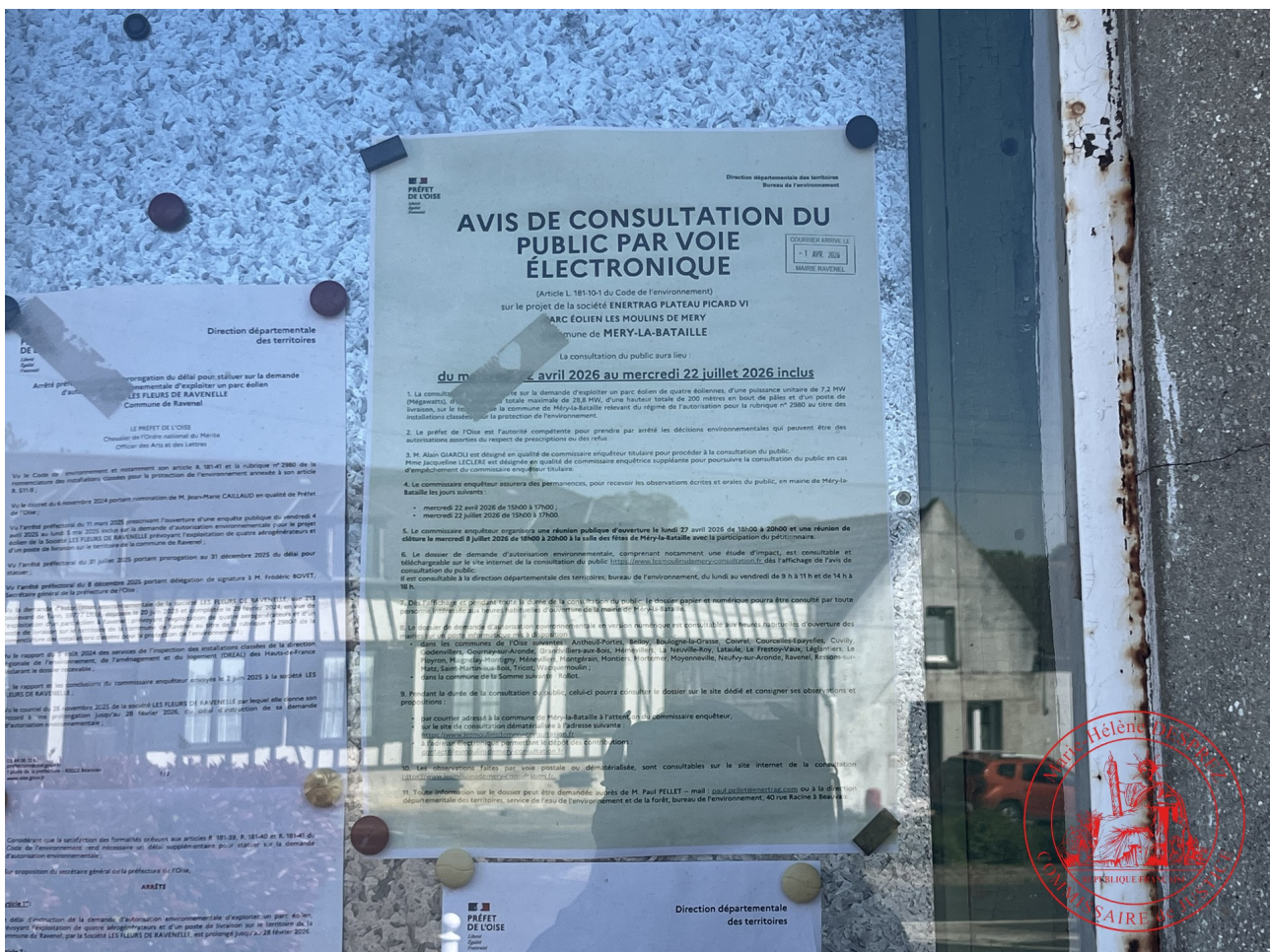
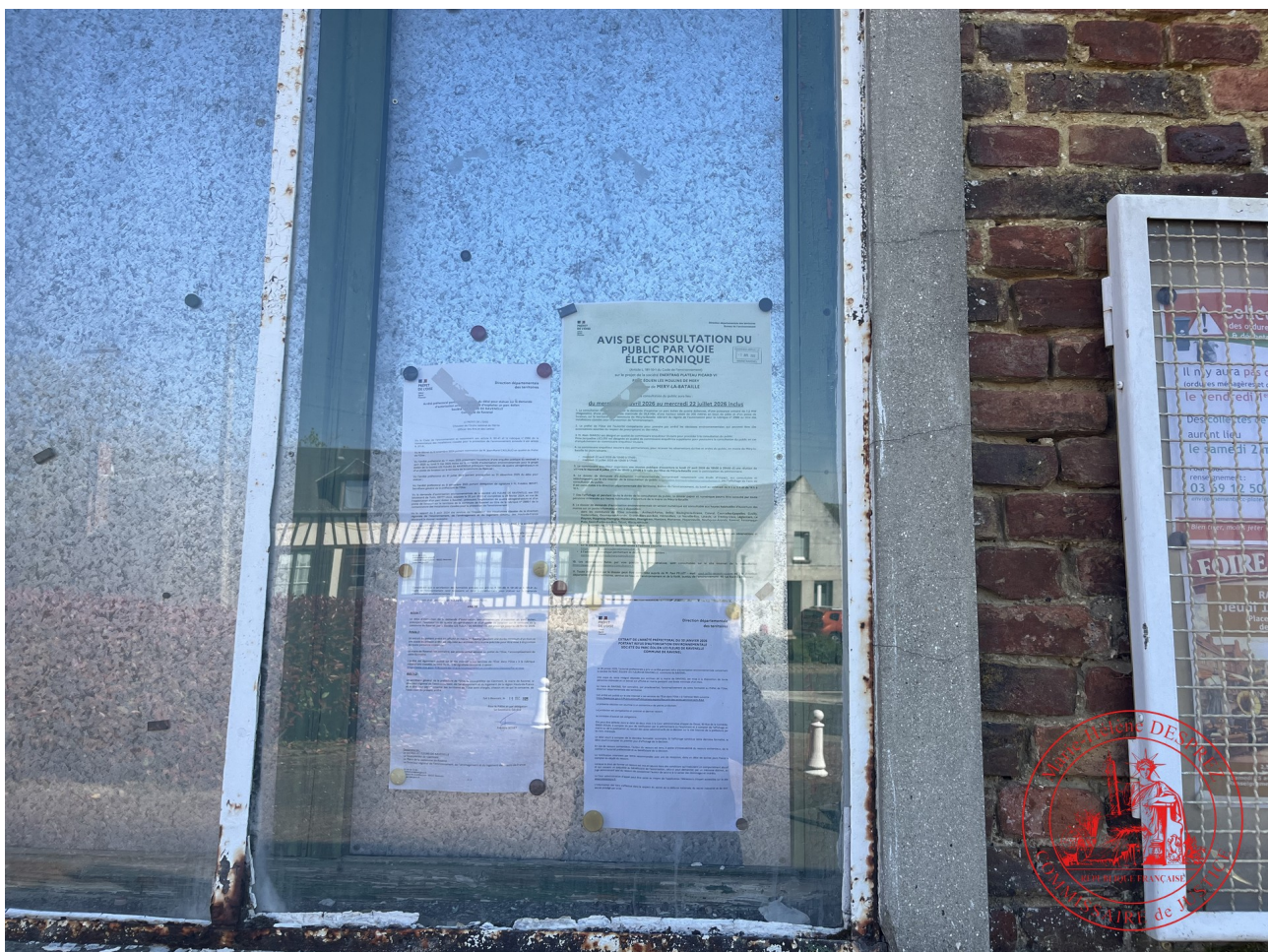
Le Maire,
Julius BONNEMENT

Marie-Hélène DESPREZ

Résultats ELECTIONS MUNICIPALES
LEGLANTIER
Inscrits : 379
Votants : 323 (85.22%)

Je me rends ensuite sur la Commune de RAVENEL (60130), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de Maignelay Montigny (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





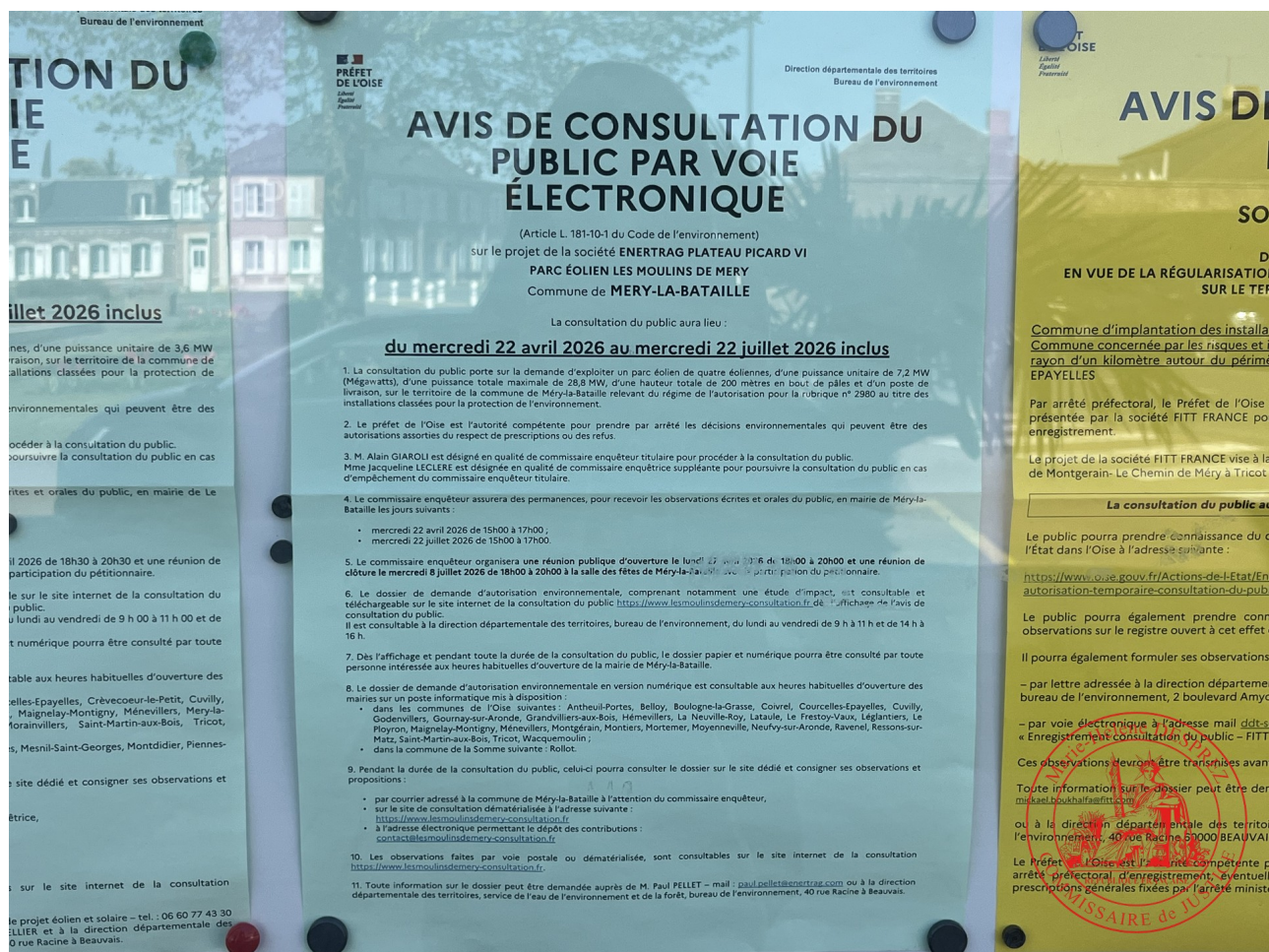
Je me rends ensuite sur la Commune de COIVREL (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

Je me rends ensuite sur la Commune de TRICOT (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

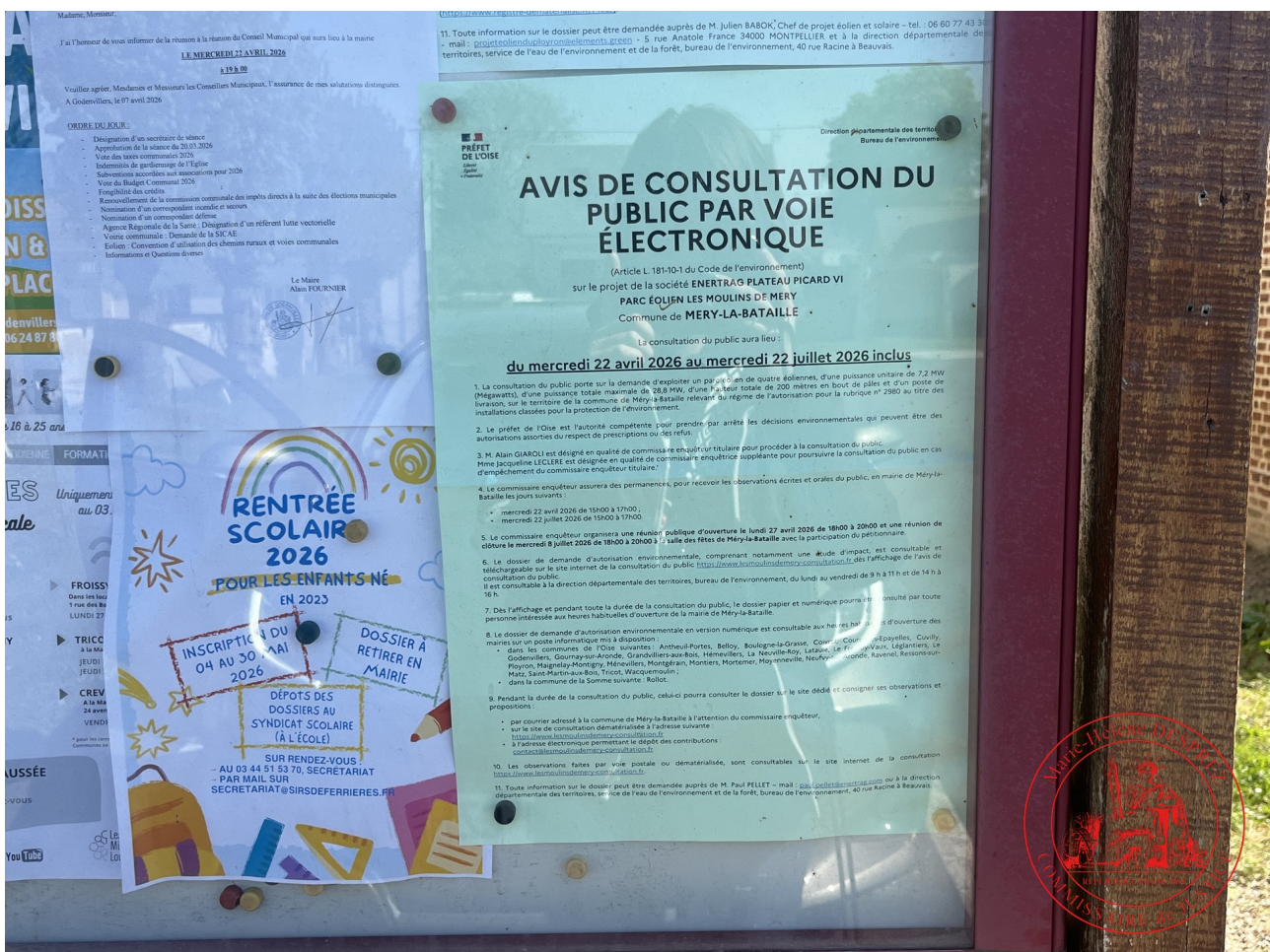
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





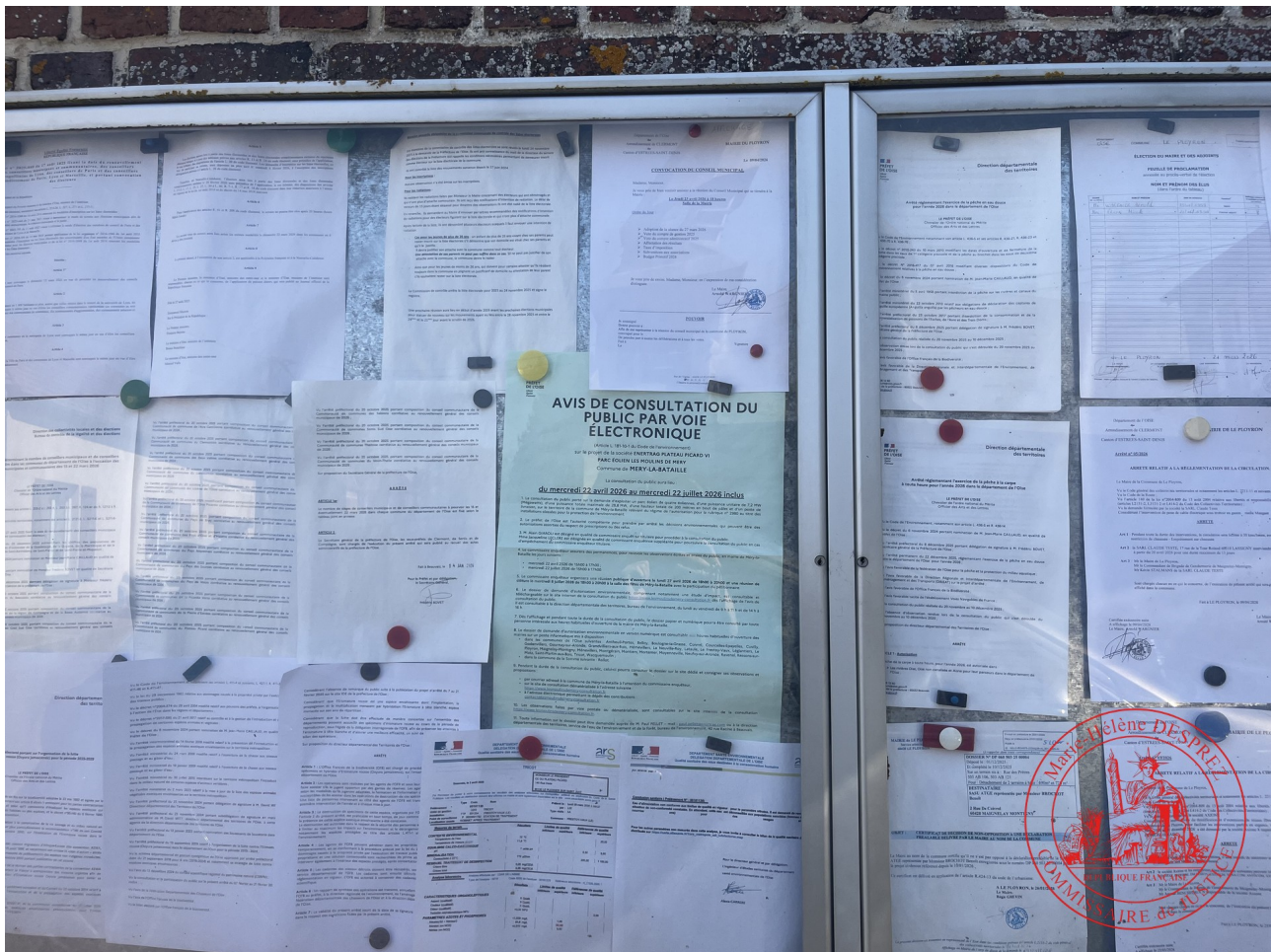
Je me rends ensuite sur la Commune de GODENVILLERS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

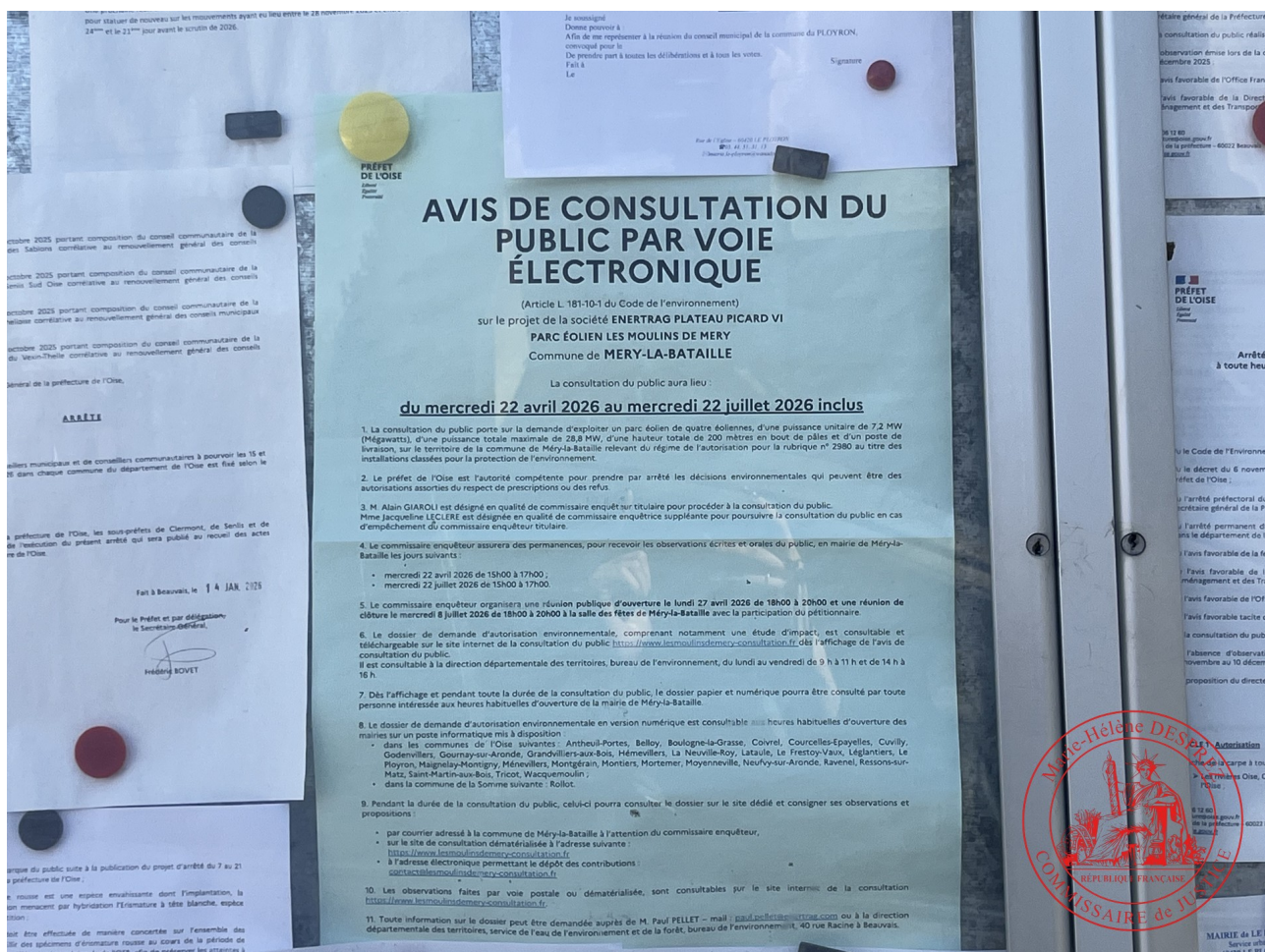
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de LE PLOYRON (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

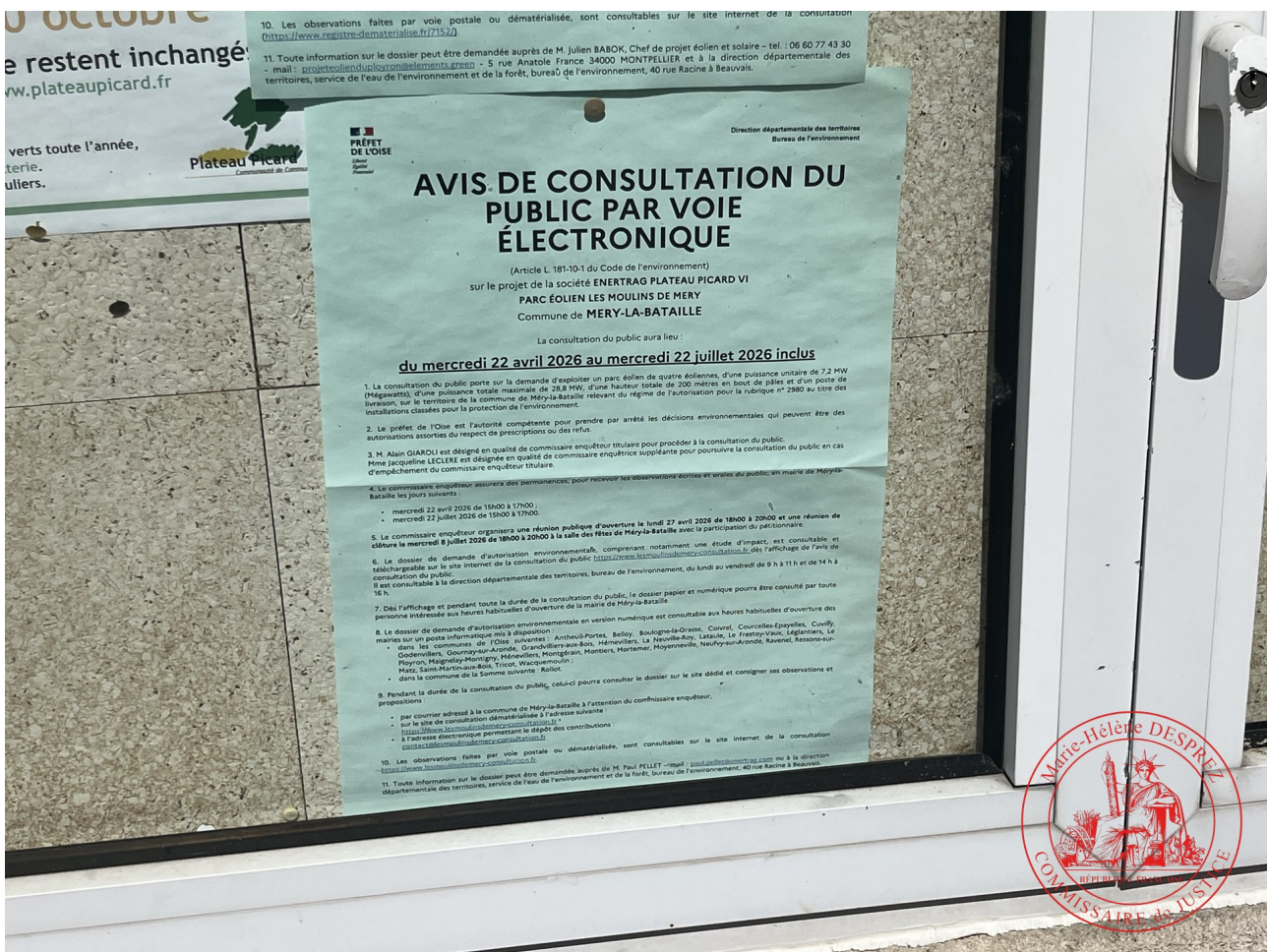
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





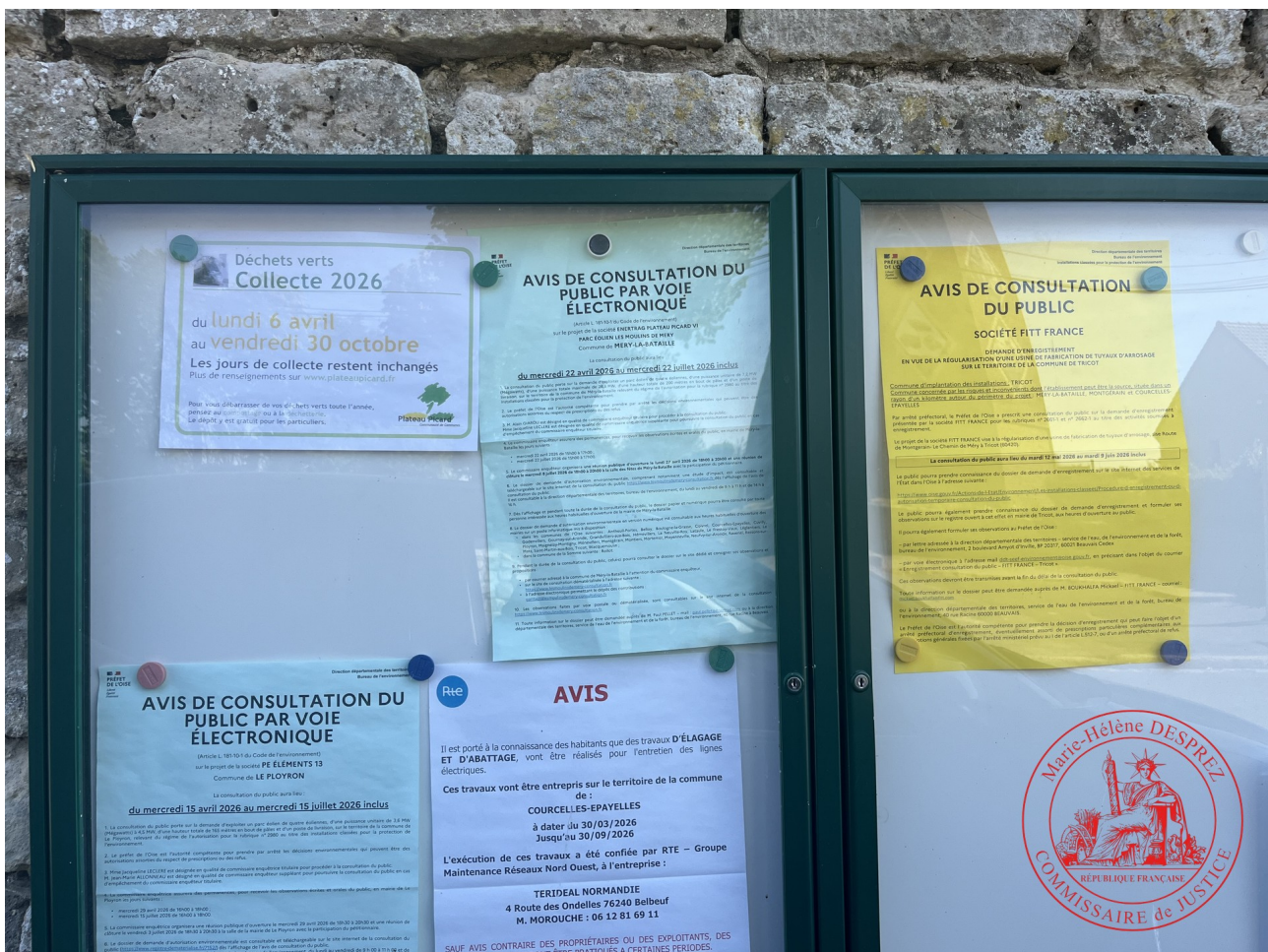
Je me rends ensuite sur la Commune de LE FRESTOY VAUX (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

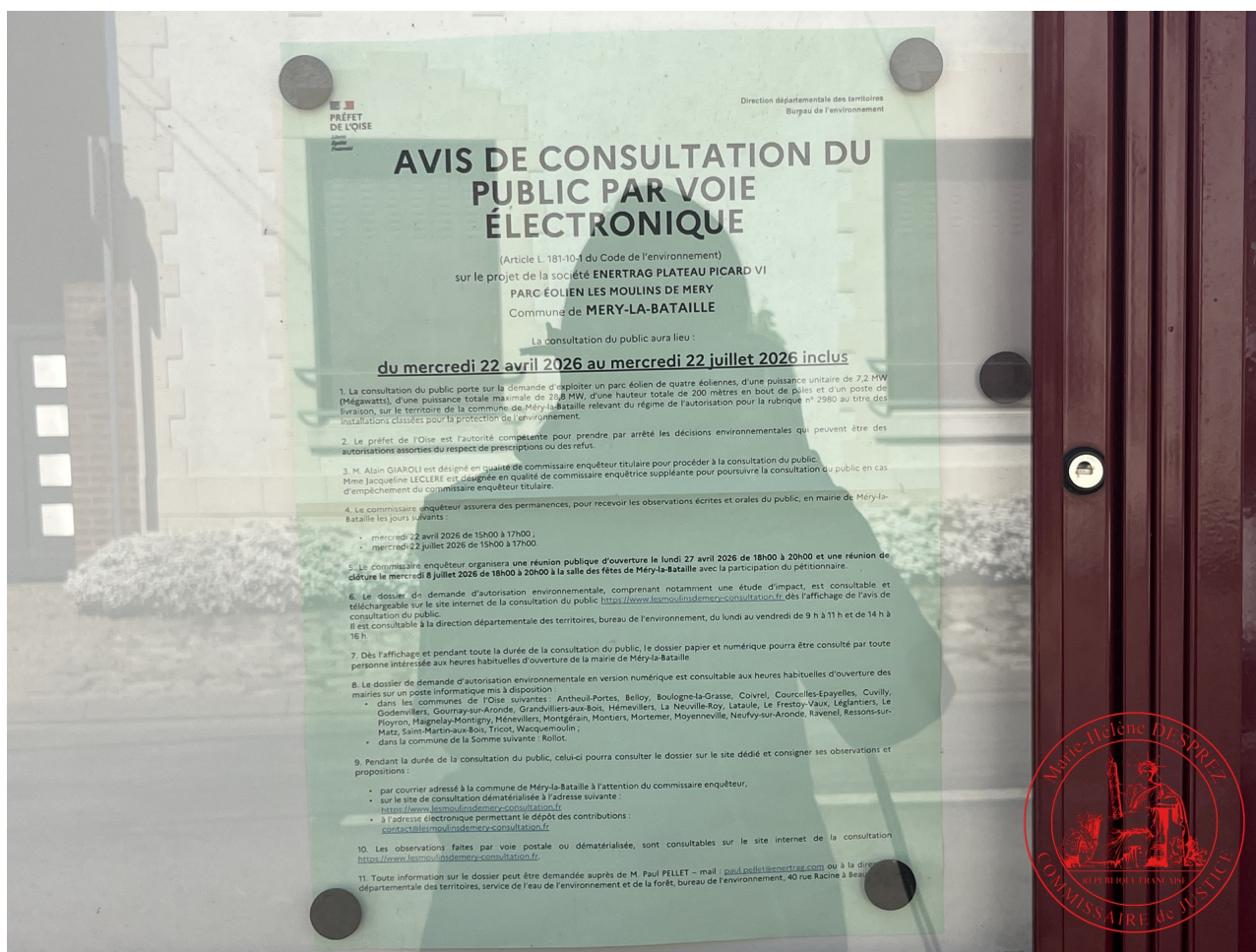




Je me rends ensuite sur la Commune de MORTEMER (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

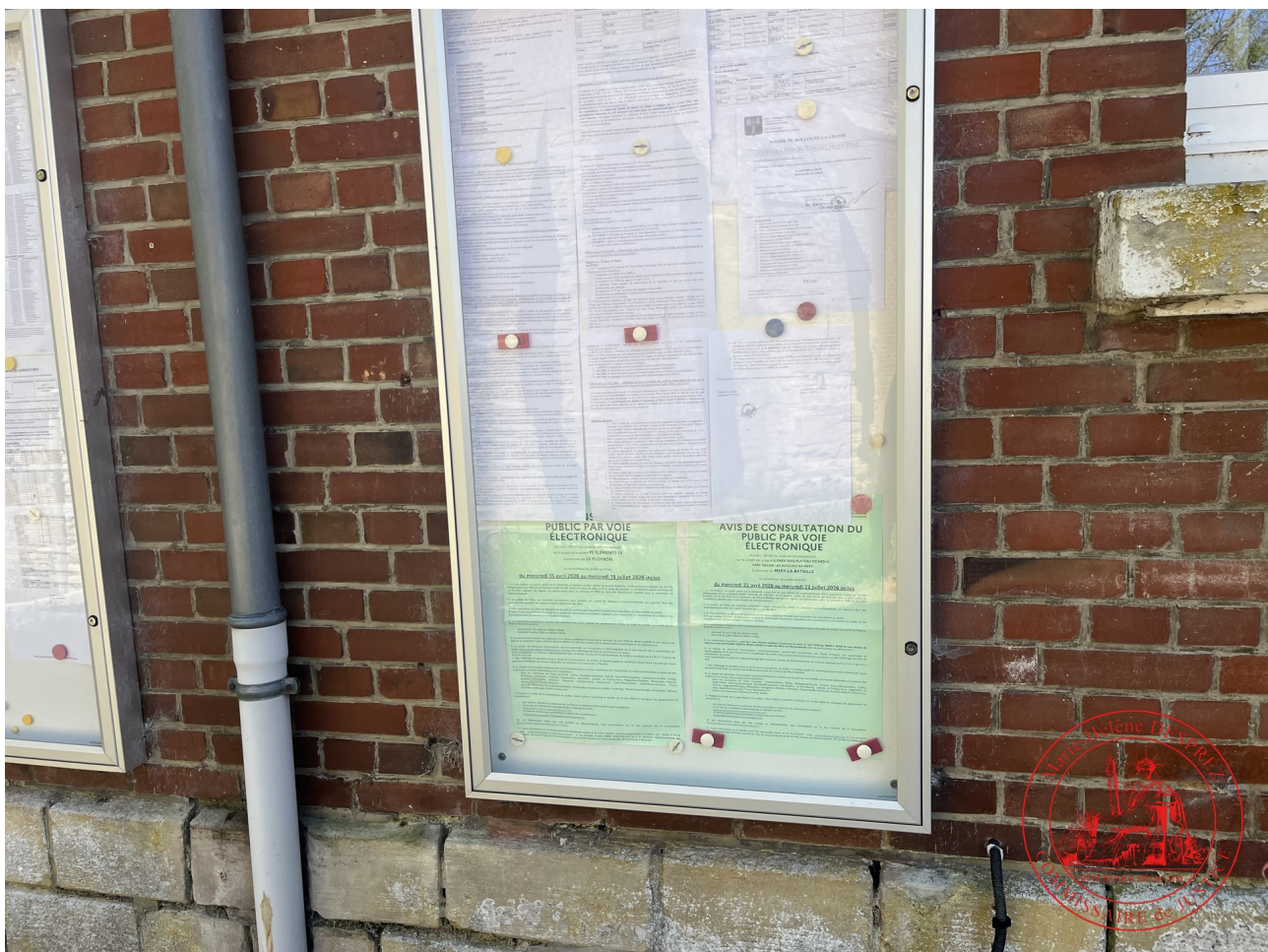
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Pour terminer, je me rends sur la Commune de BOULOGNE LA GRASSE (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Le présent avis de consultation du public est destiné à informer les citoyens de la commune de Méry-la-Bataille et à leur permettre d'exprimer leurs observations et suggestions.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY
 Commune de **MÉRY-LA-BATAILLE**

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 15 juillet 2026 inclus

en parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 3,6 MW sur un site de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Alain GIARDI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public. Mme Jacqueline LECHE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :

- mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00
- mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00

5. Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pétitionnaire.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lesmoulinsdemery.com/consultation> et est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.

8. Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :

- dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Boulogne-la-Grasse, Comvill, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvilliers-aux-Bois, Hémeville, La Neuville-Bey, Lataule, Le Fresnoy-Vaux, Legrainville, Le Ployron, Maignelay-Montigny, Méneville, Montgrain, Montiers, Mortemer, Moyenneville, Neuilly-sur-Aronde, Raveset, Ressons-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin.
- dans la commune de la Somme suivante : Rollet.

9. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :

- par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.lesmoulinsdemery.com/consultation>
- à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : contact@lesmoulinsdemery.com

10. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery.com/consultation>.

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

Le présent avis de consultation du public est destiné à informer les citoyens de la commune de Méry-la-Bataille et à leur permettre d'exprimer leurs observations et suggestions.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY
 Commune de **MÉRY-LA-BATAILLE**

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 15 juillet 2026 inclus

en parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 3,6 MW sur un site de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Alain GIARDI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public. Mme Jacqueline LECHE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :

- mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00
- mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00

5. Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pétitionnaire.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lesmoulinsdemery.com/consultation> et est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.

8. Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :

- dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Boulogne-la-Grasse, Comvill, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvilliers-aux-Bois, Hémeville, La Neuville-Bey, Lataule, Le Fresnoy-Vaux, Legrainville, Le Ployron, Maignelay-Montigny, Méneville, Montgrain, Montiers, Mortemer, Moyenneville, Neuilly-sur-Aronde, Raveset, Ressons-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin.
- dans la commune de la Somme suivante : Rollet.

9. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :

- par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.lesmoulinsdemery.com/consultation>
- à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : contact@lesmoulinsdemery.com

10. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery.com/consultation>.

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

Marie-Hélène DESPREZ
COMMISSAIRE DE JUSTICE

De retour à mon étude, ce jour, à l'aide d'un ordinateur fixe de marque ACER, dont l'adresse I.P. est le 80.14.123.75 préalablement à mes constatations, j'effectue les opérations suivantes :

Je désactive la connexion para serveur proxy et supprime les fichiers temporaires stockés sur mon ordinateur.

Lorsque toutes les conditions sont remplies je commence la navigation.

Le moteur de navigation utilisé est celui de GOOGLE.

Dans un premier temps, j'effectue la recherche "Accueil - Les services de l'État dans l'Oise".

Pour accéder à la page internet, je clique sur les éléments suivants :

- actions de l'Etat
- Environnement
- Installations classées
- Par enquête publique
- Parc éolien les moulins de MERY

Je réalise huit captures écran du site lesquelles parlent d'elles mêmes.

(cf captures d'écran n° 1 à 8)

Dans un second temps, j'effectue la recherche "<https://lesmoulinsdemery-consultation.fr/>" (lien figurant sur l'avis de consultation du public)

(cf capture d'écran n°1a)

J'accède au site web.

(cf capture d'écran n°2a)

En cliquant sur le lien "afficher l'avis de consultation", une page web s'ouvre sur l'avis de consultation du public

(cf capture d'écran n°3a)

Ensuite, je reviens sur le site web et parcours l'ensemble de la page web et en réalise une série de deux captures d'écran

(cf captures d'écran n°4a et 5a)

Mes opérations étant terminées, de retour en mon étude à 14 heures 30, de tout ce que dessus, je dresse le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Acte comportant pages dont 68 photographies.

Maître Marie-Hélène DESPREZ
Commissaire de Justice



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY
Commune de **MERY-LA-BATAILLE**

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

1. La consultation du public porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2 MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Alain GIAROLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public.
Mme Jacqueline LECLERE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :

- mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00 ;
- mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00.

5. Le commissaire enquêteur organisera **une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille** avec la participation du pétitionnaire.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr> dès l'affichage de l'avis de consultation du public.

Il est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.

8. Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :

- dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Boulogne-la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvilliers-aux-Bois, Hémevillers, La Neuville-Roy, Lataule, Le Frestoy-Vaux, Léglantiers, Le Ployron, Maignelay-Montigny, Ménevillers, Montgérain, Montiers, Mortemer, Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde, Ravenel, Ressons-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin ;
- dans la commune de la Somme suivante : Rollot.

9. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :

- par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante :
<https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>
- à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions :
contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr

10. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>.

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET – mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.







Environnement - Actions de l'Etat

oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement

Wetransfer Legatus - Votre Co... Societe.com Entreprise - Page d'... E-Huissier Pappers : Toute l'inf... Correcteur d'orthog... mairies RPSH - 4 ADEC - Espace Client HuissOnline | Admi... Word Online Portail Chorus Pro Tous les favoris

PRÉFET DE L'OISE

Améliorer l'administration

Les services de l'État dans l'Oise

Nous contacter

Paramètres d'affichage

Rechercher

Actions de l'Etat Services de l'Etat Publications Démarches Vous êtes...

Accueil Actions de l'Etat Environnement

Actions de l'Etat

Actualité

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Commémorations

Elections

Cultes

Sécurité

Agriculture

Aménagement durable du territoire

Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain

Environnement

Transports, déplacements et éducation routière

Environnement

DDT

Sélectionnez votre thématique

Nature et Biodiversité

Chasse et Pêche

Forêts

L'eau et les milieux

Les installations

Les composés

Les installations classées - Envi

oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees

Wetransfer Legatus - Votre Co... Societe.com Entreprise - Page d'... E-Huissier Pappers : Toute l'inf... Correcteur d'orthog... mairies RPSH - 4 ADEC - Espace Client HuissOnline | Admi... Word Online Portail Chorus Pro

Actions de l'Etat Services de l'Etat Publications Démarches Vous êtes...

Accueil Actions de l'Etat Environnement Les installations classées

Environnement

Nature et Biodiversité

Chasse et Pêche

Forêts

L'eau et les milieux aquatiques

Les installations classées

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS)

Évaluation environnementale

Prévention des risques naturels et technologiques

D.I.S.E.N.

Le bruit

Les déchets

Les actualités de l'environnement

Autorisation unique

Les installations classées



Sélectionnez votre thématique

Par arrêtés

Par société

Par enquête publique

Procédure d'enregistrement ou d'autorisation temporaire, consultation du public

ICPE : les déclarations

Consultations des documents relatifs aux installations classées (mises en demeure, sanctions)





Per enquête publique - Les ins...

oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classes/Par-enquete-publique

Wetransfer Legatus - Votre Co... Societe.com Entreprise - Page d'... E-Huissier Pappers : Toute l'Inf... Correcteur d'orthog... mairies RPSH - 4 ADEC - Espace Client HuissOnline | Admi... Word Online Portail Chorus Pro Tous les favoris



PRÉFET DE L'OISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARC EOLIEN DES EPIS DE BLE, Noyers-Saint-Martin

Publié le 03/04/2026

→



PRÉFET DE L'OISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

SEPE DES ECHASSES, Le Mesnil-sur-Bulles

Publié le 03/04/2026

→



PRÉFET DE L'OISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MÉRY

Publié le 30/03/2026

→



PRÉFET DE L'OISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARC EOLIEN PE ELEMENTS 13

Publié le 25/03/2026

→



PRÉFET DE L'OISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ETABLISSEMENTS MOUTON, commune de Compiègne

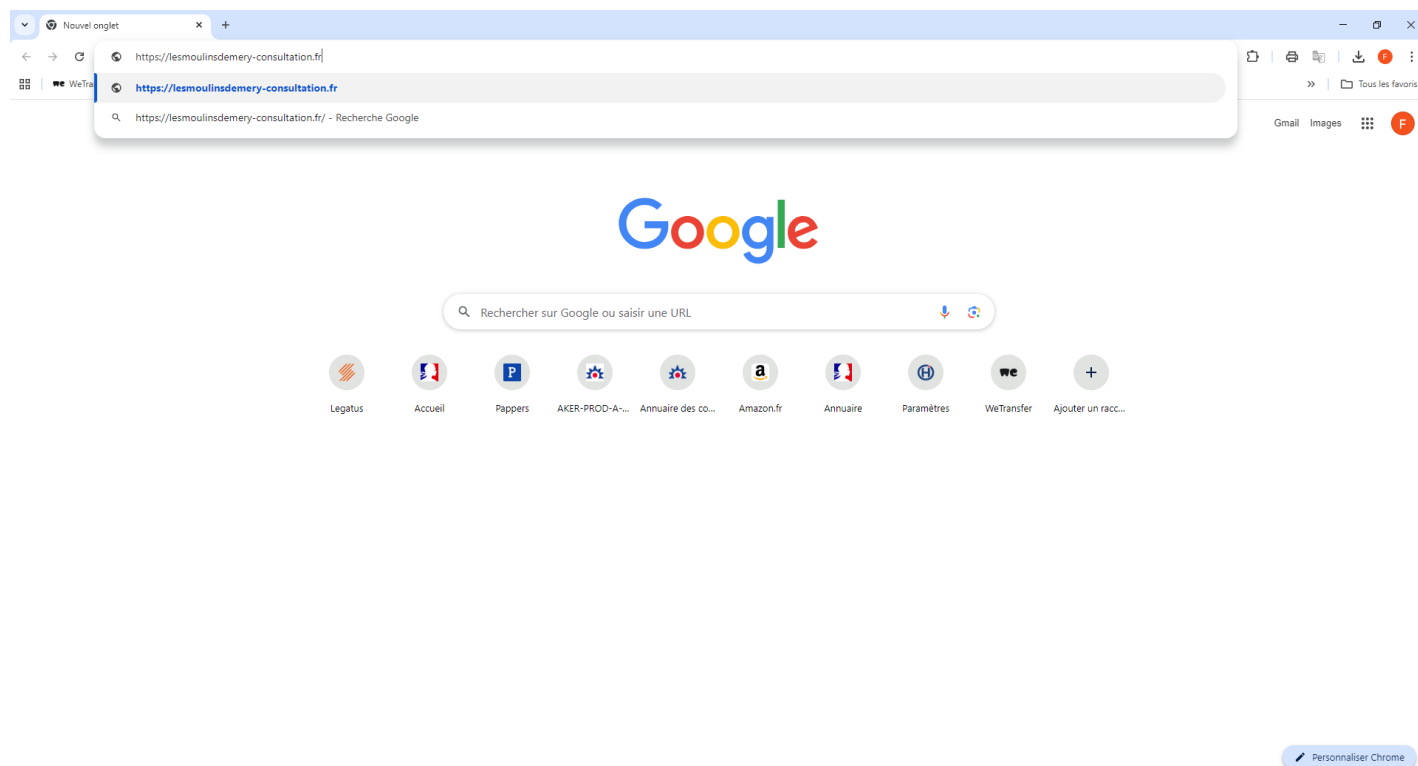
<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classes/Par-enquete-publique/PARC-EOLIEN-LES-MOULINS-DE-MERY>



DESPREZ Marie-Hélène

Commissaire de Justice

1a



Projet éolien Les Moulins de Mé

lesmoulinsdemery-consultation.fr

WetransferLegatus - Votre Co...Societe.comEntreprise - Page d'...E-HuissierPappers : Toute l'inf...Correcteur d'orthog...mairiesRPSH - 4ADEC - Espace ClientHuissOnline | Admi...Word OnlinePortail Chorus ProTous les favoris

Projet éolien Les Moulins de Mé

AccueilActualitésConsultation en ligneContact et assistanceContribuerSe connecter

Plateforme dédiée à la consultation publique parallélisée

Projet éolien Les Moulins de Méry

Ce site répond aux exigences réglementaires applicables à la procédure de consultation du public parallélisée prévue à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement et aux caractéristiques techniques prévues à l'article R.181-36.

Afficher l'avis de consultation

87

Jours restants pour contribuer

1

Contributions déposées

Gérer le consentement

Ce site utilise des cookies techniques nécessaires à son bon fonctionnement (affichage et connexion aux espaces réservés).

AccepterRefuserVoir les préférences

Politique de gestion des données personnelles







Pourquoi cette plateforme ?

Cette plateforme a été mise en place pour vous permettre de :

- **Vous informer** sur le projet, en accédant à toutes les informations clés sur ses objectifs, son fonctionnement et son impact sur le territoire.
- **Exprimer votre avis** grâce à des outils interactifs simples et accessibles.
- **Suivre les actualités de la consultation** en temps réel, avec des mises à jour régulières et une transparence totale.

Ce site répond aux exigences réglementaires applicables à la procédure de consultation du public paralélisée prévue à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement et aux caractéristiques techniques prévues à l'article R.181-36.

Comment participer ?





Projet éolien Les Moulins de M...

lesmoulinsdemery-consultation.fr

WetTransferLegatus - Votre Co...Societe.comEntreprise - Page d'...E-HuissierPappers : Toute l'inf...Correcteur d'orthog...mairiesRPSH - 4ADEC - Espace ClientHuissOnline | Admi...Word OnlinePortail Chorus ProTous les favoris

Comment participer ?

1Je m'informe

Sur le projet

- Consultez directement le [Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale \(DDAE\)](#)

Sur la consultation

- Accédez au page de [présentation de la consultation](#)
- Accédez directement au [formulaire de la consultation](#)
- Accédez directement à la [page d'adhésion](#) et voir [comment adhérer au projet](#)
- Accédez directement au [formulaire de contact](#)
- Enformez sur le [site de la consultation](#) concernant cette consultation.

2Je participe

Exprimer mon avis

[Remplir le formulaire](#) de consultation simple et accessible (poser des questions, soumettre des suggestions ou partager mes préoccupations).

3Je suis les avancées

Mise à jour du site pendant la consultation

Jusqu'au 22 juillet 2024, le site sera régulièrement mis à jour :

- Les contributions déposées en ligne par le public
- Les contributions papier déposées aux commissaires enquêteurs, mises en ligne après réception
- Les avis représentatifs des contribuables consultés par la Préfecture
- Des informations complémentaires apportées par le porteur de projet

Je choisis d'être informé(e) des nouveautés

En remplissant le [formulaire](#), vous pouvez choisir d'être informé(e) des mises à jour pendant la consultation :

- [Recevoir des documents](#) par email
- [Recevoir des documents](#) par courrier
- [Recevoir](#) du porteur de projet ou du commissaire enquêteur aux contributions du public

CONTACT ET ASSISTANCE

PLAN DU SITE

MENTIONS LEGALES





PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Marie Hélène DESPREZ
Commissaire de Justice

03 23 05 00 14 - 06 80 68 03 16
mhdhuissier@cdj19.fr

Procès-verbal de constat

Expédition

LE HUIT JUIN

DEUX MILLE VINGT SIX

À la demande de :

La Société ENERTRAG SE, société étrangère immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro B 498 124 890, dont le siège est 9 mail Gay Lussac - Bâtiment E - CS 30001 95000 NEUVILLE SUR OISE, représentée par Monsieur Paul PELLET, chef de projet, domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel m'expose :

Que la Société requérante a obtenu un avis de consultation du public par voie électronique émanant de la direction départementale des territoires de l'OISE, dont copie en annexe.

Que cet avis prévoit une consultation du public sur le projet de la société ENERTRAG PLATEAU PICARD VI et ce du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus.

Que cette consultation porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Qu'il souhaite faire constater l'apposition de cet avis de consultation sur cinq panneaux au niveau du futur site, dans les vingt-neuf mairies concernées, sur le site de la Préfecture de l'Oise et sur le site web du projet éolien et ce afin de préserver tous les droits et intérêts de la société demanderesse dans l'avenir.

Et me requiert à cet effet.

Satisfaisant à cette demande.

Je, Maître Marie-Hélène DESPREZ, Commissaire de Justice à la résidence de SAINT-QUENTIN CEDEX (02107), 59 Boulevard Richelieu, boîte postale 337, soussignée,

Me rends ce jour sur la commune de MERY LA BATAILLE où étant à 11 heures, je procède aux constatations suivantes :

- Le point N°1 :

Sur la Départementale 938 en direction de la commune de TRICOT à l'intersection du chemin "la madeleine", je constate que le panneau est absent.

- Le point N°5 :

En continuant sur la Départementale 938 en direction de la commune de TRICOT, je poursuis ensuite sur la Départementale 27, je constate alors en bordure de route la présence d'un panneau d'affichage apposé sur un piquet et sur lequel figure l'avis de consultation du public.

Ce dernier est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

Je constate que l'autocollant est toujours en place afin de faire valoir que sa présence est constatée par mes soins.

En retournant en direction de la commune de MERY LA BATAILLE, j'emprunte la rue de Ménévillers en direction de la commune MENEVILLERS, je constate que le panneau est absent.

- Le point N°3 :

En continuant dans la rue de Ménévillers en direction de la commune de MENEVILLERS, je constate en bordure de route la présence d'un panneau d'affichage apposé sur un piquet et sur lequel figure l'avis de consultation du public.

Ce dernier est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.

Je constate que l'autocollant est toujours en place afin de faire valoir que sa présence est constatée par mes soins.



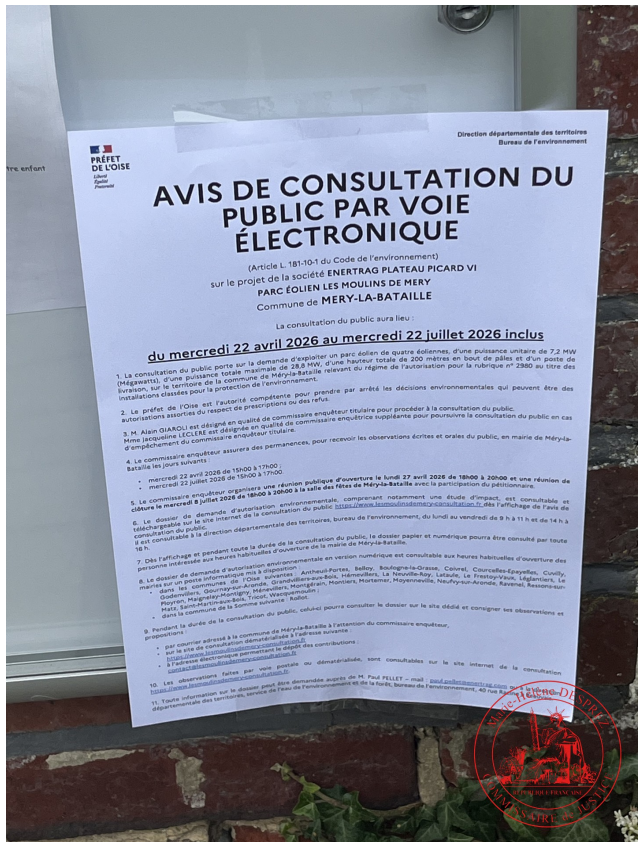
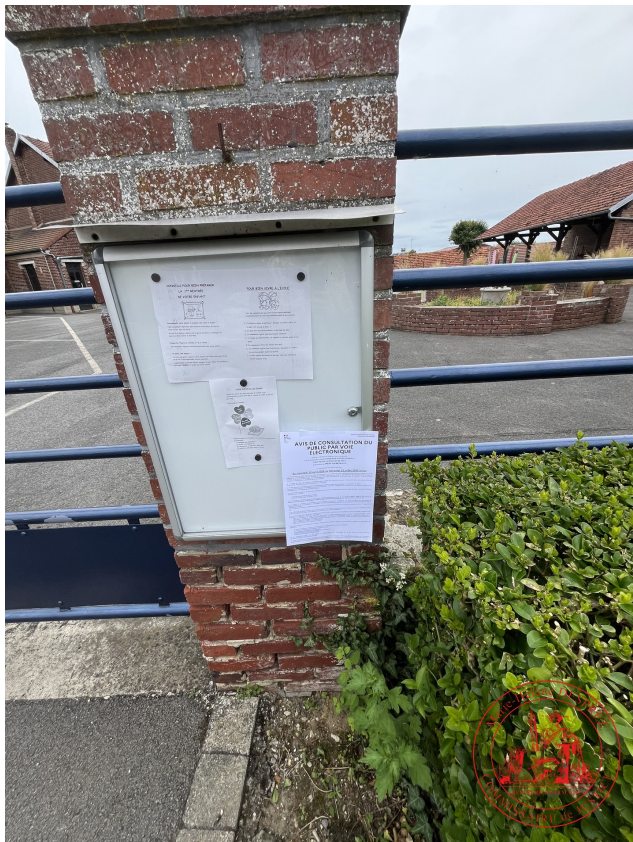


- Le point N°4 :

En continuant dans la rue de Ménévillers en direction de la commune de MENEVILLERS, je constate que le panneau est absent.

Je me rends ensuite sur la Commune de MERY LA BATAILLE (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardée dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



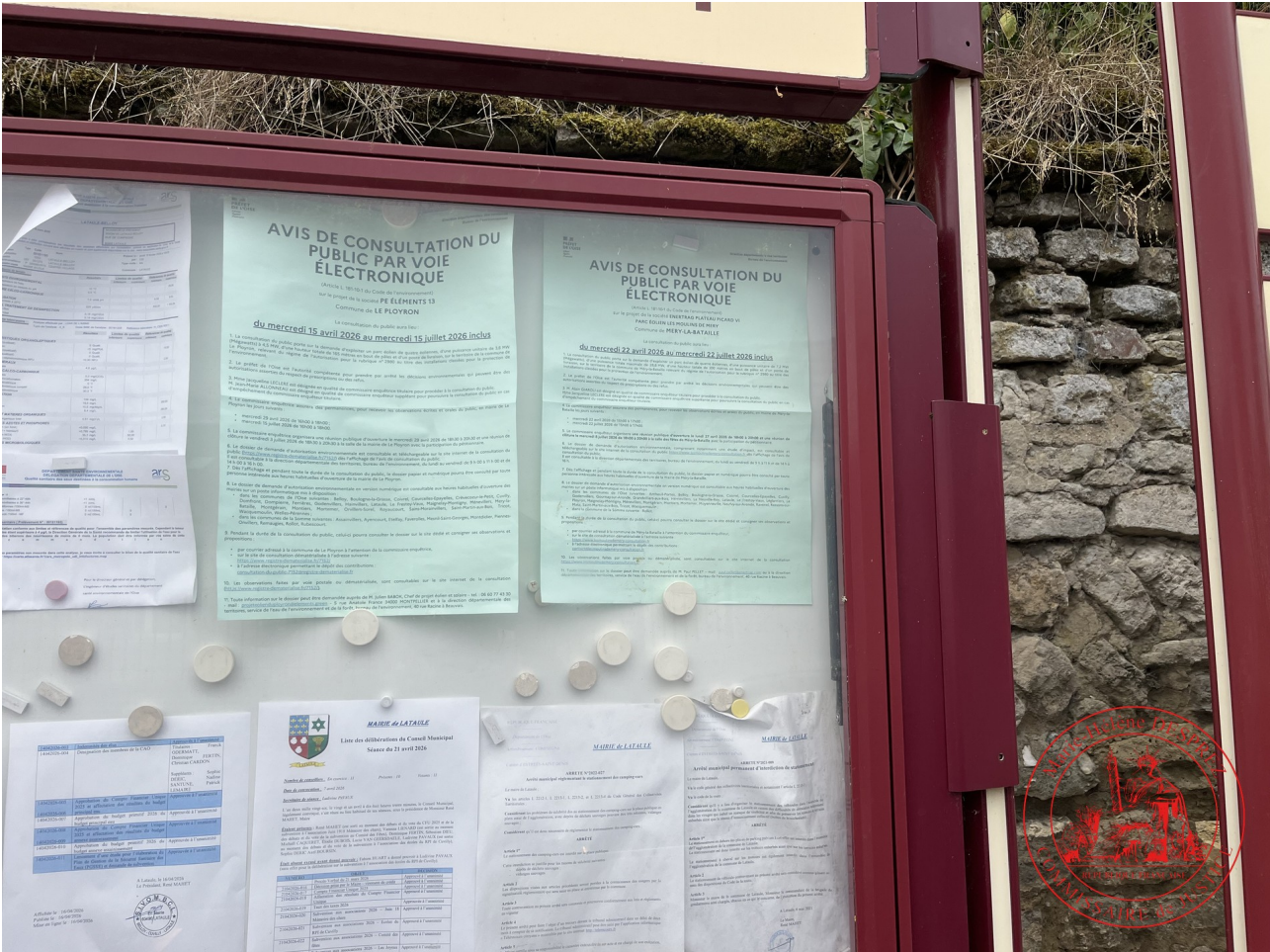
Je me rends ensuite sur la Commune de BELLOY (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

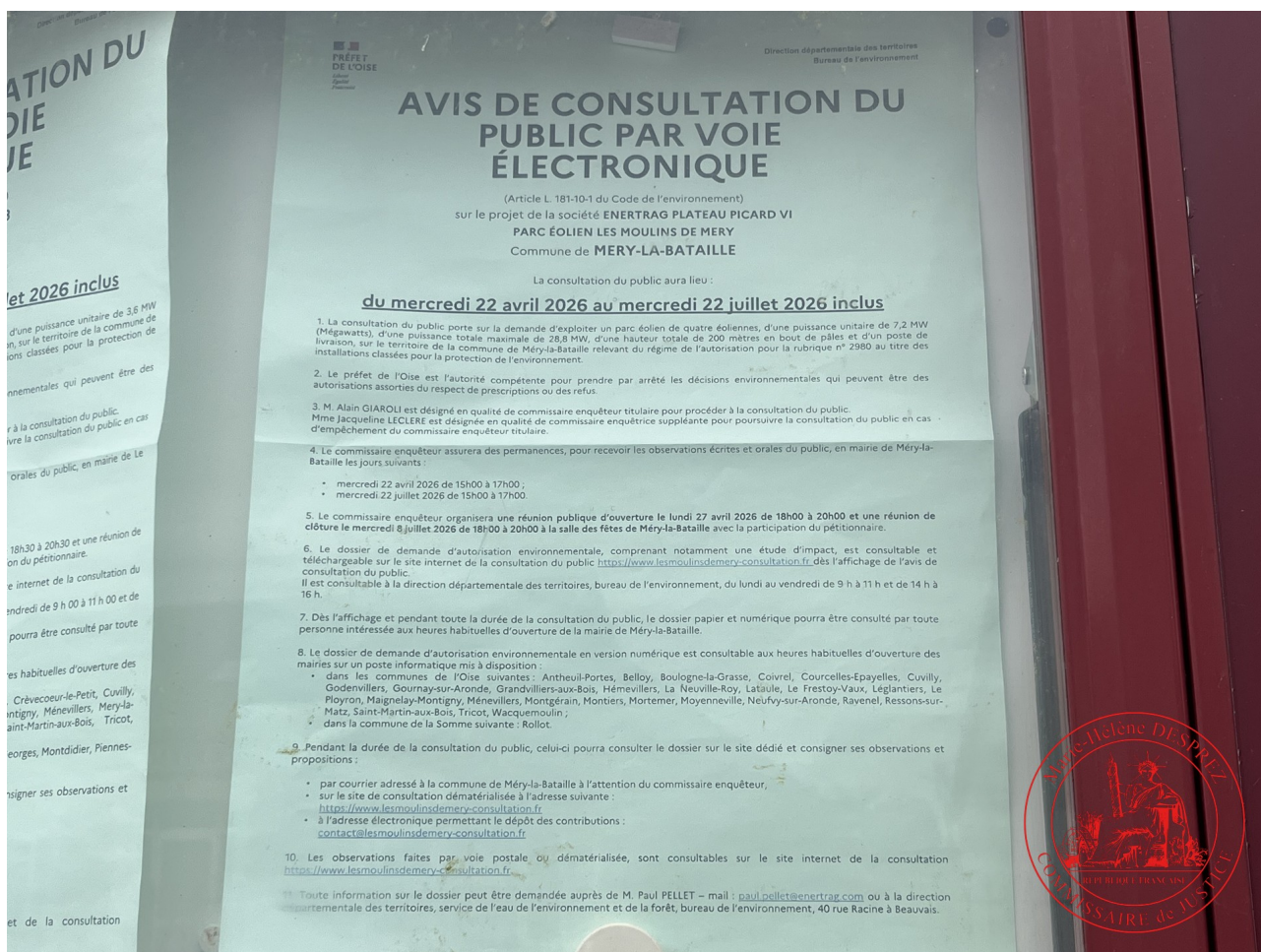
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de LATAULE (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

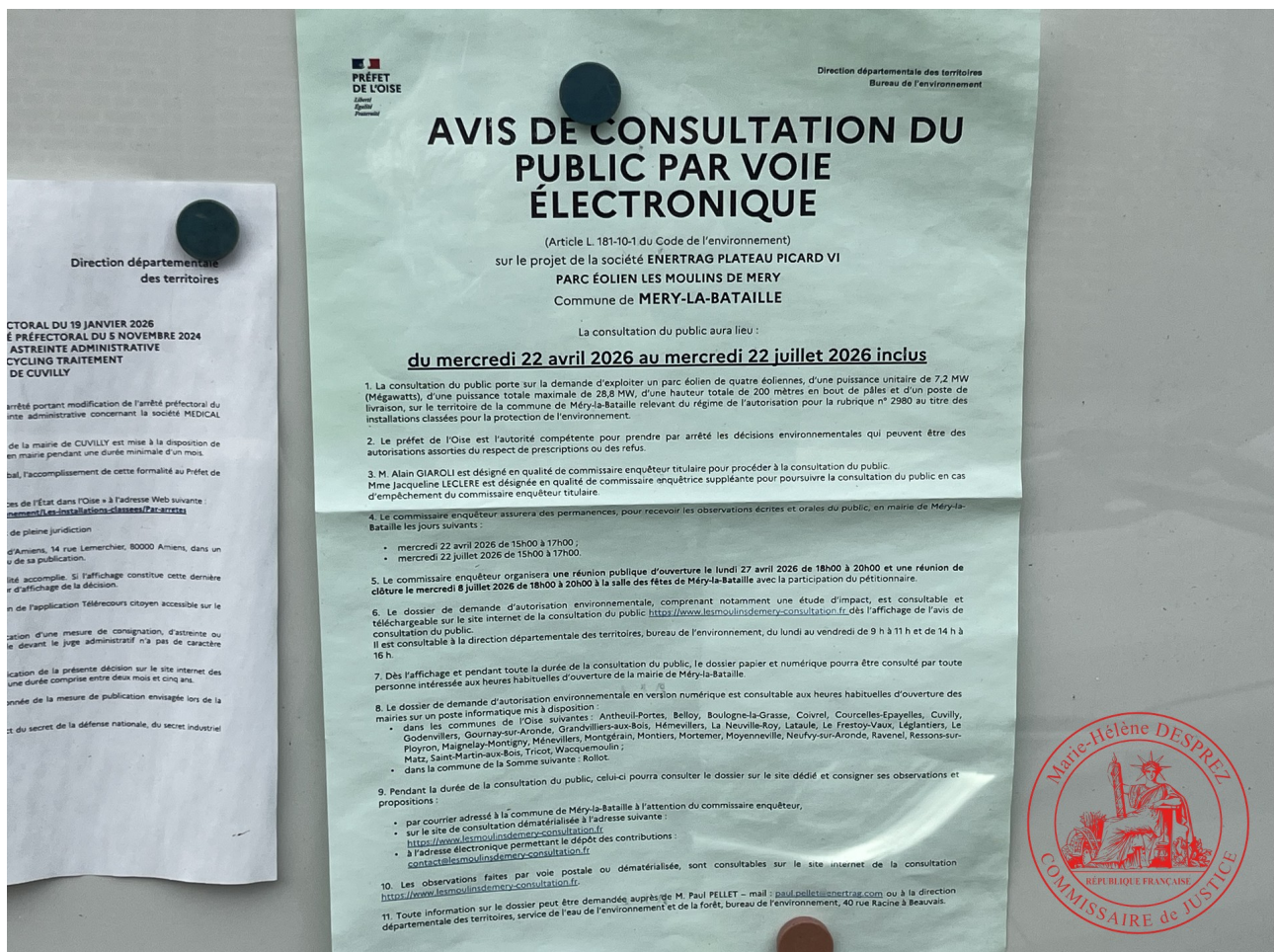
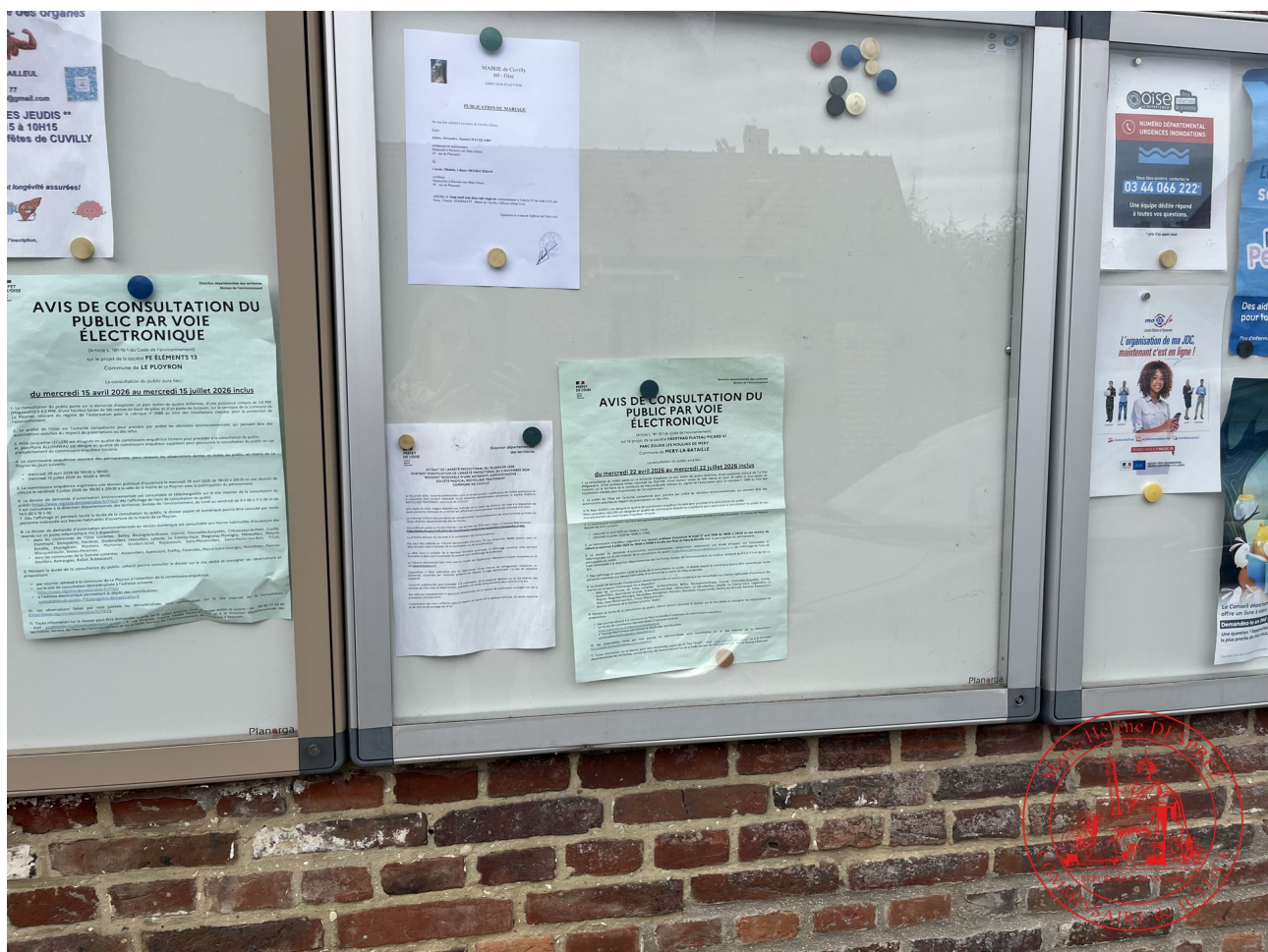
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





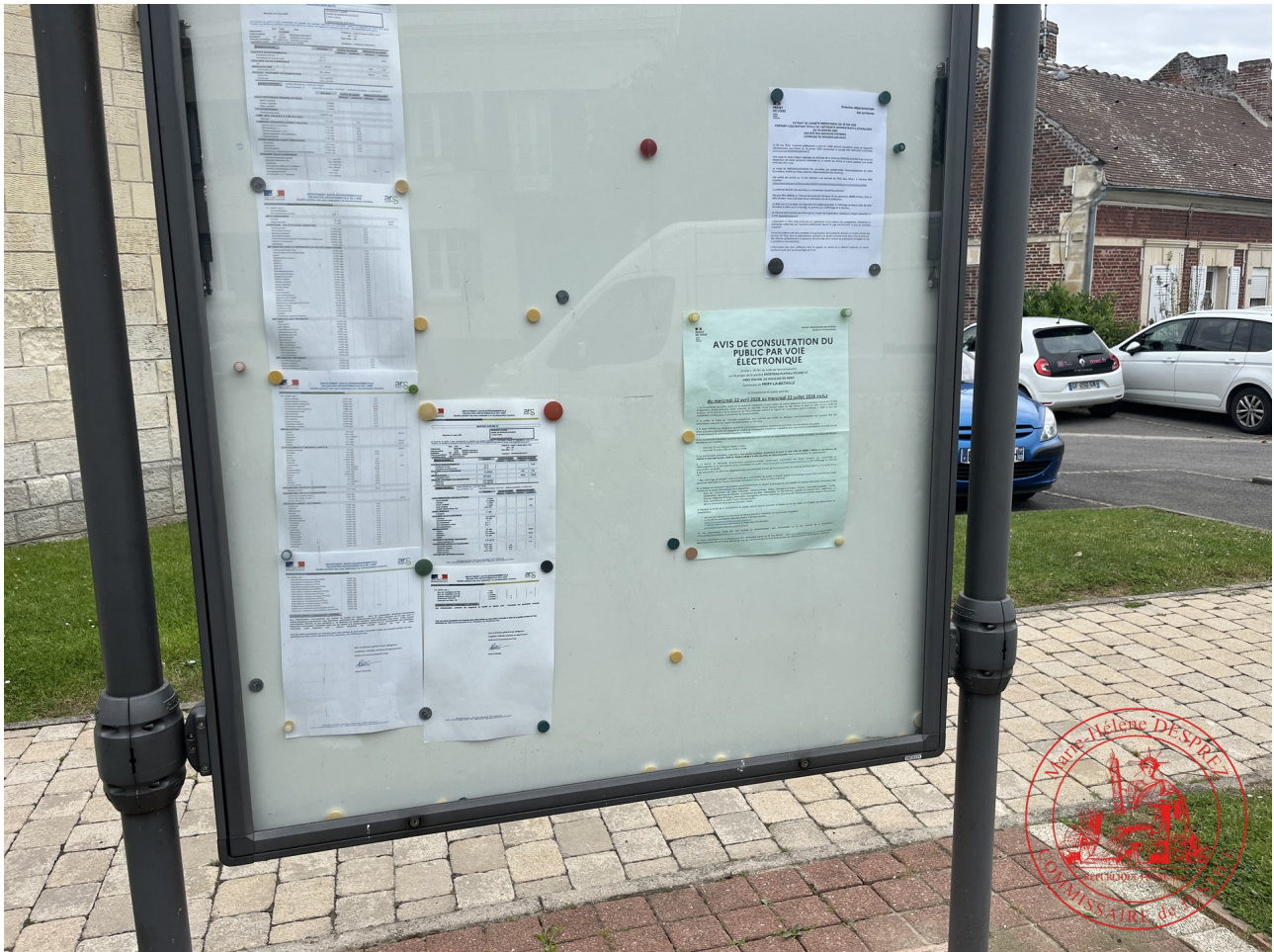
Je me rends ensuite sur la Commune de CIVILLY (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

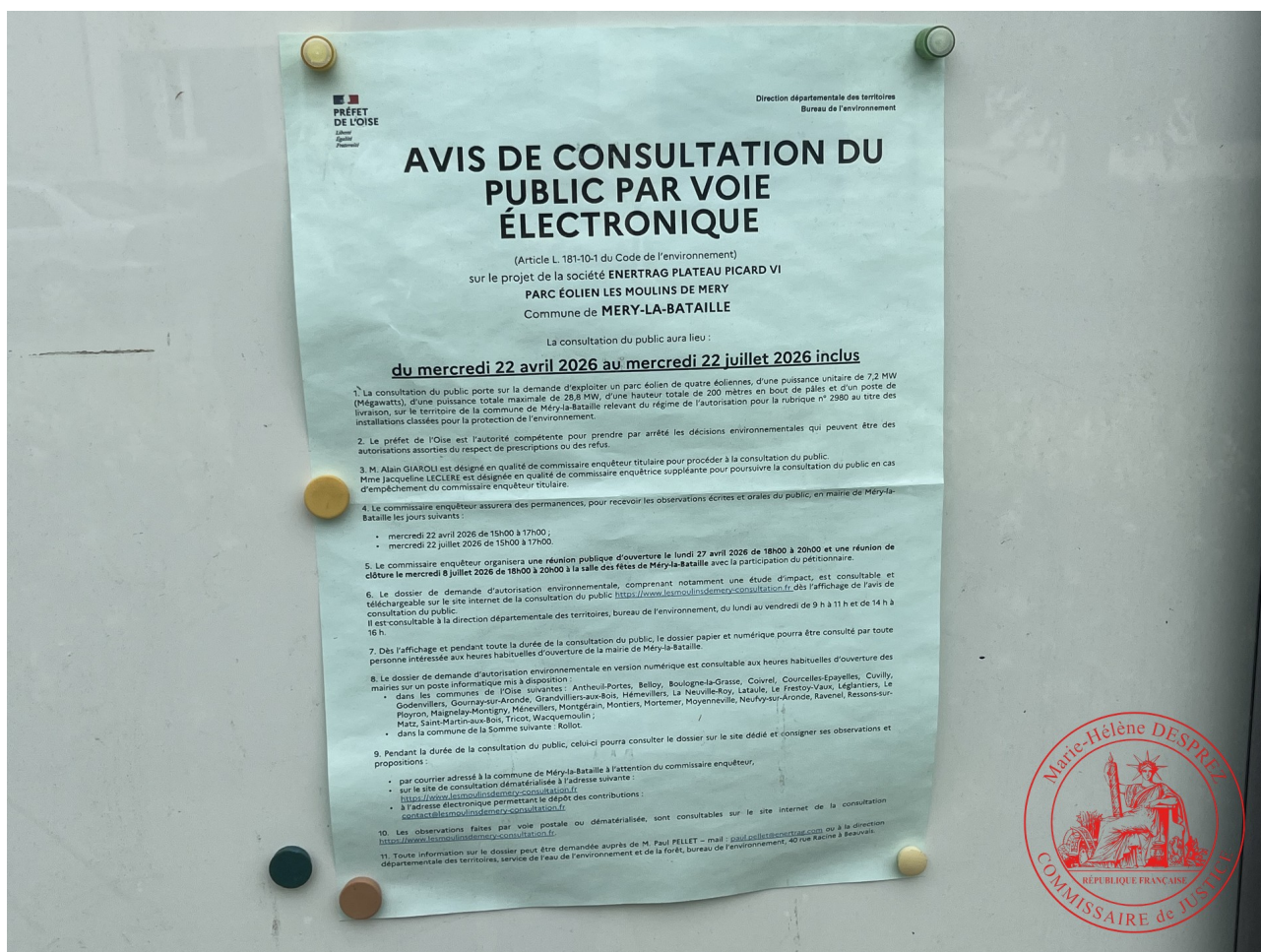
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de RESSONS SUR MATZ (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de ANTHEUIL-PORTES (60162), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

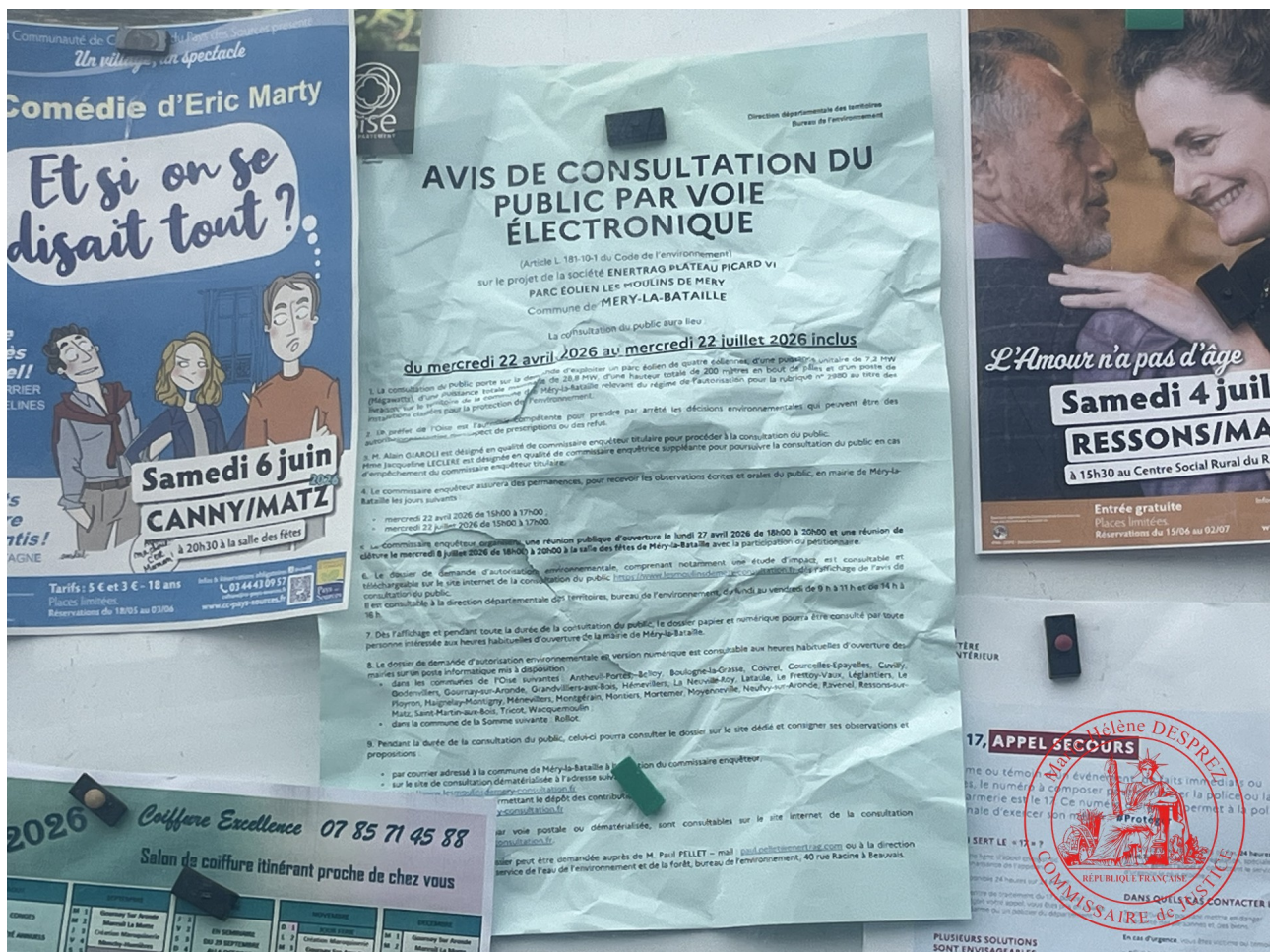
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de GOURNAY SUR ARONDE (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

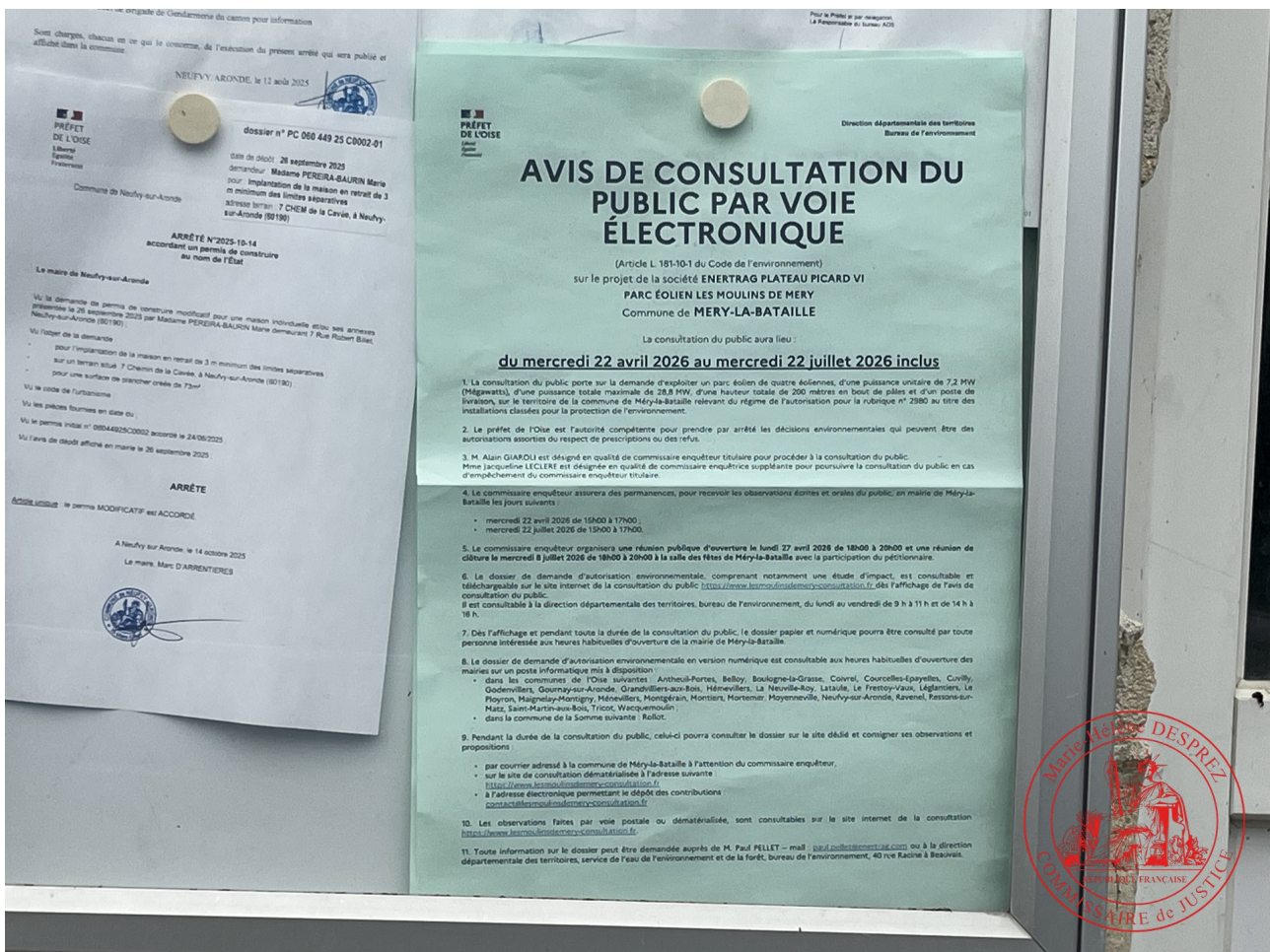
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de NEUFVY SUR ARONDE (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

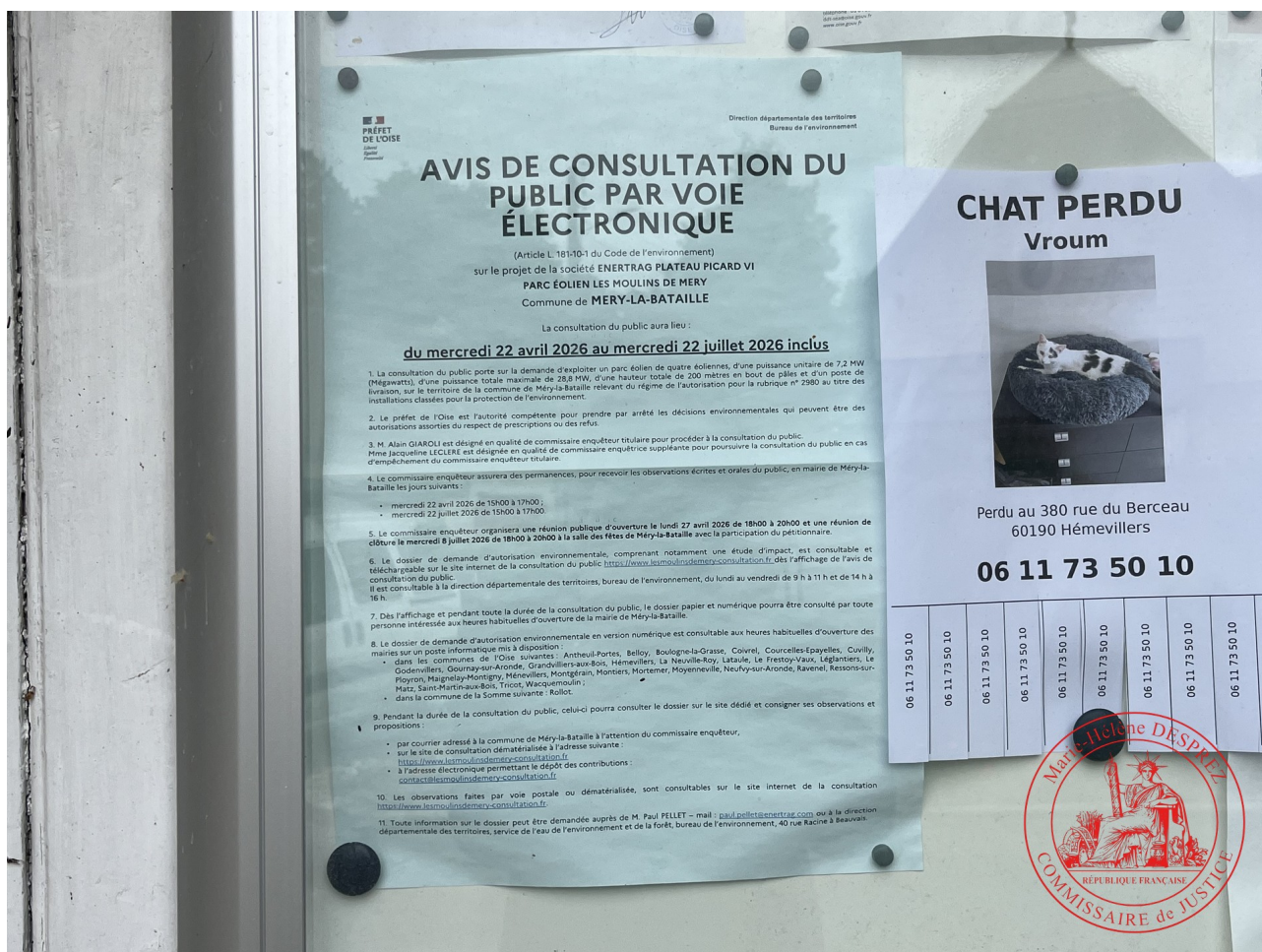
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de HEMEVILLERS (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

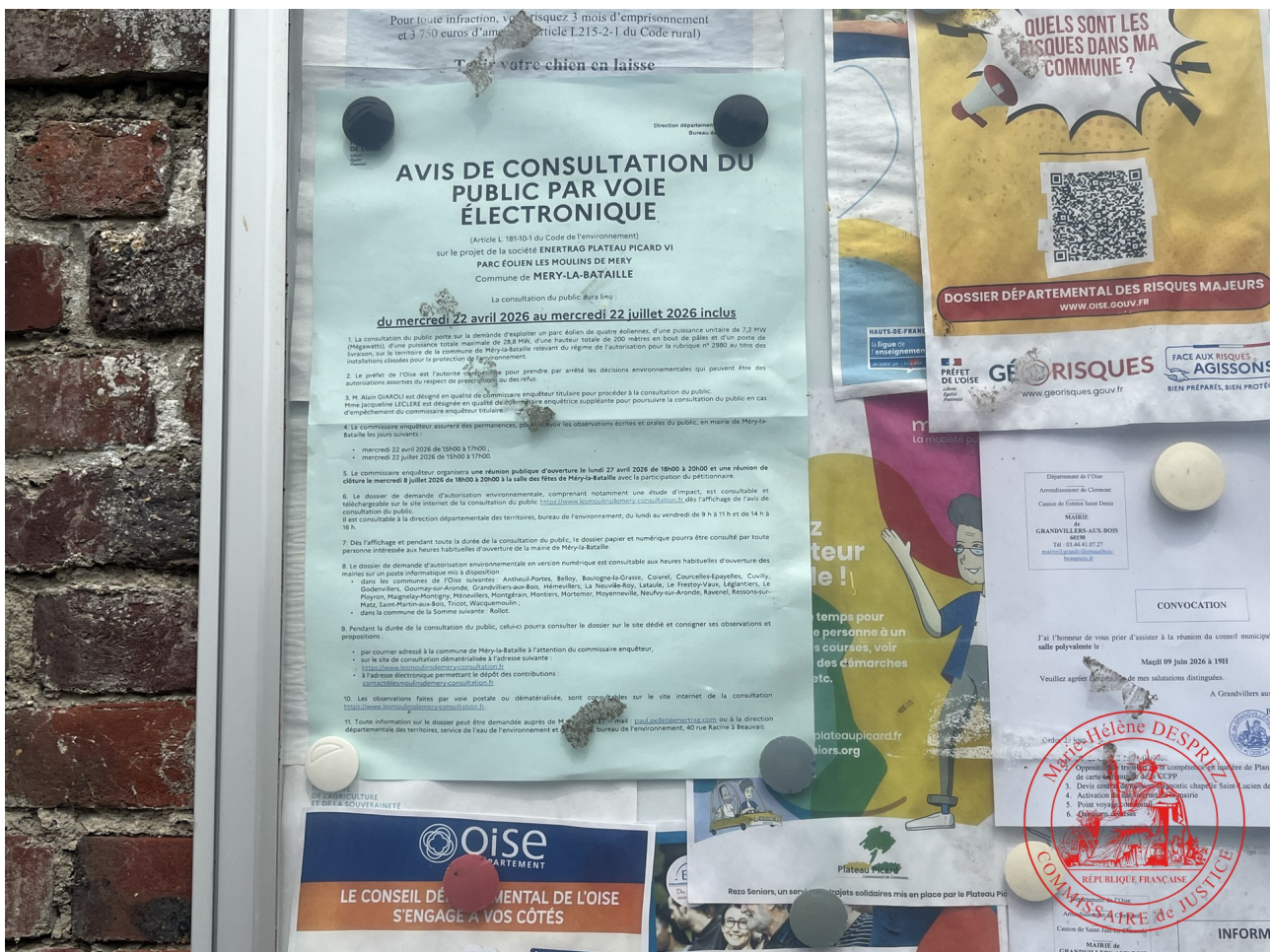
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





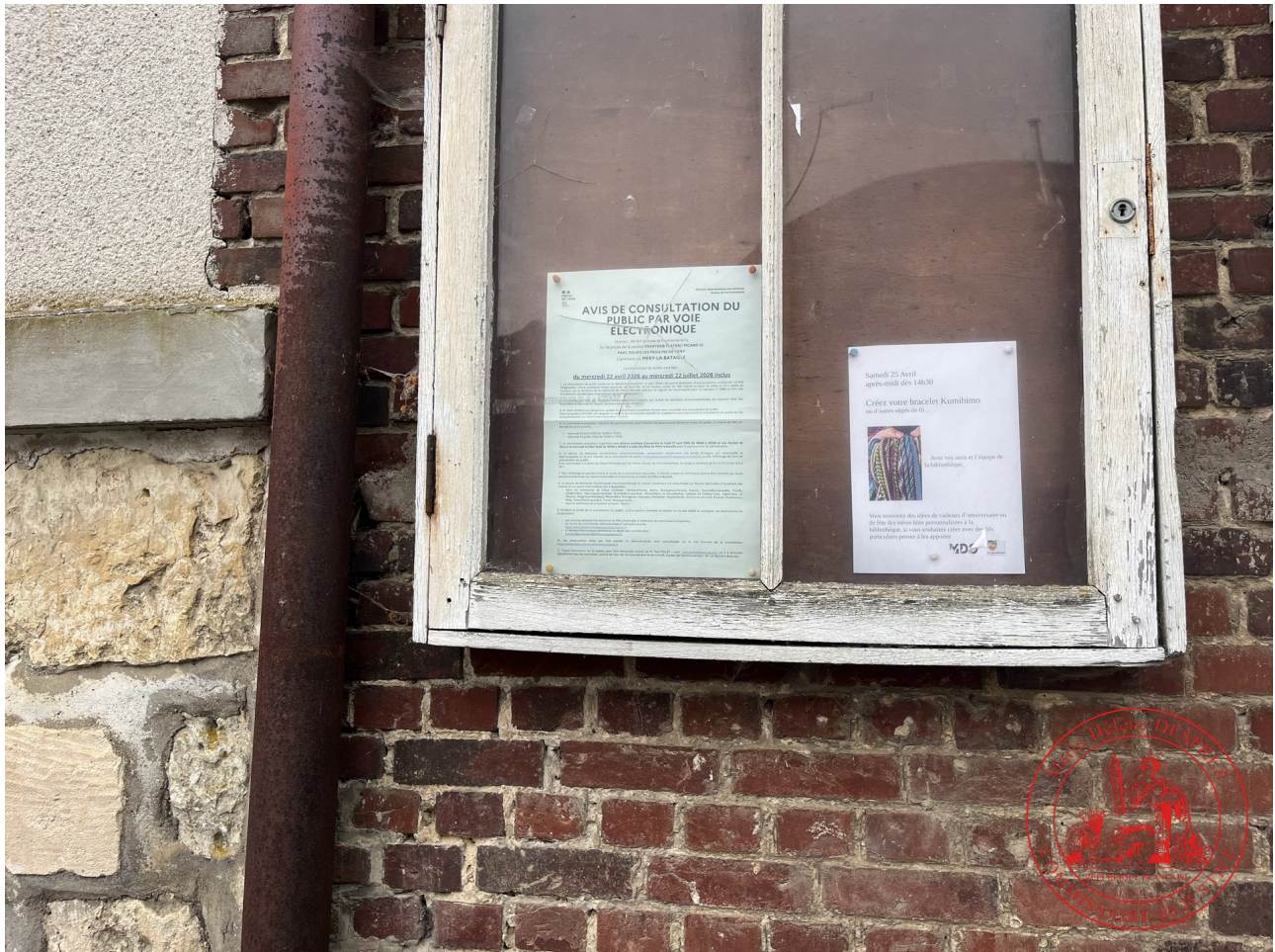
Je me rends ensuite sur la Commune de GRANDVILLERS AUX BOIS (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

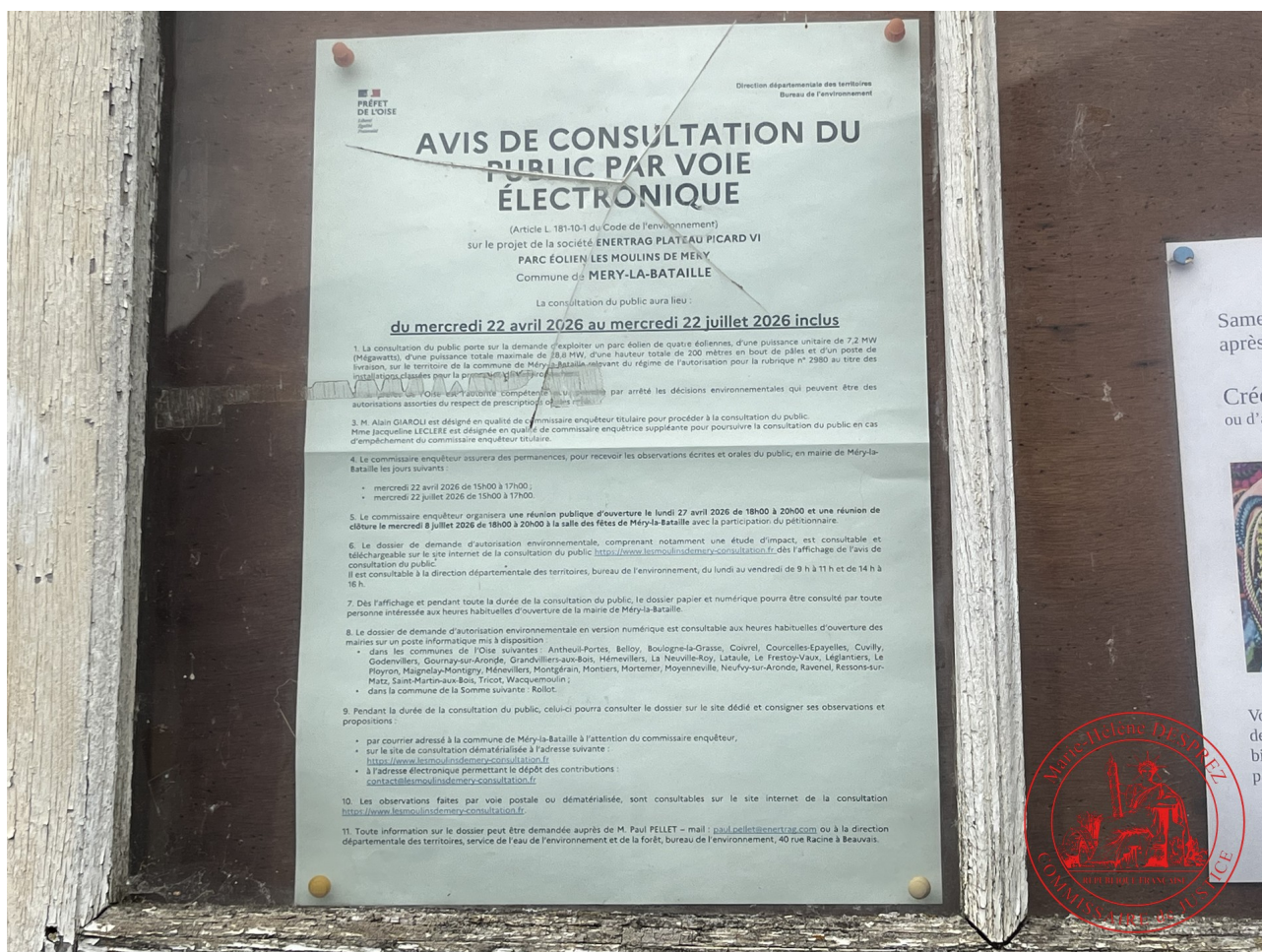
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de MOYENNEVILLE (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

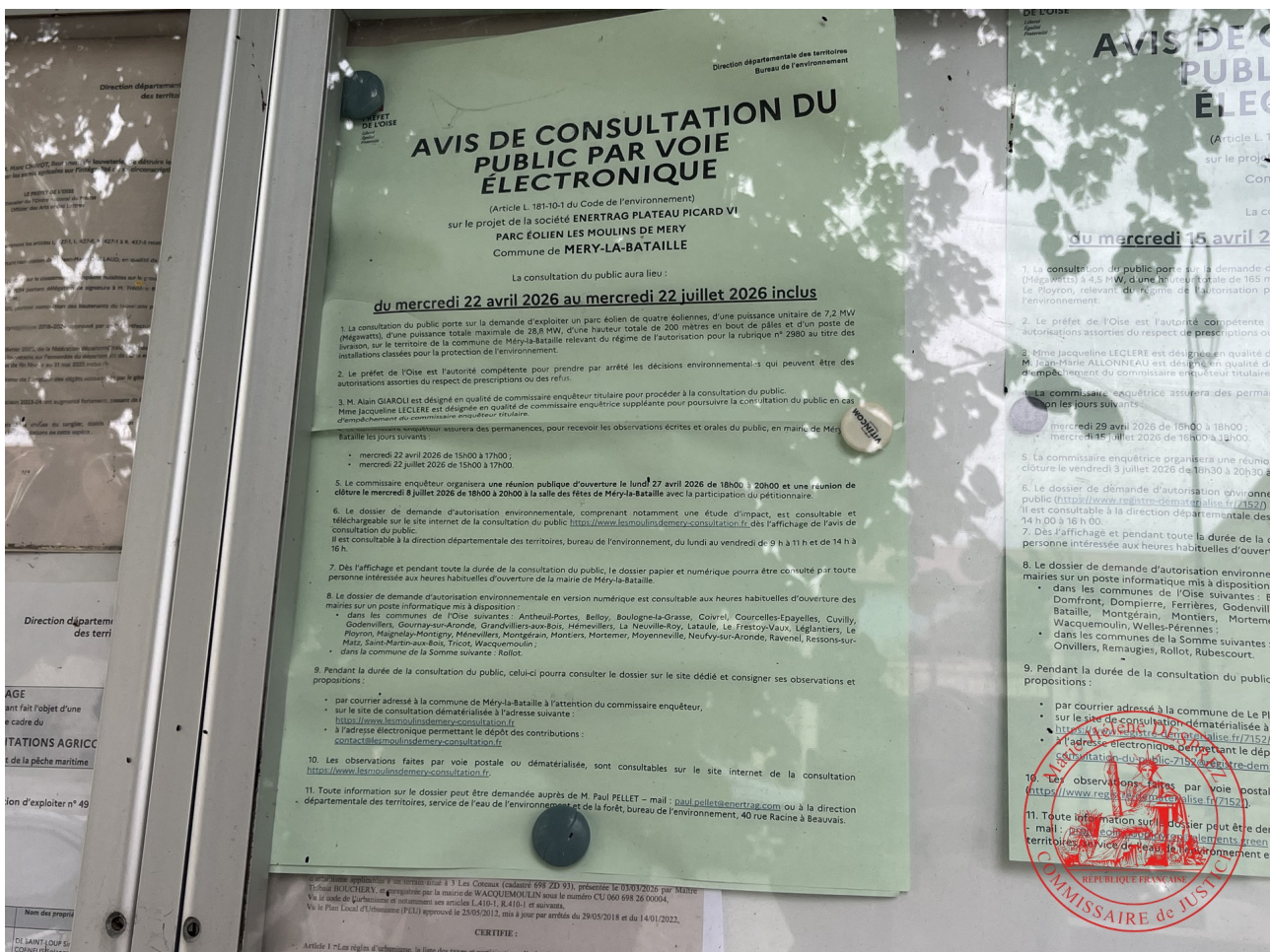
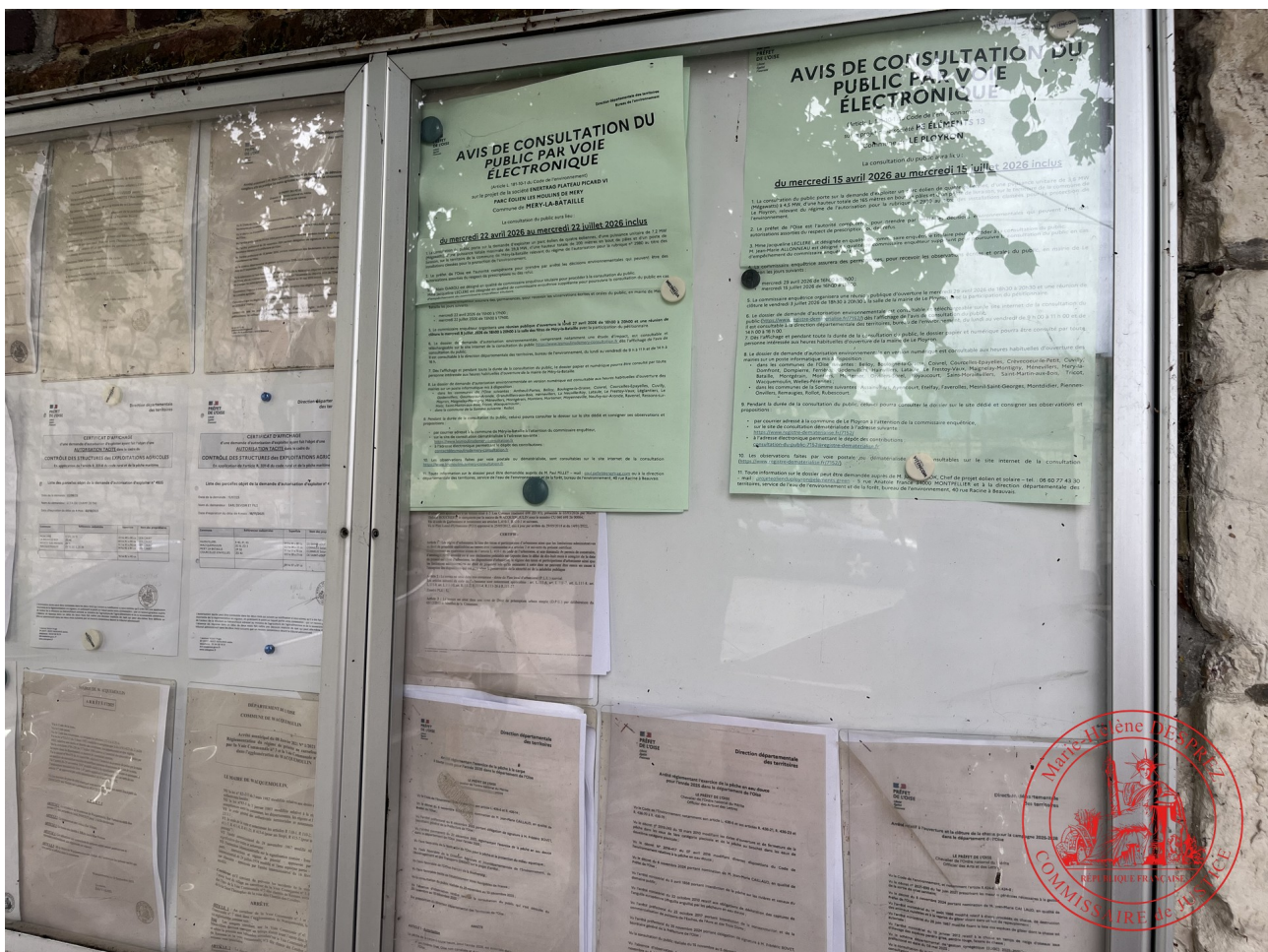
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de WACQUEMOULIN (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de MENEVILLERS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



ULTATION DU R VOIE NIQUE

(l'environnement)
ÉLÉMENTS 13
OYRON

ilic aura lieu :
rcredi 15 juillet 2026 inclus

solien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 3,6 MW
illes et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de
2980 au titre des installations classées pour la protection de

arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des

quatrième titulaire pour procéder à la consultation du public.
quêteur suppléant pour poursuivre la consultation du public en cas

voir les observations écrites et orales du public, en mairie de Le

verture le mercredi 29 avril 2026 de 18h30 à 20h30 et une réunion de
rie de Le Ployron avec la participation du pétitionnaire.

nsultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du
de l'avis de consultation du public.

au de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 00 et de
public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute
s de Le Ployron.

sion numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des

la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Epayelles, Crèvecoeur-le-Petit, Cuvilly,
Lataule, Le Fretoy-Vaux, Maignelay-Montigny, Méneville, Mery-la-
riel, Royaucourt, Sains-Morainvillers, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot,
yencourt, Etéfy, Faverolles, Mesnil-Saint-Georges, Montdidier, Pienne-
a consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et

son de la commissaire enquêtrice,
ite.

utions :

erialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation

ts de M. Julien BABOK, Chef de projet éolien et solaire - tel. : 06 60 77 43 30
atole France, 34000 MONTPELLIER et à la direction départementale des
bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais

**PREFET
DE L'OISE**

(Liberté
Égalité
Fraternité)

Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)
sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY
Commune de **MERY-LA-BATAILLE**

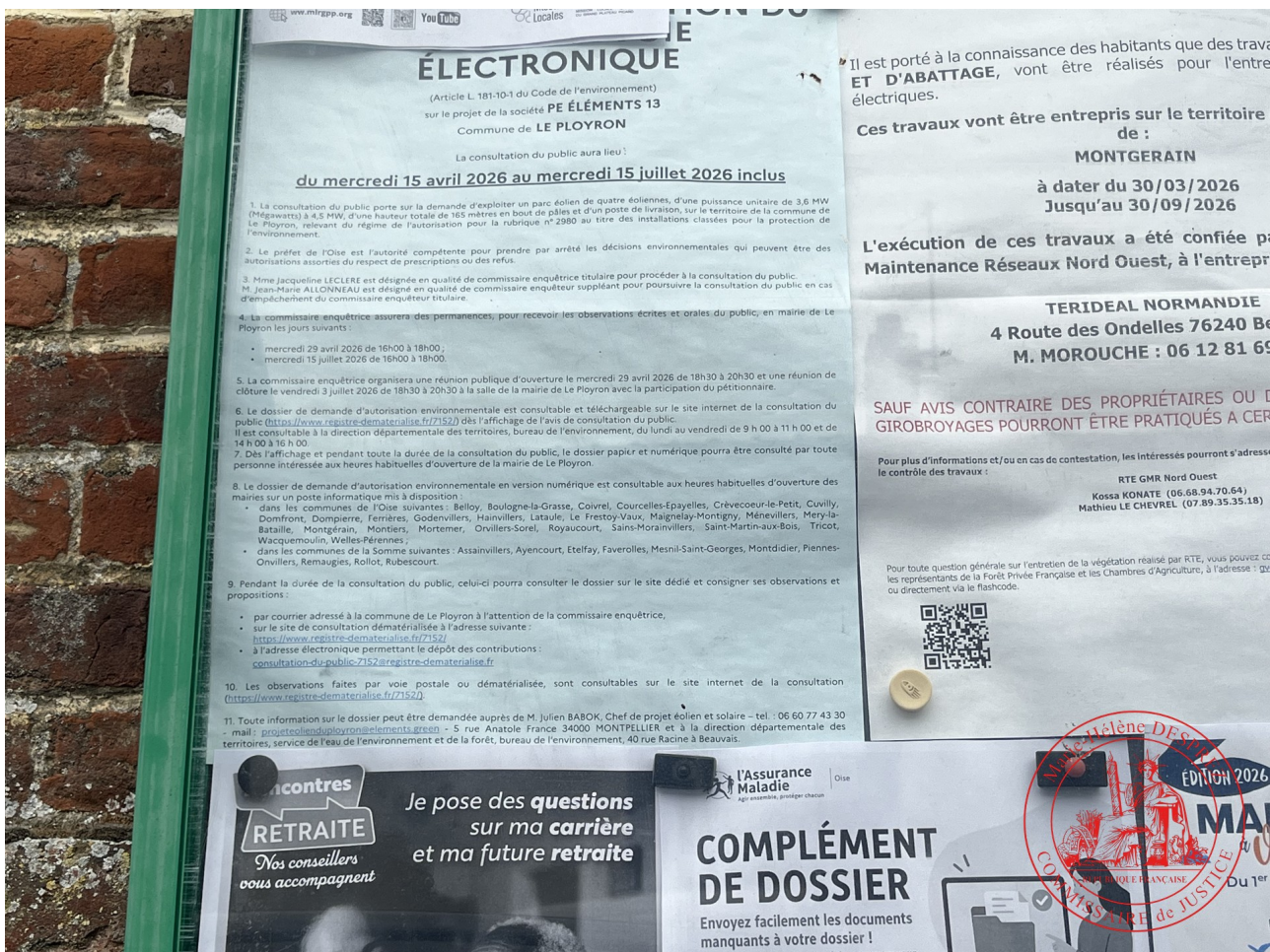
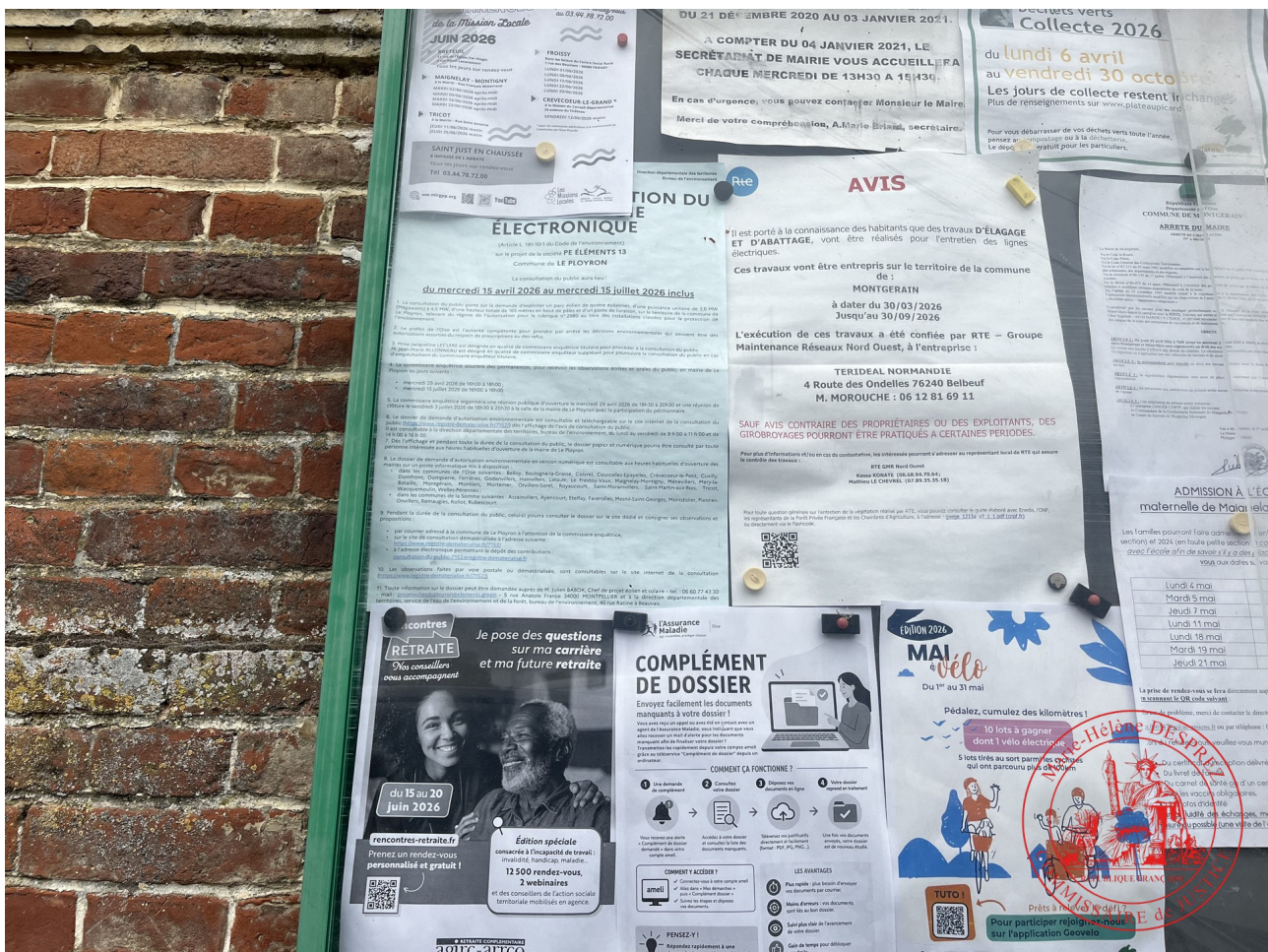
La consultation du public aura lieu :
du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

1. La consultation du public porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2 MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.
3. M. Alain GIAROLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public. Mme Jacqueline LECLERE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :
 - mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00 ;
 - mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00 ;
5. Le commissaire enquêteur organisera une réunion publique d'ouverture le **lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00** et une réunion de clôture le **mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00** à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pétitionnaire.
6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>, dès l'affichage de l'avis de consultation du public. Il est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.
8. Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :
 - dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Bouligne-la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvillers-aux-Bois, Hémerville, La Neuville-Roy, Lataule, Le Fretoy-Vaux, Légantiers, Le Ployron, Maignelay-Montigny, Méneville, Montgrain, Montiers, Mortemer, Moyenneville, Neuville-sur-Aronde, Ravenel, Ressons-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin ;
 - dans la commune de la Somme suivante : Rollot.
9. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :
 - par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
 - sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>
 - à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr
10. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>.
11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.



Je me rends ensuite sur la Commune de MONTGERAIN (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

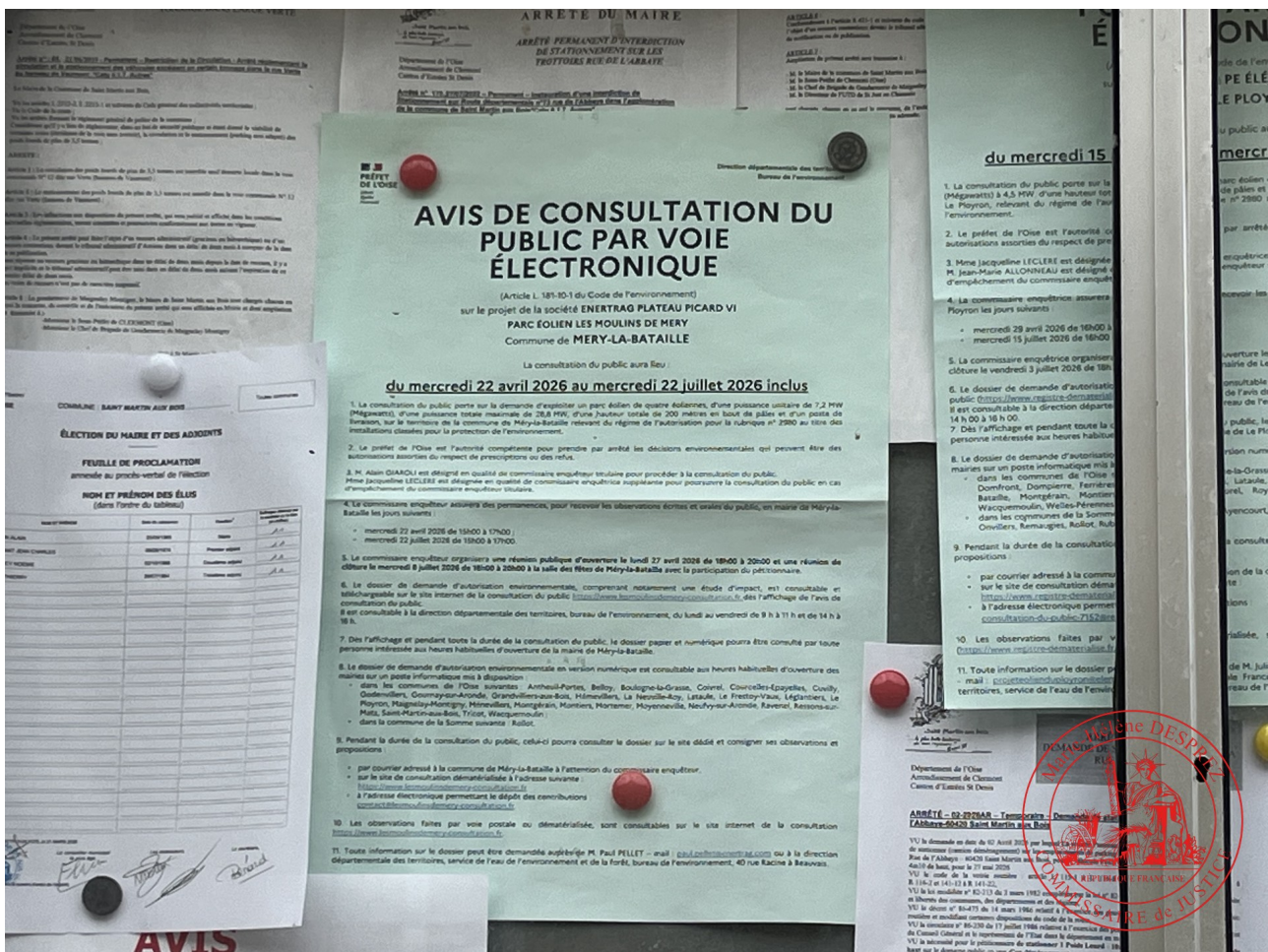
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de SAINT MARTIN AUX BOIS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

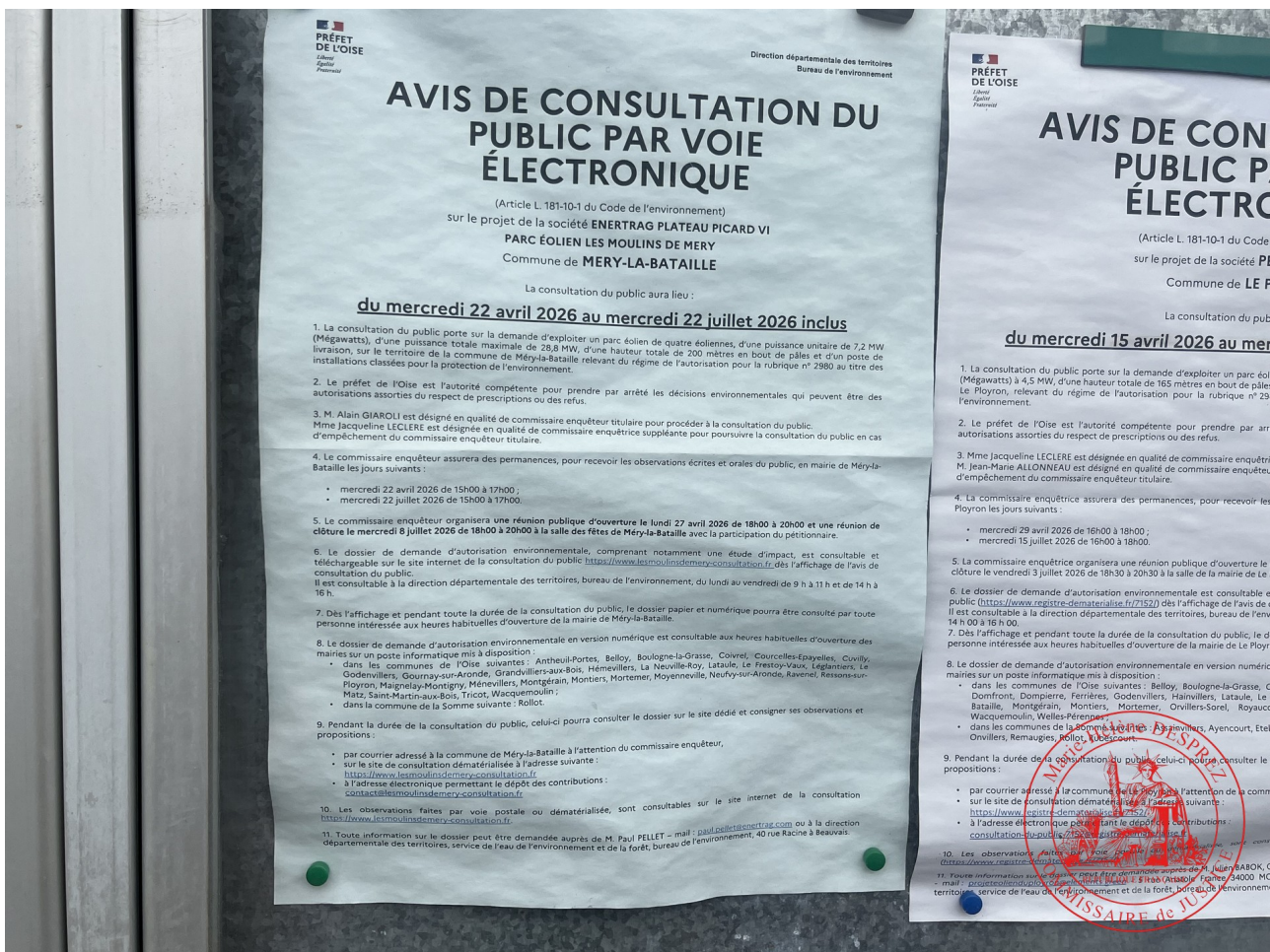
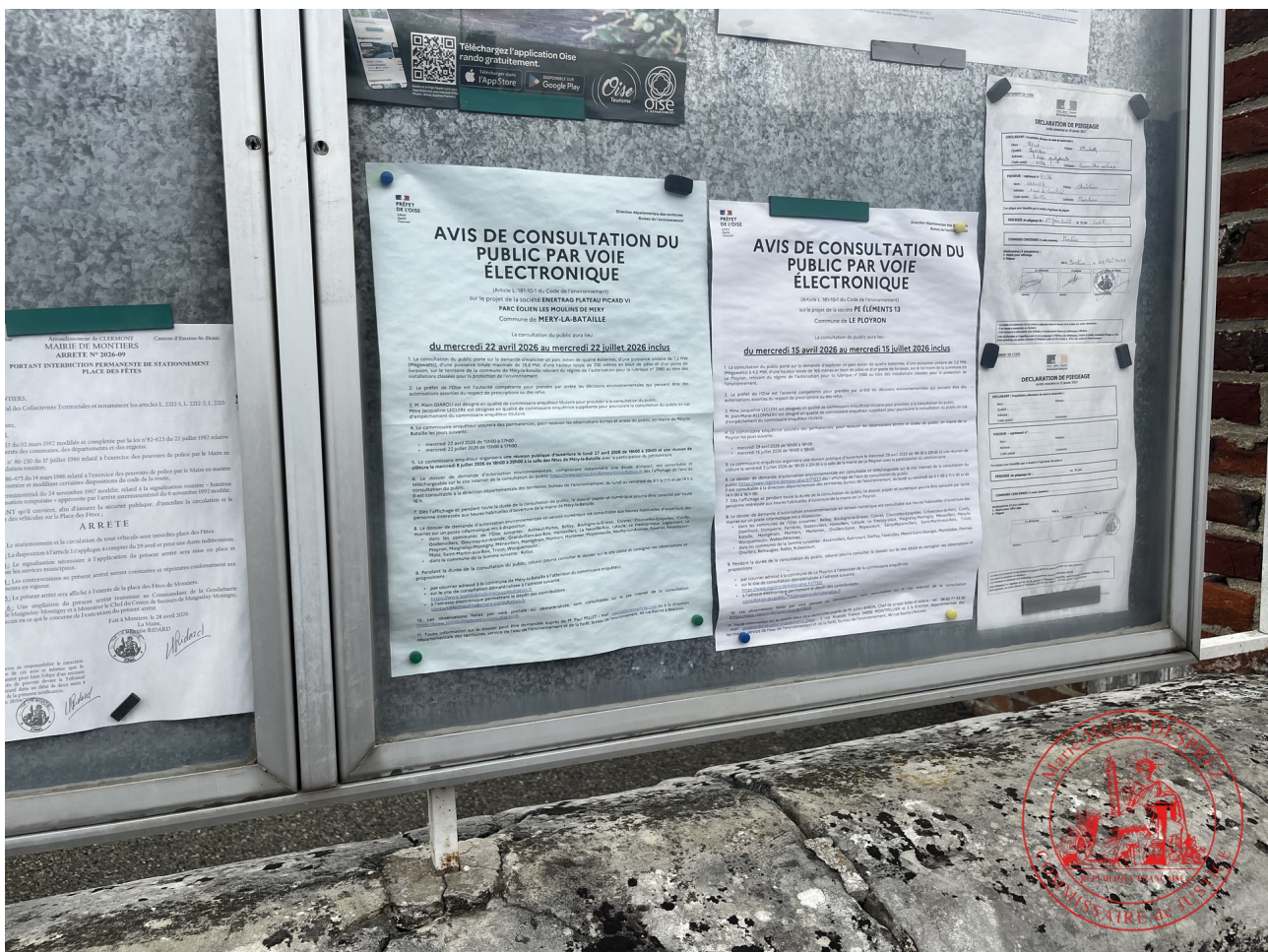
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





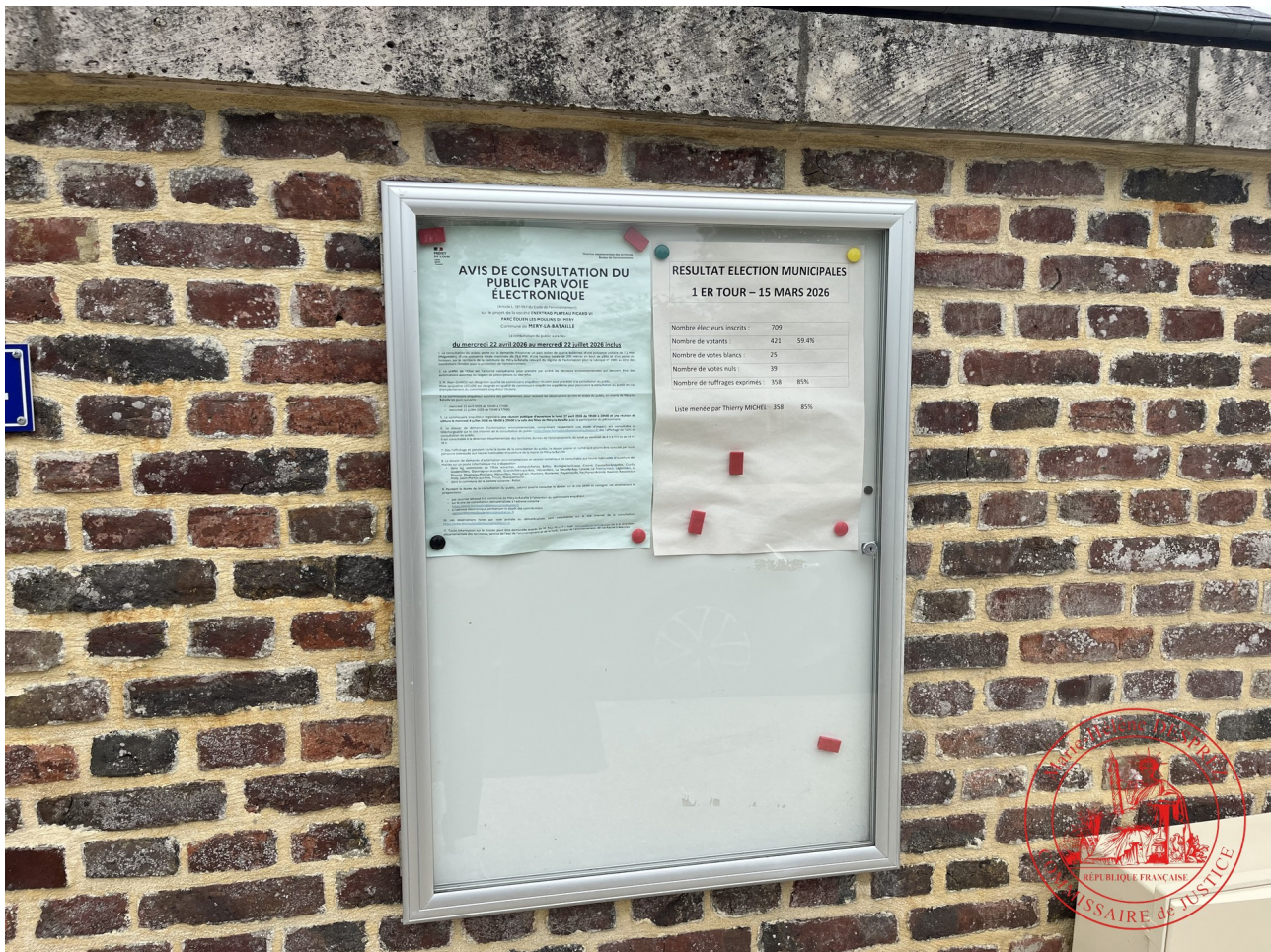
Je me rends ensuite sur la Commune de MONTIERS (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

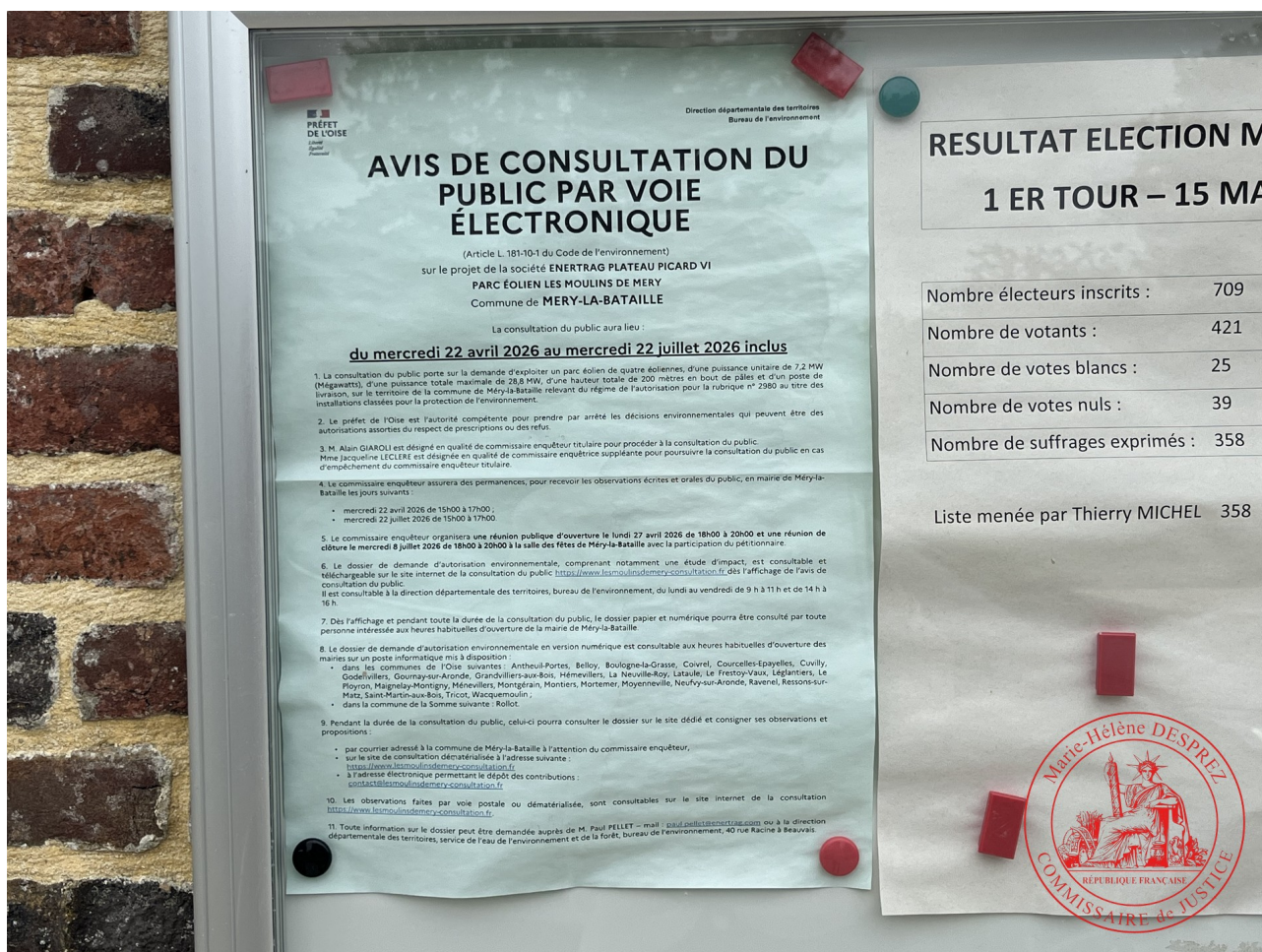
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de LA NEUVILLE ROY (60190), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

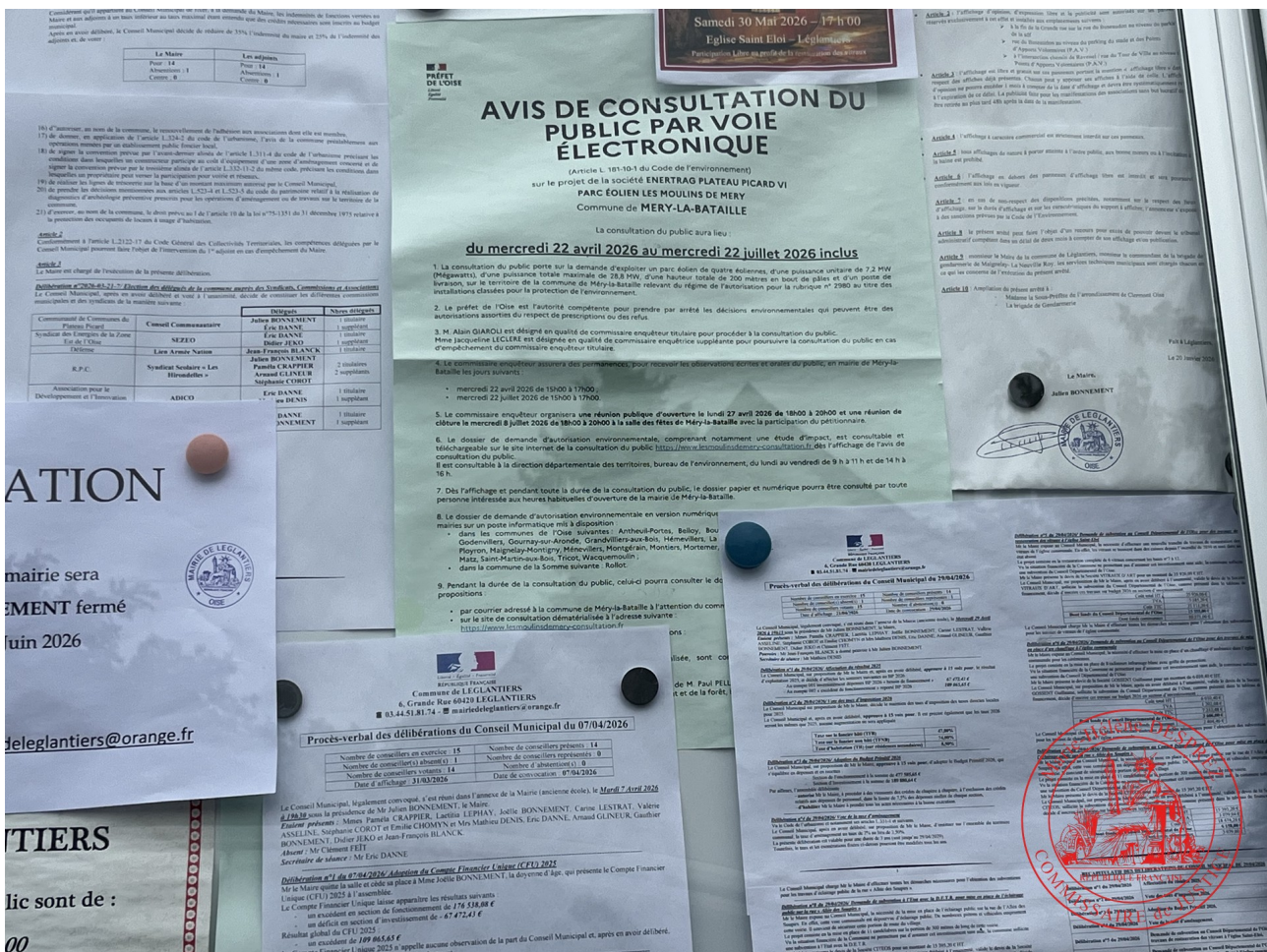
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





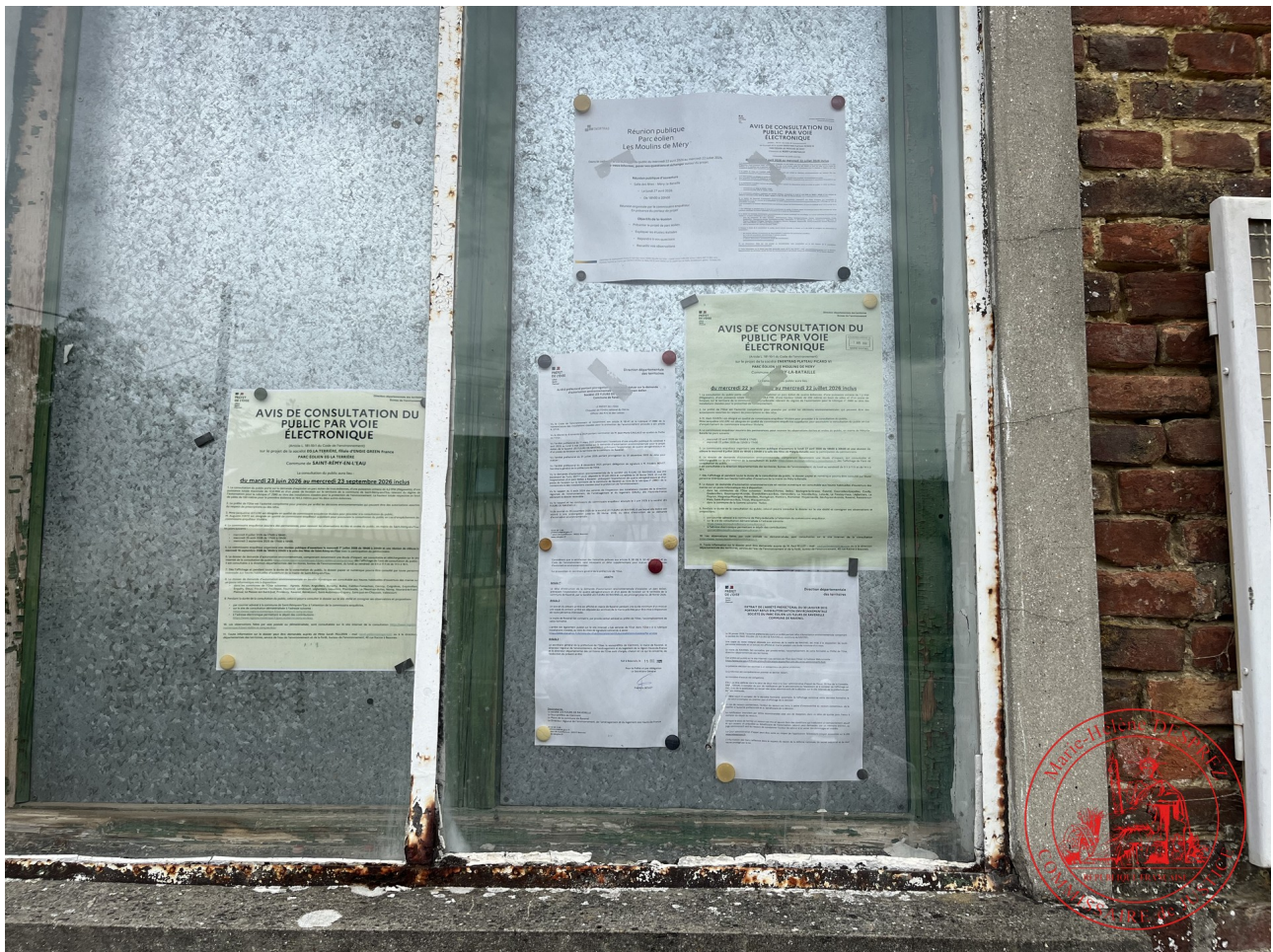
Je me rends ensuite sur la Commune de LEGLANTIERS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

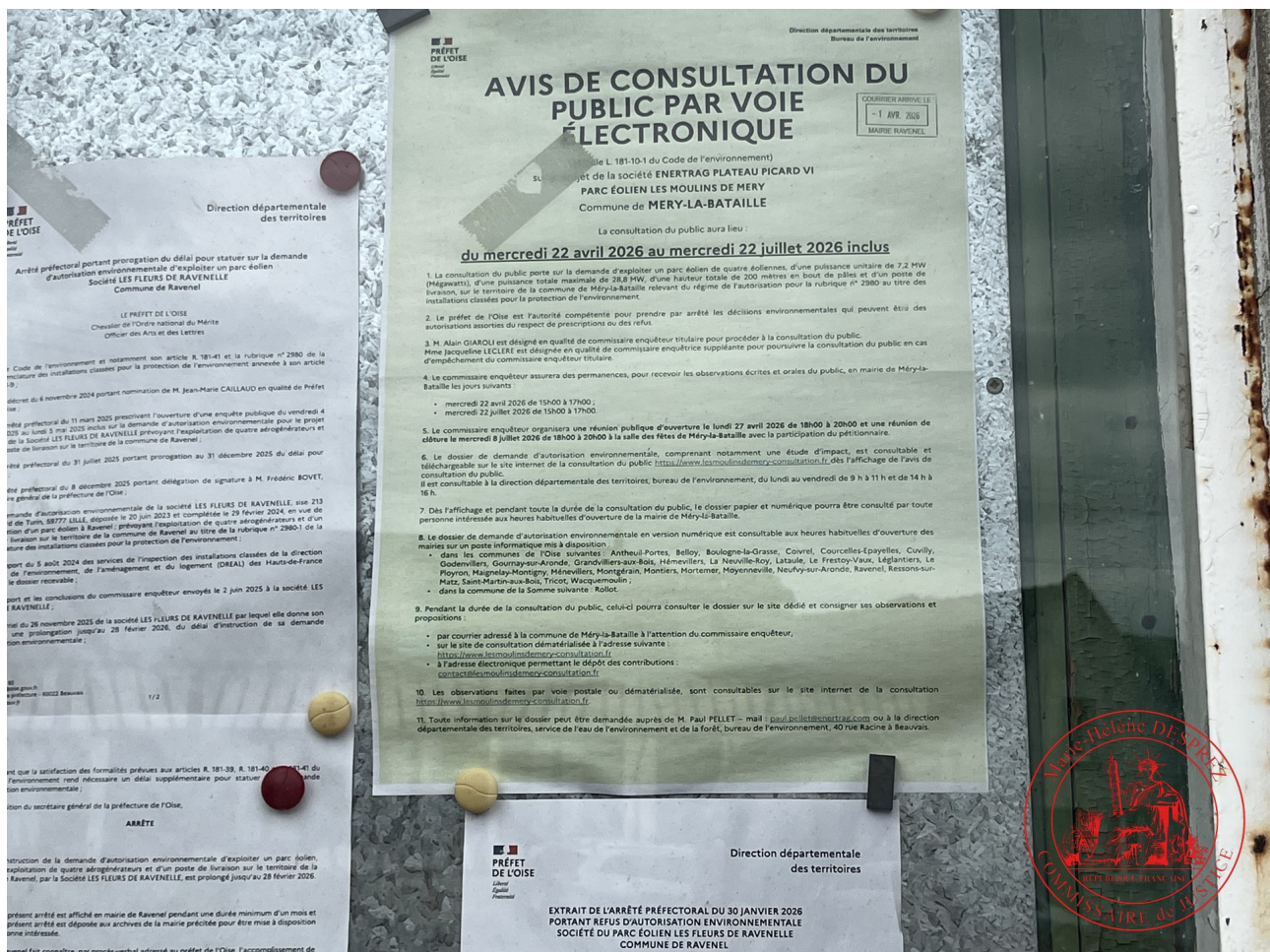
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de RAVENEL (60130), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

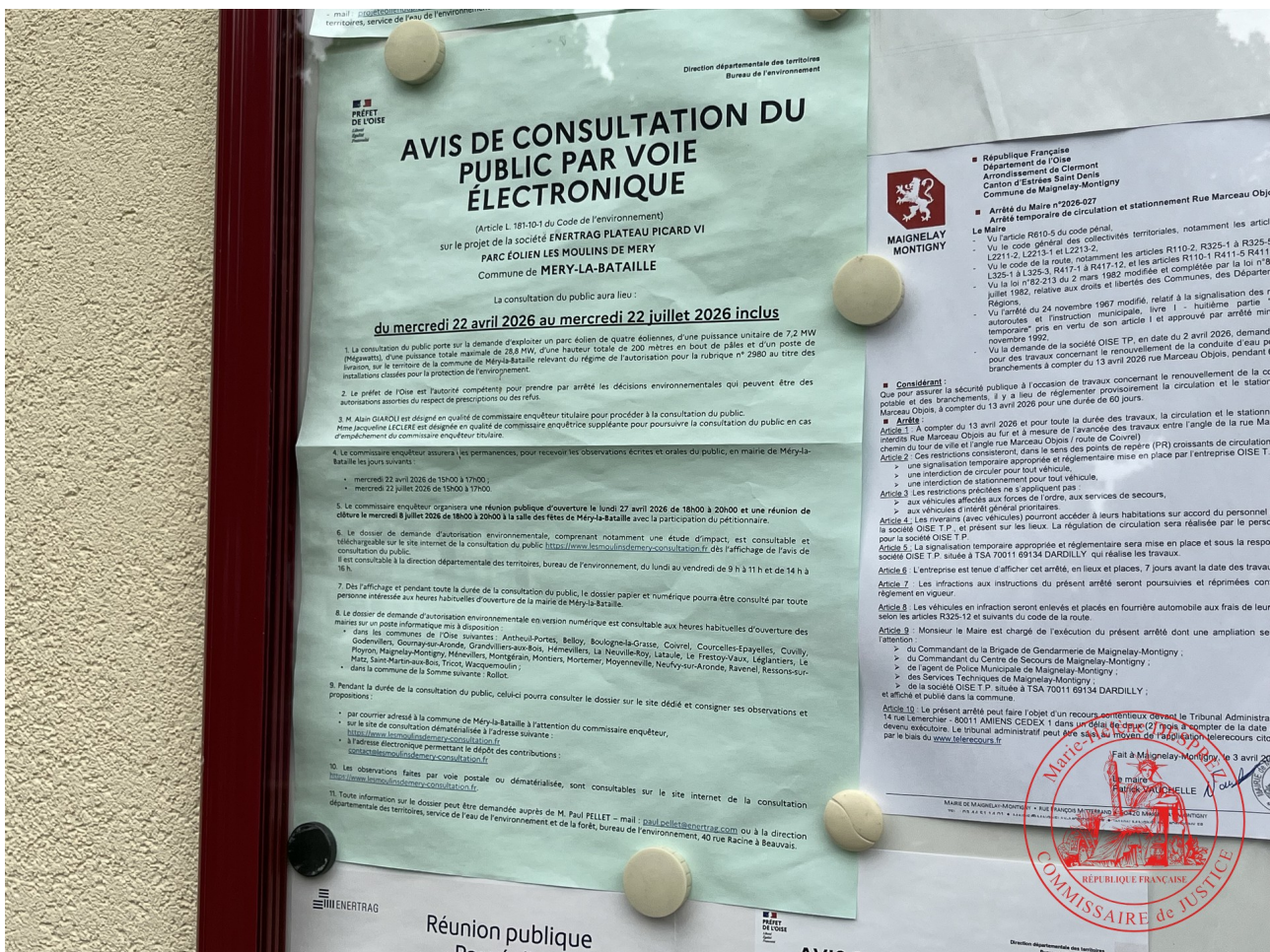
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





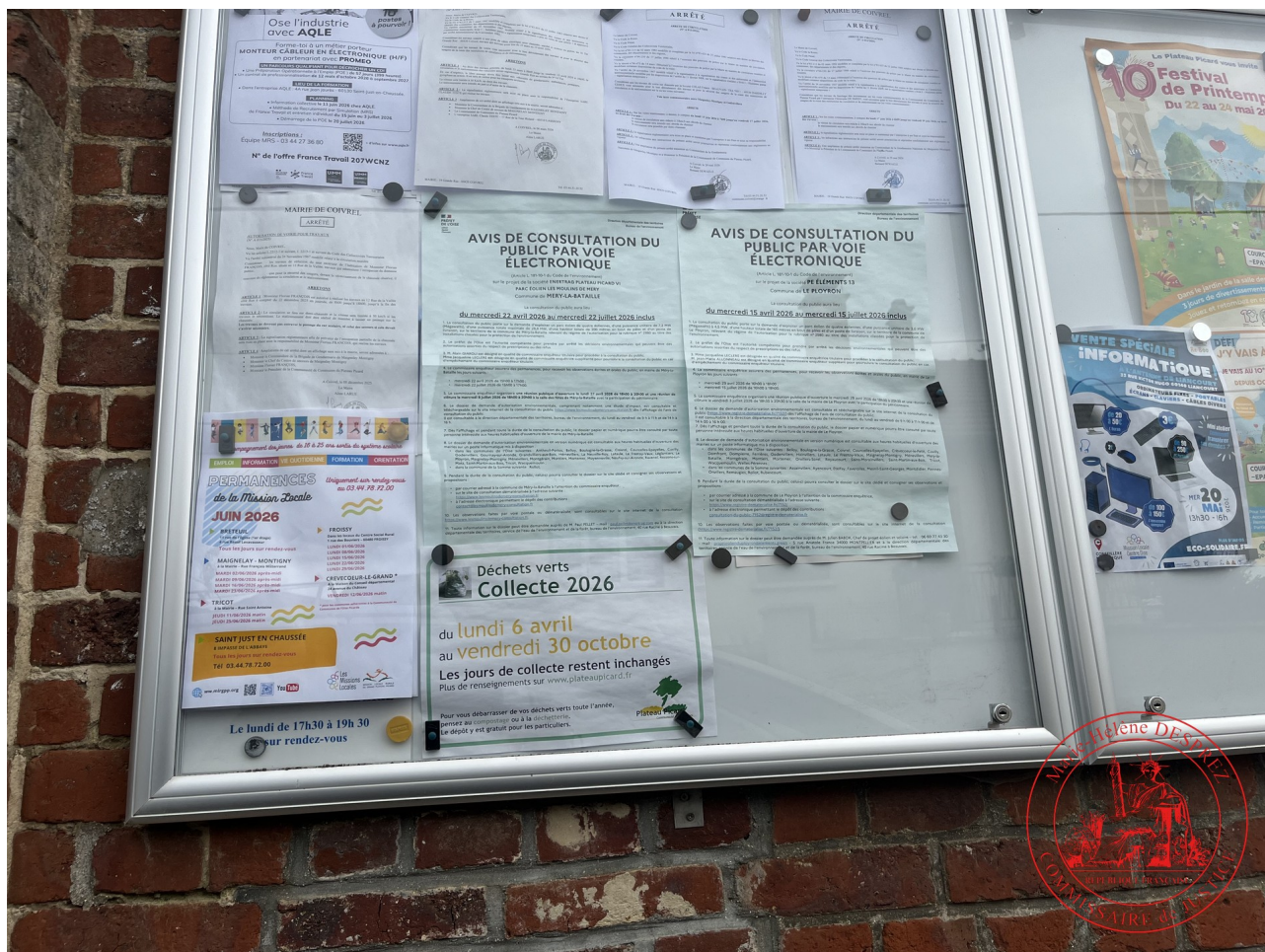
Je me rends ensuite sur la Commune de Maignelay Montigny (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

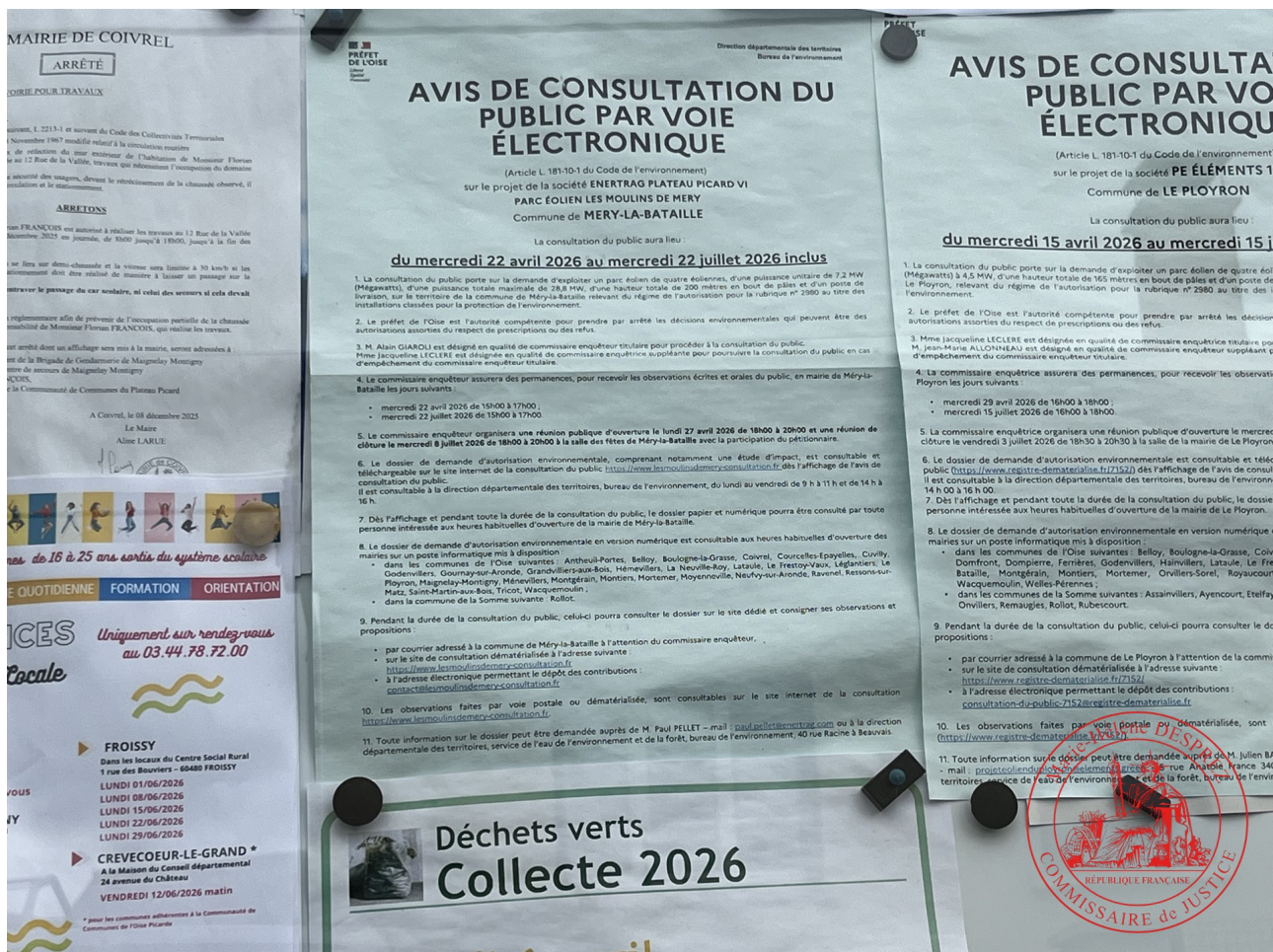
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de COIVREL (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

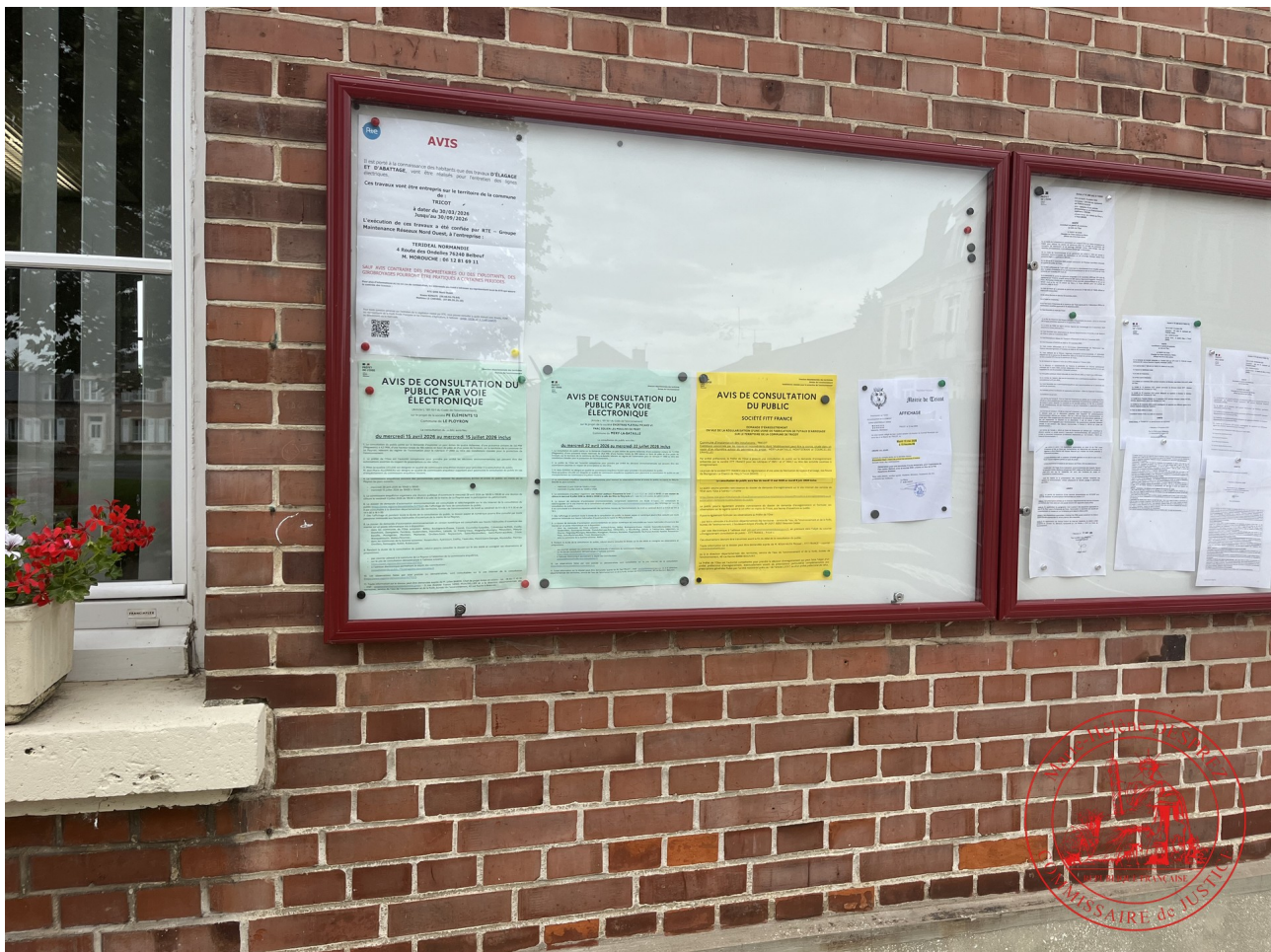
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de TRICOT (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



PRÉFET DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)
sur le projet de la société ENERTRAG PLATEAU PICARD VI
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY
Commune de **MERY-LA-BATAILLE**

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

- La consultation du public porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2 MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2380 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.
- M. Alain GIARDOLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public. Mme Jacqueline LECLERE est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
- Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :
 - mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00 ;
 - mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00.
- Le commissaire enquêteur organisera une **réunion publique d'ouverture le lundi 22 avril 2026 de 18h00 à 20h00** et une **réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00** à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille avec la participation du pétitionnaire.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr> dès l'affichage de l'avis de consultation du public. Il est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
- Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.
- Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :
 - dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Boulogne-la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Épailles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvillers-aux-Bois, Hémevillers, La Neuville-Roy, Lataule, Le Fresnoy-Vaux, Léganiers, Le Ployron, Maignelay-Montigny, Méneuvillers, Montgrain, Montiers, Mortemer, Moyenneville, Neufy-sur-Aronde, Ravenel, Ressons-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin ;
 - dans la commune de la Somme suivante : Rollet.
- Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :
 - par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
 - sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>
 - à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : contactu@lesmoulinsdemery-consultation.fr
- Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>.
- Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

EN VUE DE LA RÉGULARISATION SUR LE TERRITOIRE

Commune d'implantation des installations
Commune concernée par les risques et inondations
rayon d'un kilomètre autour du périmètre
EPAYELLES

Par arrêté préfectoral, le Préfet de l'Oise a présenté par la société FITT FRANCE pour l'enregistrement.

Le projet de la société FITT FRANCE vise à la construction d'un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2 MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2380 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public aura lieu :

Le public pourra prendre connaissance du dossier de consultation du public sur le site internet de la consultation du public :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Le public pourra également prendre connaissance des observations sur le registre ouvert à cet effet.

Il pourra également formuler ses observations :

- par lettre adressée à la direction départementale de l'environnement, 2 boulevard Aristide Briand à Beauvais
- par voie électronique à l'adresse mail mickael.boukhalfan@oise.gouv.fr

Ces observations devront être transmises avant le 22 juillet 2026.

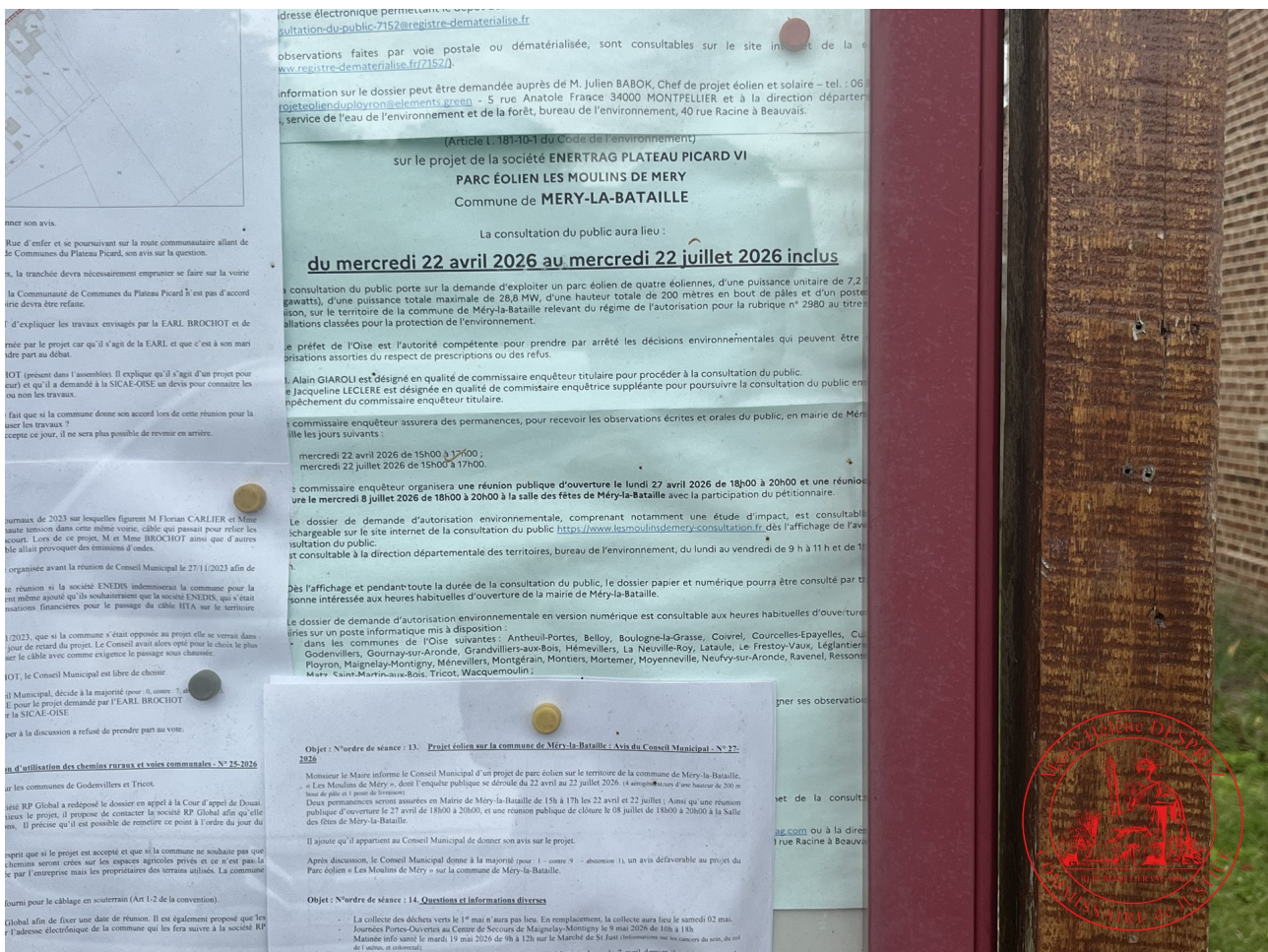
Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET - mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté préfectoral d'enregistrement, éven- tuellement assorti de prescriptions générales fixées par l'arrêté m-

Je me rends ensuite sur la Commune de GODENVILLERS (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

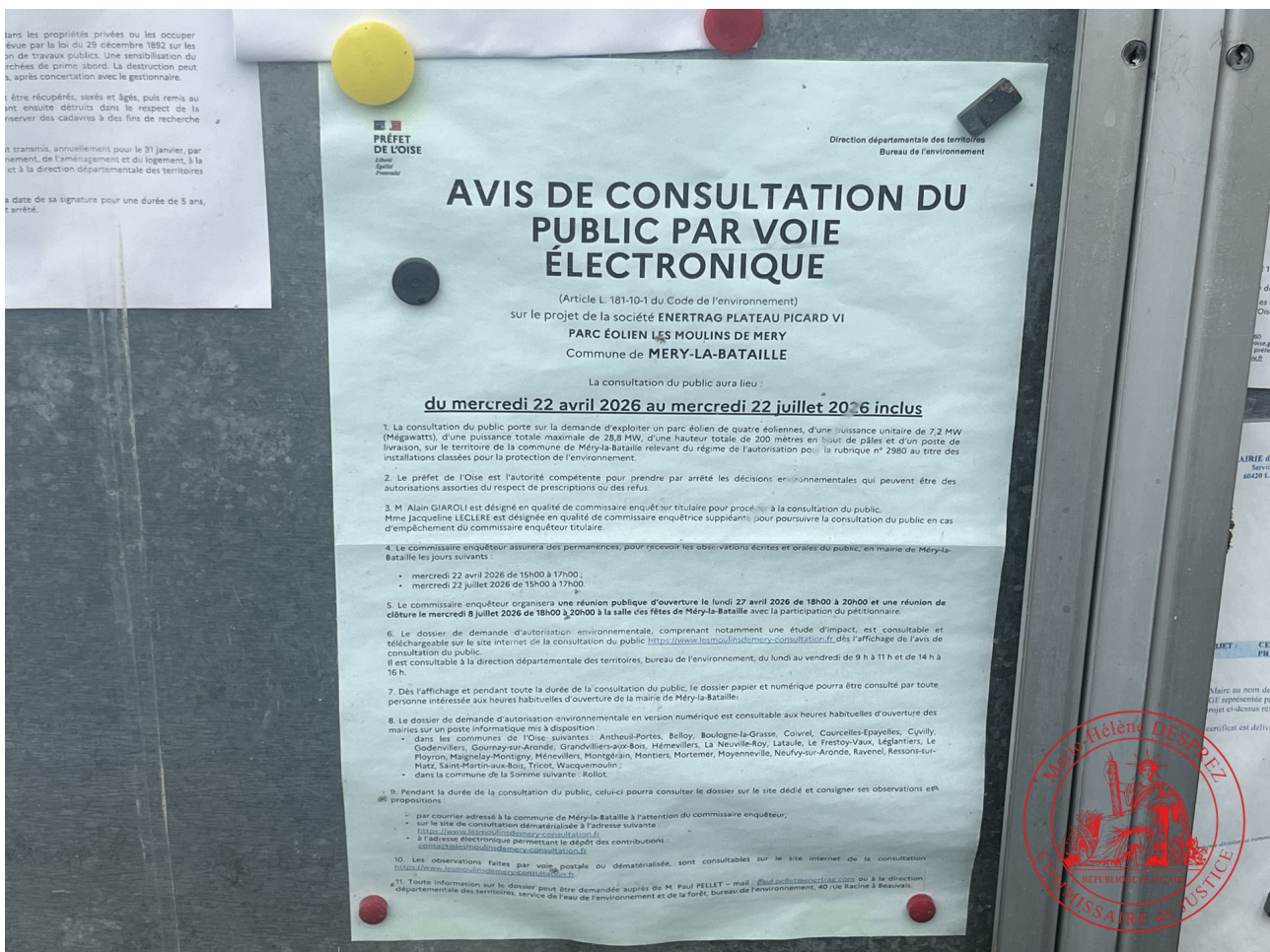
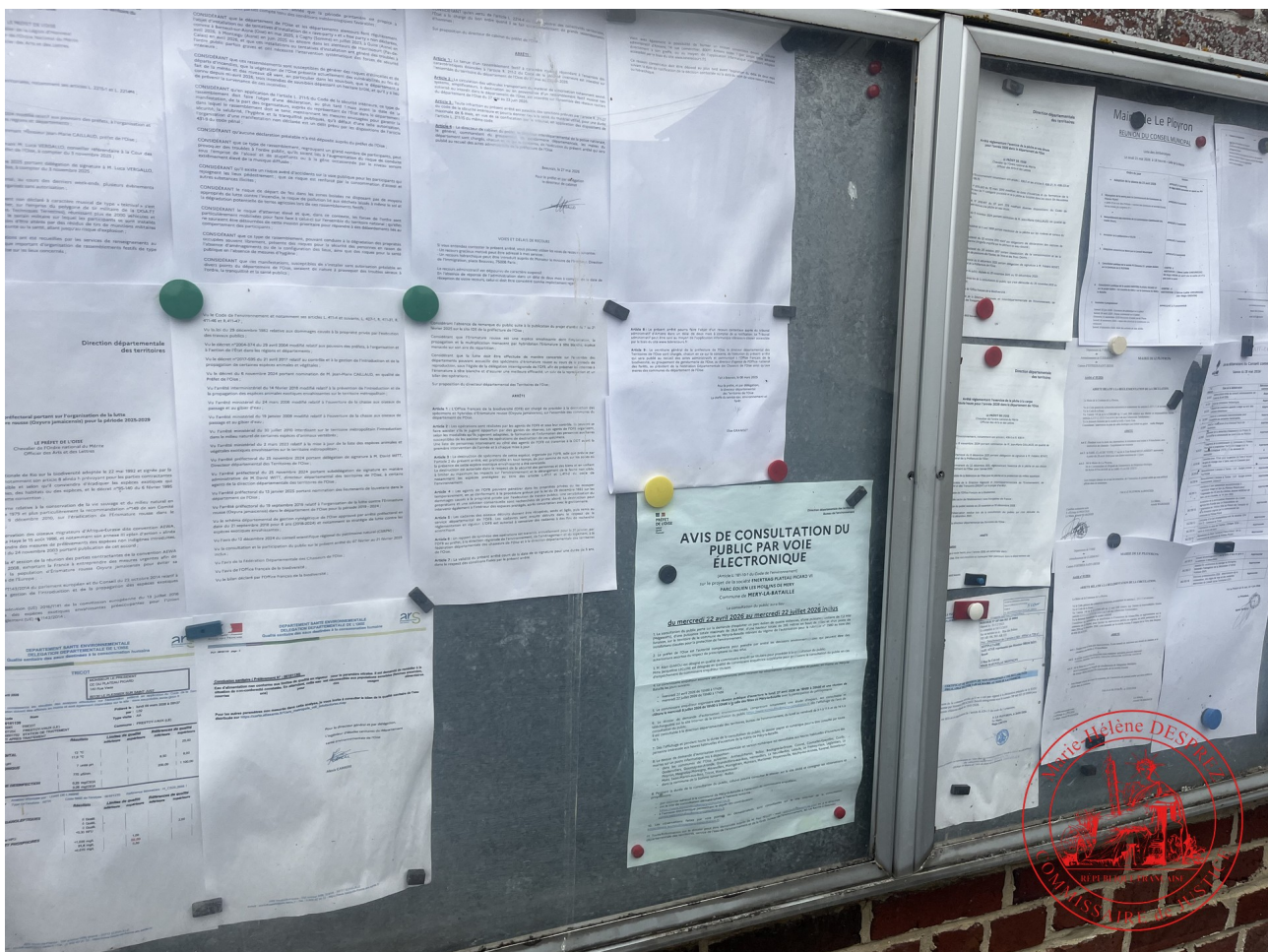
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de LE PLOYRON (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

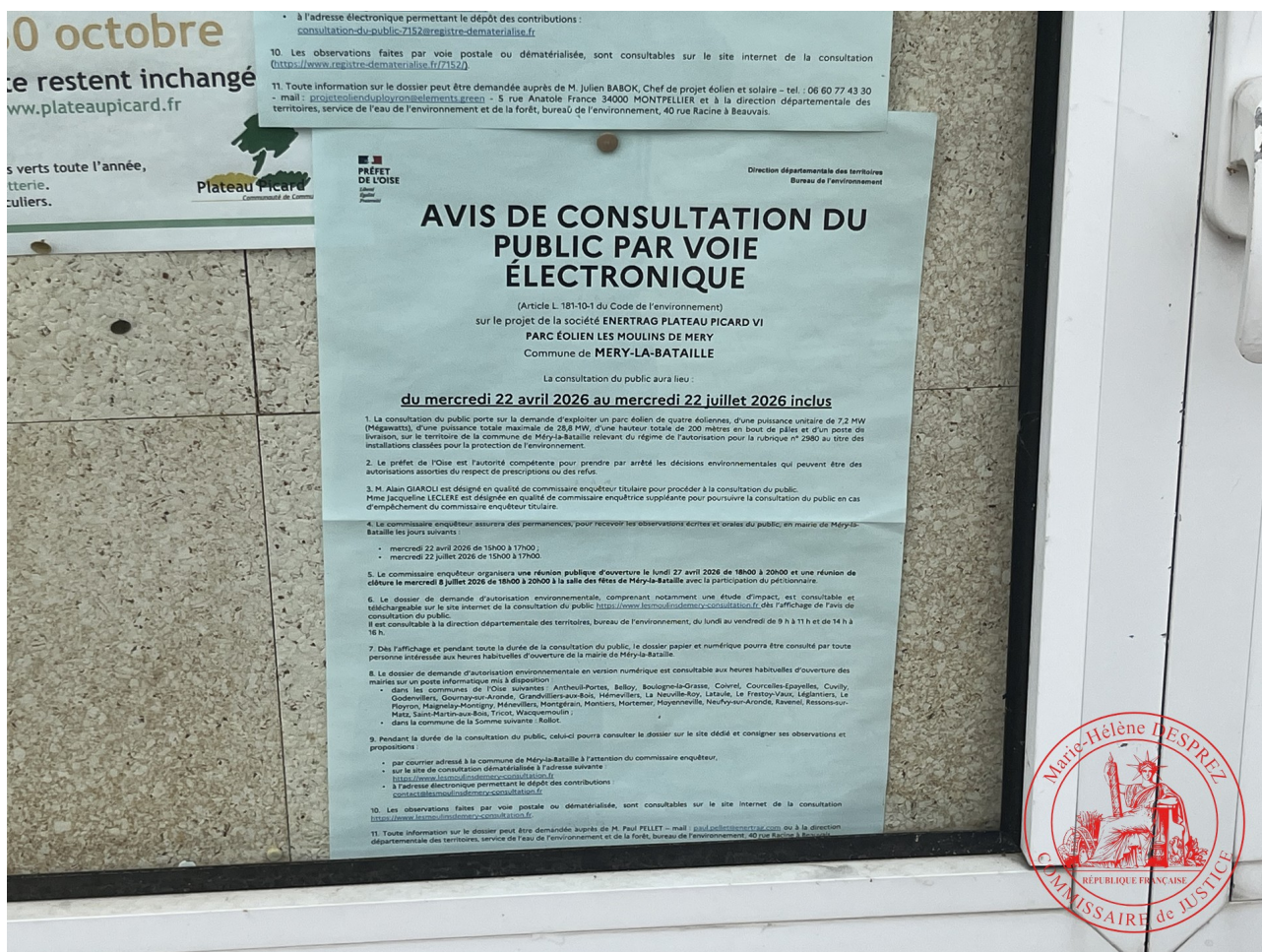
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de LE FRESTOY VAUX (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

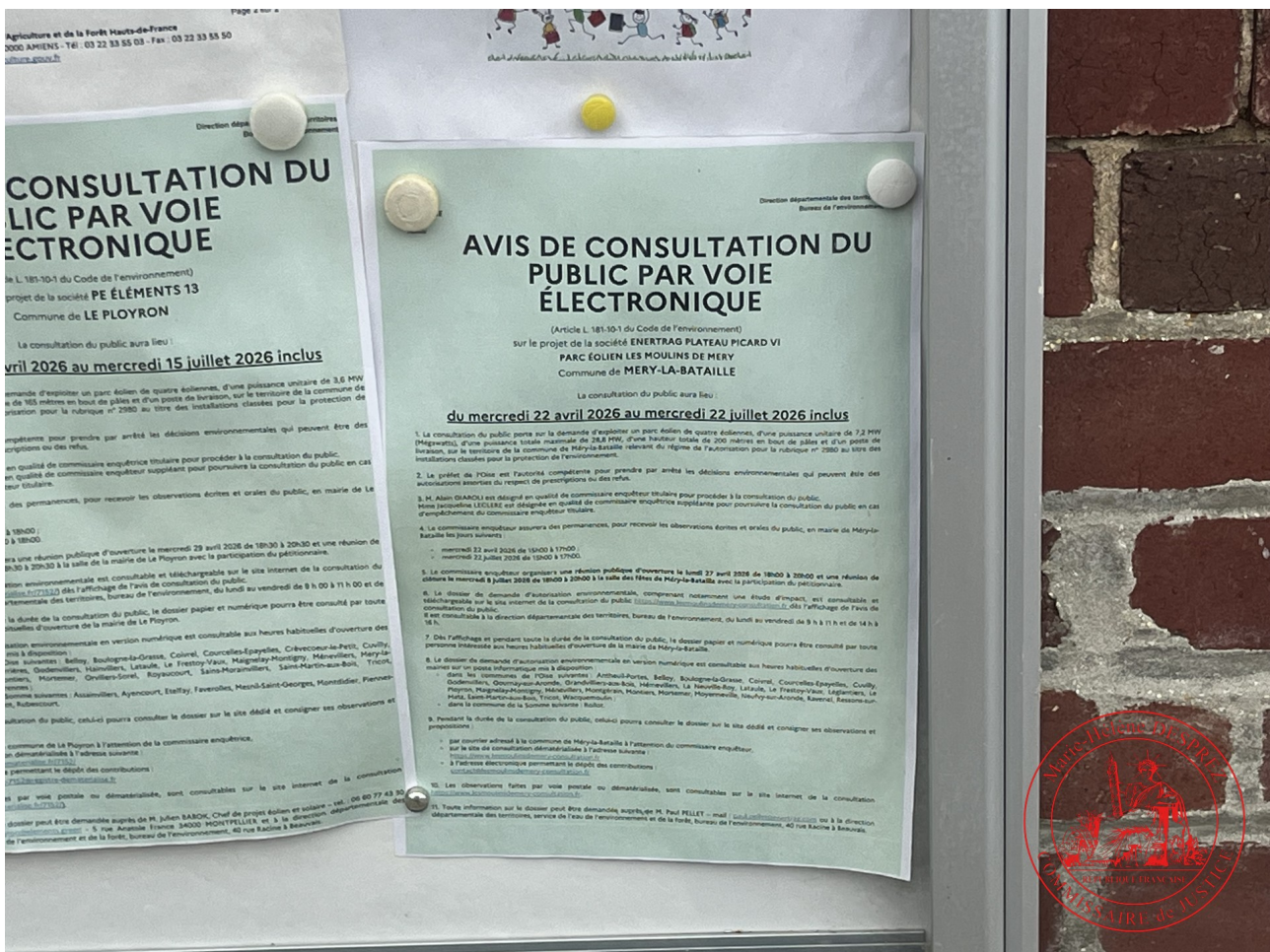
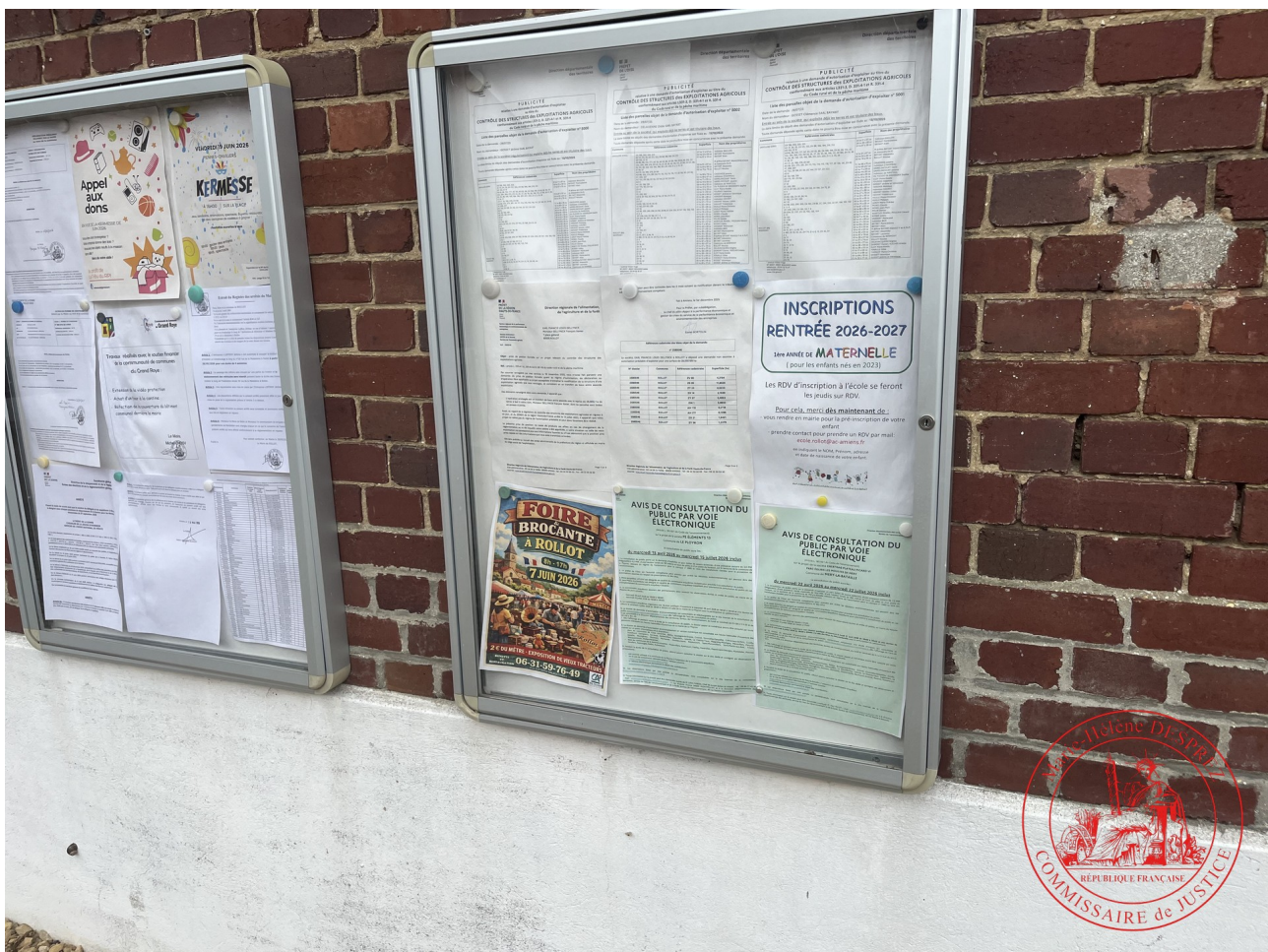
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de ROLLOT (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

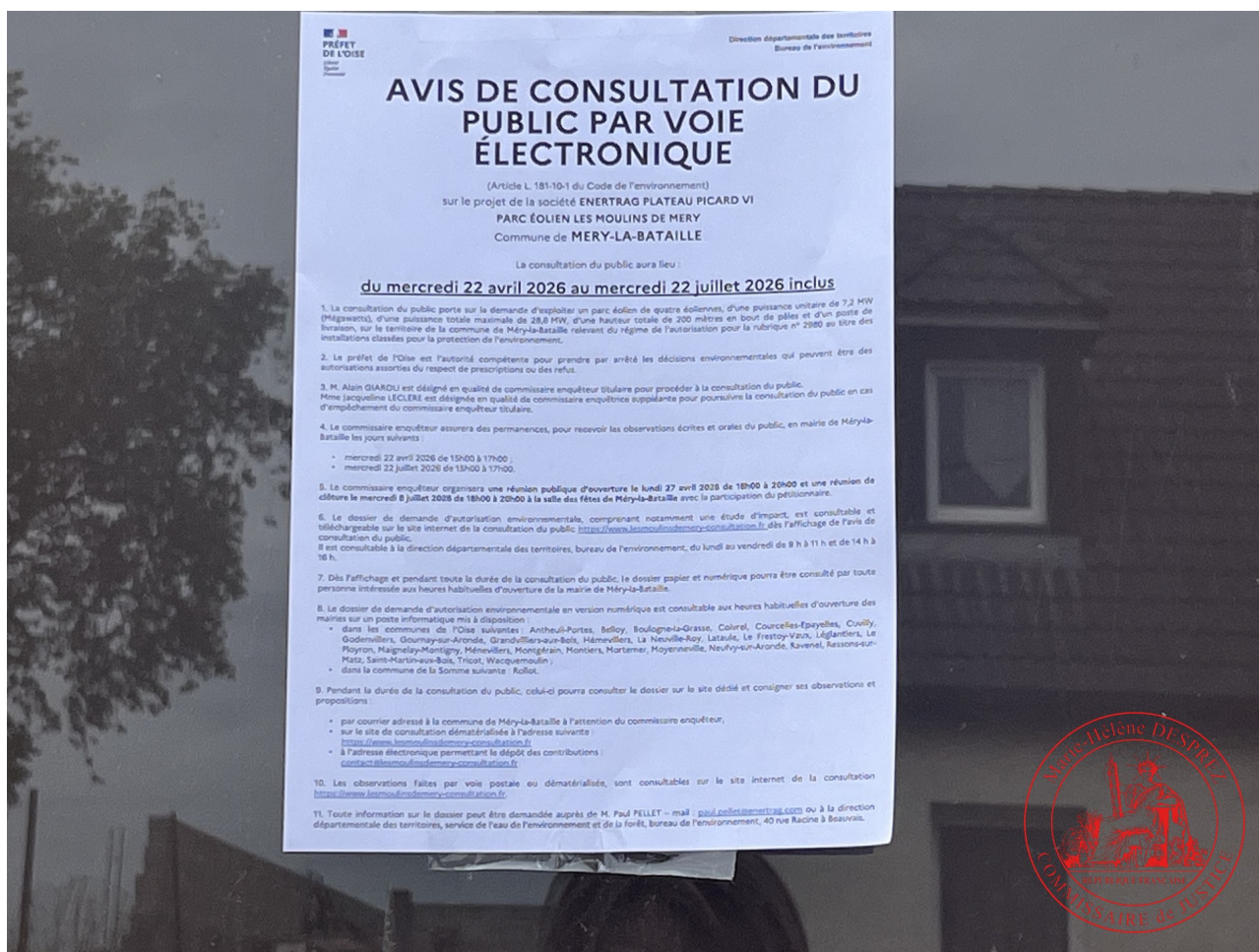
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Je me rends ensuite sur la Commune de COURCELLES EPAYELLES (60420), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

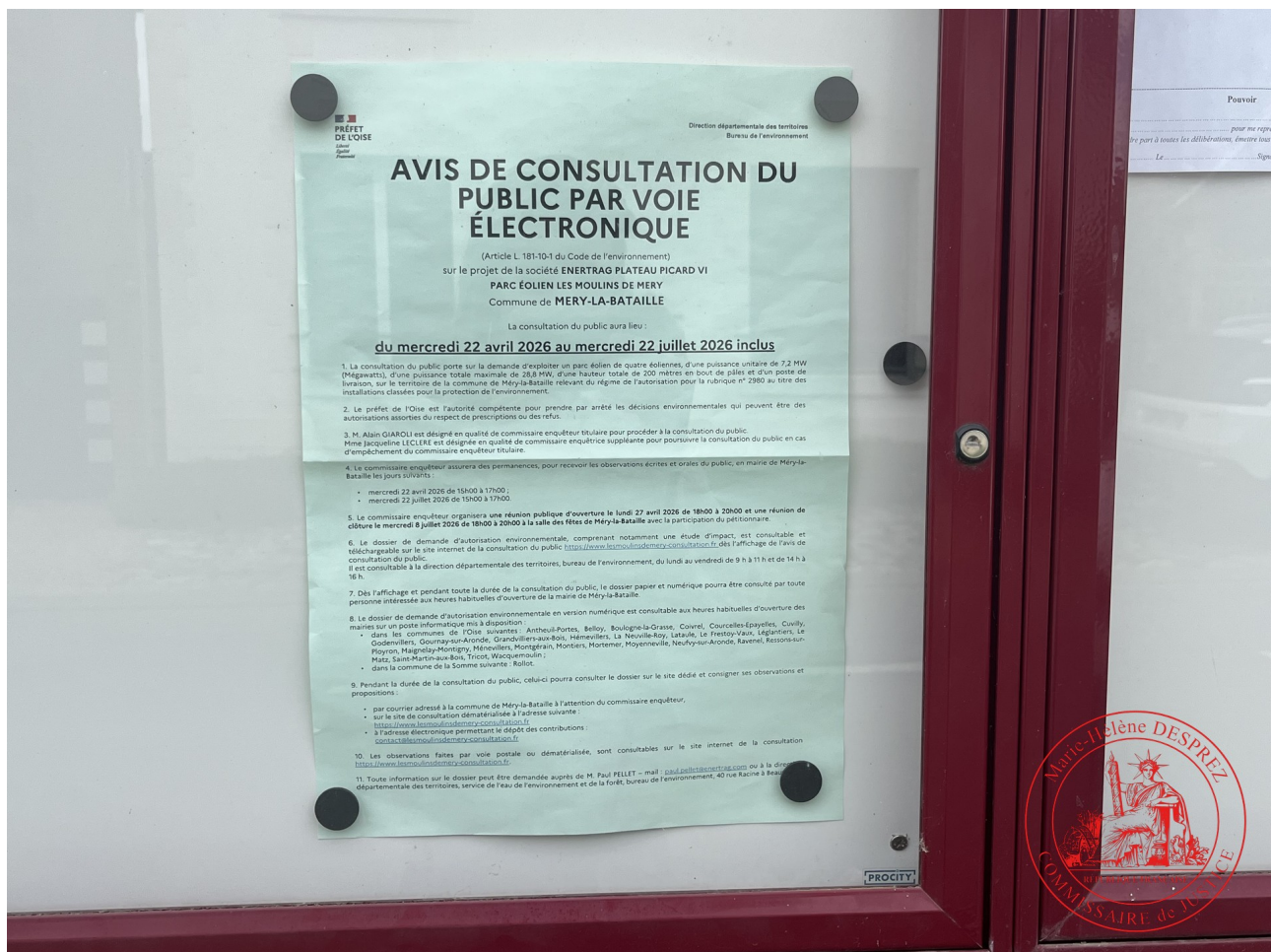
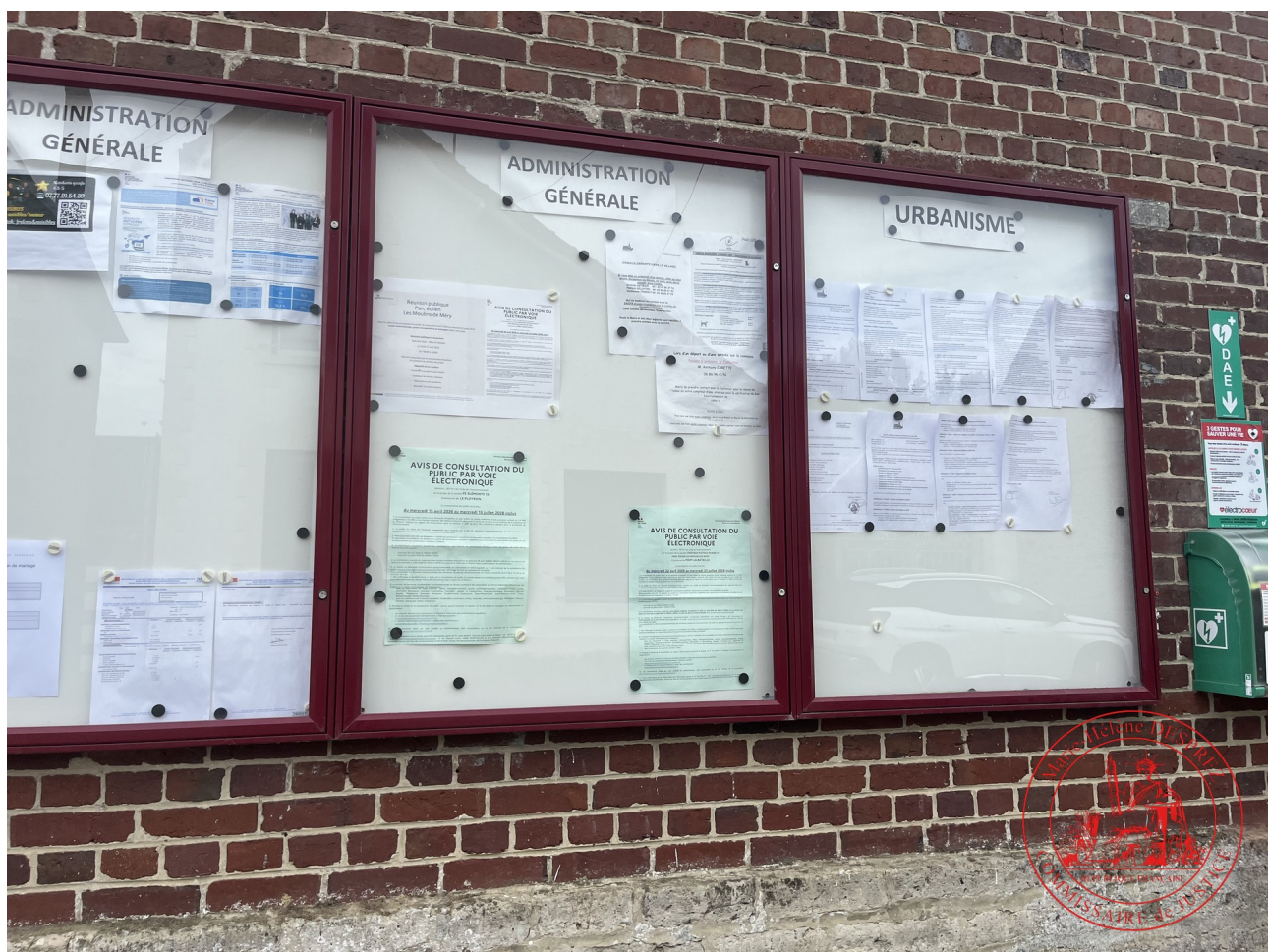
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





Je me rends ensuite sur la Commune de MORTEMER (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

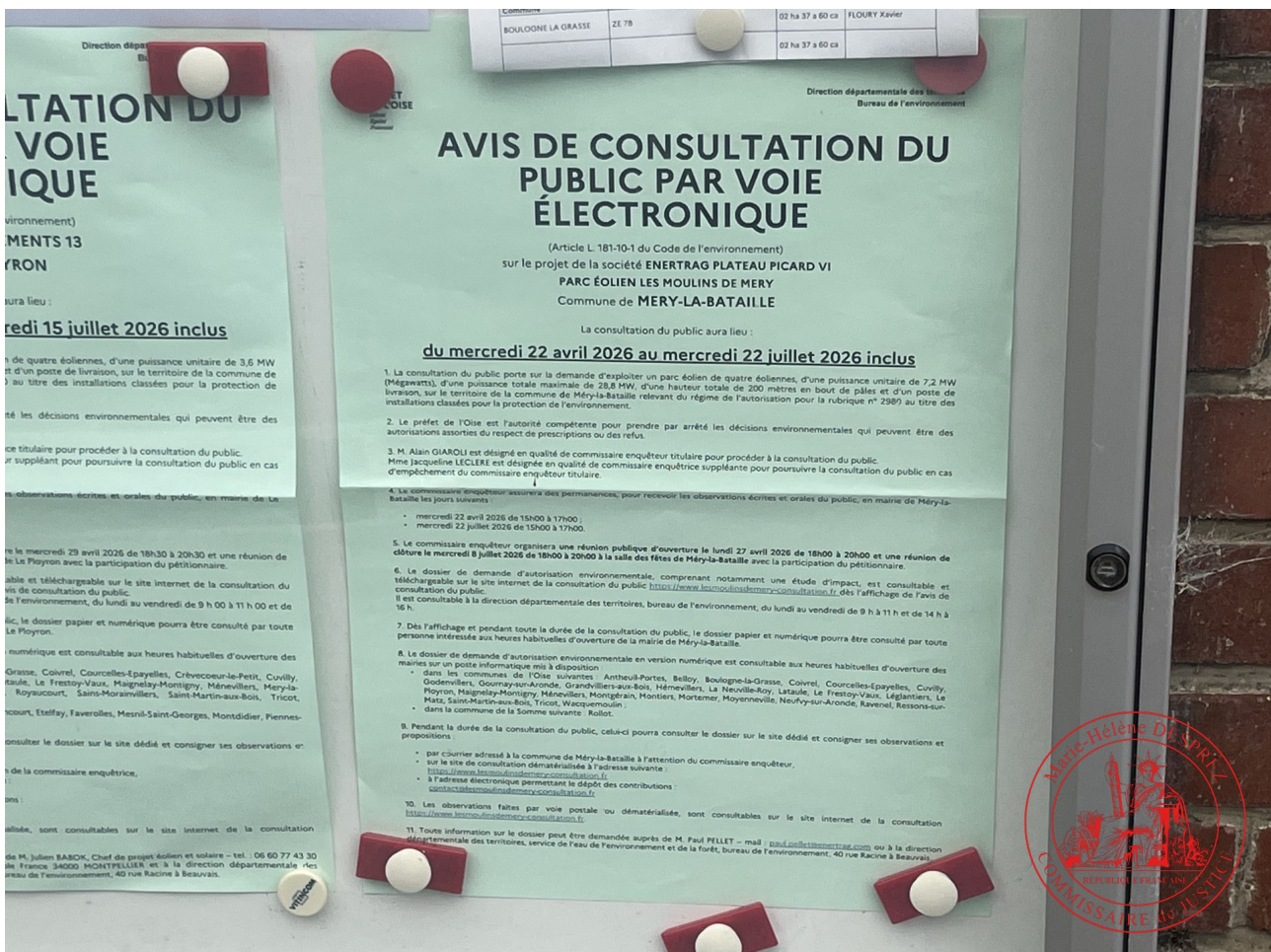
Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.



Pour terminer, je me rends sur la Commune de BOULOGNE LA GRASSE (60490), à la Mairie, je constate que l'avis de consultation public dont copie en annexe est placardé dans le panneau prévu à cet effet.

Celui-ci est visible et lisible de tous depuis la voie publique carrossable.





De retour à mon étude, ce jour, à l'aide d'un ordinateur fixe de marque ACER, dont l'adresse I.P. est le 80.14.123.75 préalablement à mes constatations, j'effectue les opérations suivantes :

Je désactive la connexion para serveur proxy et supprime les fichiers temporaires stockés sur mon ordinateur.

Lorsque toutes les conditions sont remplies je commence la navigation.

Le moteur de navigation utilisé est celui de GOOGLE.

Dans un premier temps, j'effectue la recherche "Accueil - Les services de l'État dans l'Oise".

Pour accéder à la page internet, je clique sur les éléments suivants :

- actions de l'Etat
- Environnement
- Installations classées
- Par enquête publique

–Parc éolien les moulins de MERY

Je réalise huit captures écran du site lesquelles parlent d'elles mêmes.

(cf captures d'écran n° 1 à 8)

Dans un second temps, j'effectue la recherche "<https://lesmoulinsdemery-consultation.fr/>" (lien figurant sur l'avis de consultation du public)

(cf capture d'écran n°1)

J'accède au site web.

(cf capture d'écran n°2)

En cliquant sur le lien "afficher l'avis de consultation", une page web s'ouvre sur l'avis de consultation du public

(cf capture d'écran n°3)

Ensuite, je reviens sur le site web et parcours l'ensemble de la page web et en réalise une série de deux captures d'écran

(cf captures d'écran n°4 à 6)

Mes opérations étant terminées, de retour en mon étude à 16 heures 30, de tout ce que dessus, je dresse le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Acte comportant 51 pages dont 62 photographies.

Maître Marie-Hélène DESPREZ
Commissaire de Justice



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(Article L. 181-10-1 du Code de l'environnement)

sur le projet de la société **ENERTRAG PLATEAU PICARD VI**
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY
Commune de **MERY-LA-BATAILLE**

La consultation du public aura lieu :

du mercredi 22 avril 2026 au mercredi 22 juillet 2026 inclus

1. La consultation du public porte sur la demande d'exploiter un parc éolien de quatre éoliennes, d'une puissance unitaire de 7,2 MW (Mégawatts), d'une puissance totale maximale de 28,8 MW, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pâles et d'un poste de livraison, sur le territoire de la commune de Méry-la-Bataille relevant du régime de l'autorisation pour la rubrique n° 2980 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions environnementales qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Alain GIAROLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour procéder à la consultation du public.
Mme Jacqueline LECLERE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public, en mairie de Méry-la-Bataille les jours suivants :

- mercredi 22 avril 2026 de 15h00 à 17h00 ;
- mercredi 22 juillet 2026 de 15h00 à 17h00.

5. Le commissaire enquêteur organisera **une réunion publique d'ouverture le lundi 27 avril 2026 de 18h00 à 20h00 et une réunion de clôture le mercredi 8 juillet 2026 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes de Méry-la-Bataille** avec la participation du pétitionnaire.

6. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact, est consultable et téléchargeable sur le site internet de la consultation du public <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr> dès l'affichage de l'avis de consultation du public.

Il est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

7. Dès l'affichage et pendant toute la durée de la consultation du public, le dossier papier et numérique pourra être consulté par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Méry-la-Bataille.

8. Le dossier de demande d'autorisation environnementale en version numérique est consultable aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition :

- dans les communes de l'Oise suivantes : Antheuil-Portes, Belloy, Boulogne-la-Grasse, Coivrel, Courcelles-Epayelles, Cuvilly, Godenvillers, Gournay-sur-Aronde, Grandvilliers-aux-Bois, Hémevillers, La Neuville-Roy, Lataule, Le Frestoy-Vaux, Léglantiers, Le Ployron, Maignelay-Montigny, Ménevillers, Montgérain, Montiers, Mortemer, Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde, Ravenel, Ressons-sur-Matz, Saint-Martin-aux-Bois, Tricot, Wacquemoulin ;
- dans la commune de la Somme suivante : Rollot.

9. Pendant la durée de la consultation du public, celui-ci pourra consulter le dossier sur le site dédié et consigner ses observations et propositions :

- par courrier adressé à la commune de Méry-la-Bataille à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le site de consultation dématérialisée à l'adresse suivante :
<https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>
- à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions :
contact@lesmoulinsdemery-consultation.fr

10. Les observations faites par voie postale ou dématérialisée, sont consultables sur le site internet de la consultation <https://www.lesmoulinsdemery-consultation.fr>.

11. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Paul PELLET – mail : paul.pellet@enertrag.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.

Accueil - Les services de l'État

oise.gouv.fr

☆ | 📄 | 🖨️ | 📧 | 📌 | 📁 | 📂 | 📅 | 📆 | 📇 | 📈 | 📉 | 📊 | 📋 | 📌 | 📍 | 📎 | 📏 | 📐 | 📑 | 📒 | 📓 | 📔 | 📕 | 📖 | 📗 | 📘 | 📙 | 📚 | 📛 | 📜 | 📝 | 📞 | 📟 | 📠 | 📡 | 📢 | 📣 | 📤 | 📥 | 📦 | 📧 | 📨 | 📩 | 📪 | 📫 | 📬 | 📭 | 📮 | 📯 | 📰 | 📱 | 📲 | 📳 | 📴 | 📵 | 📶 | 📷 | 📸 | 📹 | 📺 | 📻 | 📼 | 📽 | 📾 | 📿 | 📰 | 📱 | 📲 | 📳 | 📴 | 📵 | 📶 | 📷 | 📸 | 📹 | 📺 | 📻 | 📼 | 📽 | 📾 | 📿

🇫🇷 **PREFET DE L'OISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Les services de l'État dans l'Oise

[Nous contacter](#) [Paramètres d'affichage](#)

Rechercher 🔍

Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches Vous êtes...

Les démarches en ligne

[Horaires et lieux d'accueil](#) [Toutes les démarches](#)



Carte grise

[→](#)



Permis de conduire

[→](#)



Carte d'identité

[→](#)



Passeport

[→](#)



Accueil des étrangers

[🔗](#)

Actualités

[Toutes les actualités](#)



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Élections municipales et communautaires 2026

Vous accompagner

Etrangers en France, effectuez vos démarches en ligne

Actions de l'Etat - Les services

oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat

Accueil > Actions de l'Etat

Actions de l'Etat

Sélectionnez votre thématique pour afficher les articles

Actualité

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Commémorations

Élections

Cultes

Sécurités

Agriculture

Aménagement durable du territoire

Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain

Environnement

Transports, déplacements et éducation routière

Sécurité Routière

https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement





PRÉFET
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les services de l'État dans
l'Oise

Nous contacter

Paramètres d'affichage

Rechercher

Actions de l'État

Services de l'État

Publications

Démarches

Vous êtes...

Accueil

Actions de l'État

Environnement

Les installations classées

Environnement

Nature et Biodiversité

Chasse et Pêche

Le conseil départemental de
l'environnement, des risques
sanitaires et technologiques
(CoDERST)

Forêts

L'eau et les milieux aquatiques

Les installations classées

Les composés perfluoroalkylés et
polyfluoroalkylés (PFAS)

Évaluation environnementale

Prévention des risques naturels et
technologiques

D.I.S.E.N.

Les installations classées



Sélectionnez votre thématique

Par arrêtés

→

Par société

→

Par enquête
publique

→

Procédure
d'enregistrement ou
d'autorisation

ICPE : les
déclarations

Consultations des
documents relatifs
aux installations







PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE

oisie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique/PARC-EOLIEN-LES-MOULINS-DE-MERY

Legatus - Votre Co...Societe.comEntreprise - Page d'...E-HuissierPappers : Toute l'inf...Correcteur d'orthog...mairiesRPSH - 4ADEC - Espace ClientHuissOnline | Admi...Word OnlinePortail Chorus ProTous les favoris

PRÉFET DE L'OISE

Énergie
Environnement
Territoires

Les services de l'État dans l'Oise

Nous contacter

Paramètres d'affichage

Rechercher

Actions de l'Etat

Services de l'Etat

Publications

Démarches

Vous êtes...

Accueil

Actions de l'Etat

Environnement

Les installations classées

Par enquête publique

PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY

PARC ÉOLIEN LES MOULINS DE MERY

Mis à jour le 30/03/2026

Consultation du public par voie électronique du 2 avril au 22 juillet 2026.

Implantation d'un parc éolien constitué de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison à Méry-la-Bataille

Rubrique n°2980 du classement des ICPE

AVIS AU PUBLIC :

Télécharger 260330 AVIS AU PUBLIC PE LES MOULINS DE MERY - MERY-LA-BATAILLE PDF - 0,09 Mb - 30/03/2026

DOSSIER :

Télécharger 1 Les Moulins de Méry - Description demande PDF - 8,56 Mb - 30/03/2026

Télécharger 2 Les Moulins de Méry - Note de Présentation Non Technique PDF - 6,03 Mb - 30/03/2026

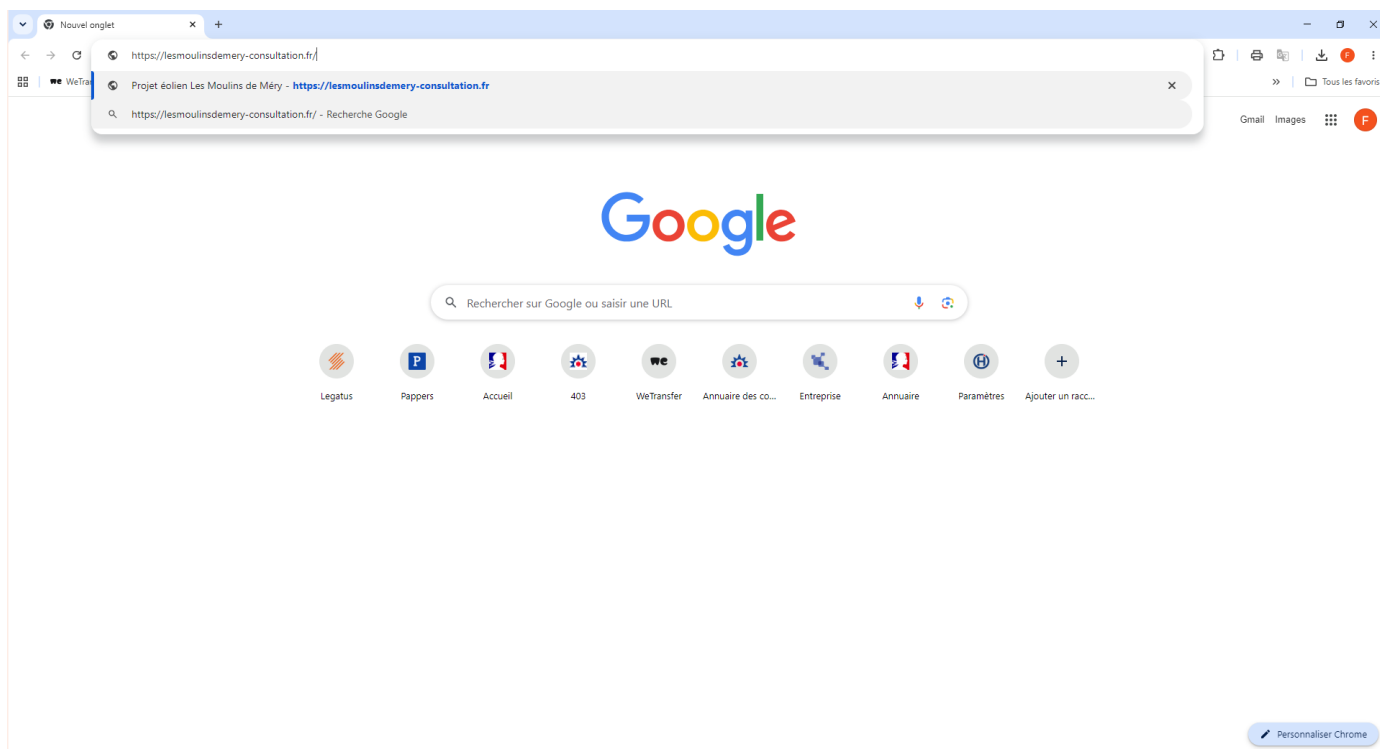
Télécharger 3 Les Moulins de Méry - Maitrise foncière PDF - 0,07 Mb - 30/03/2026

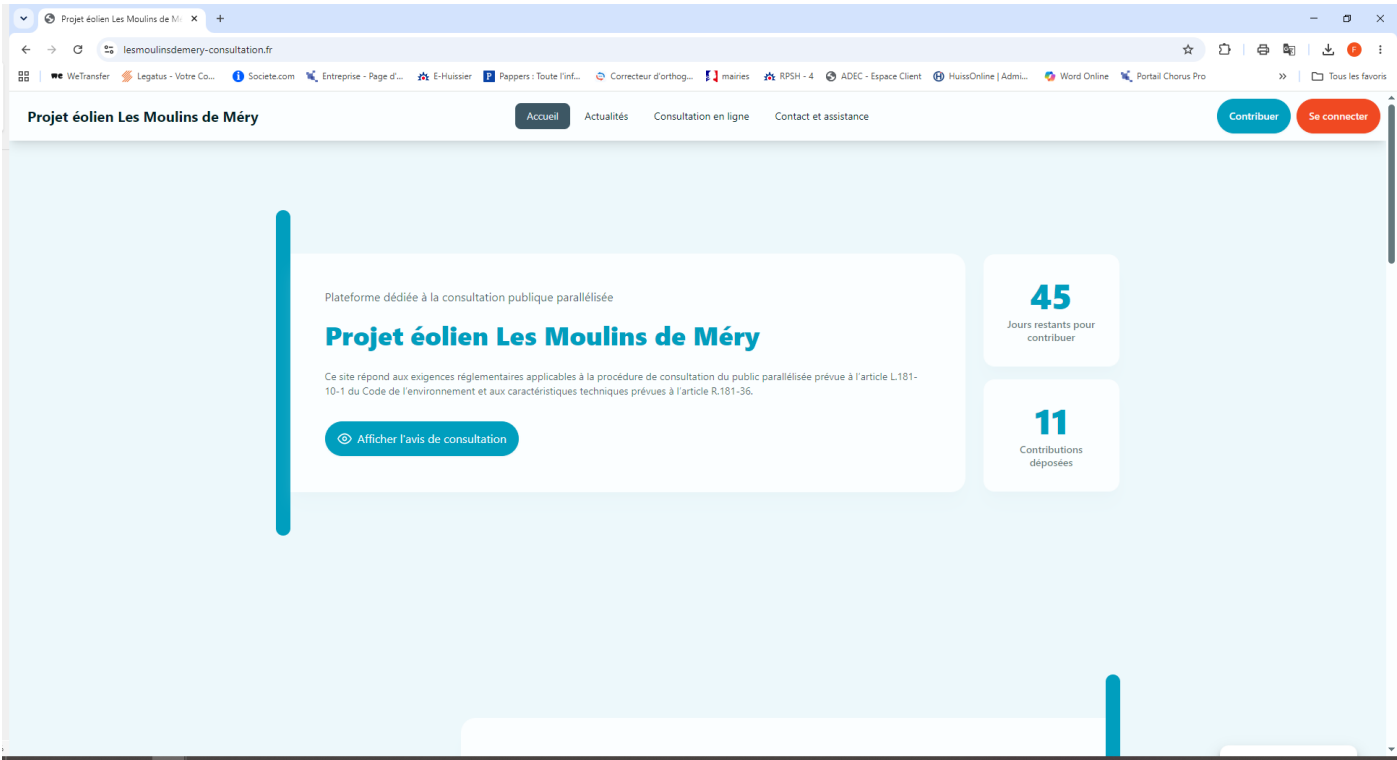
Télécharger 4 Les Moulins de Méry - Parcelles PDF - 0,04 Mb - 30/03/2026

DESPREZ Marie-Hélène

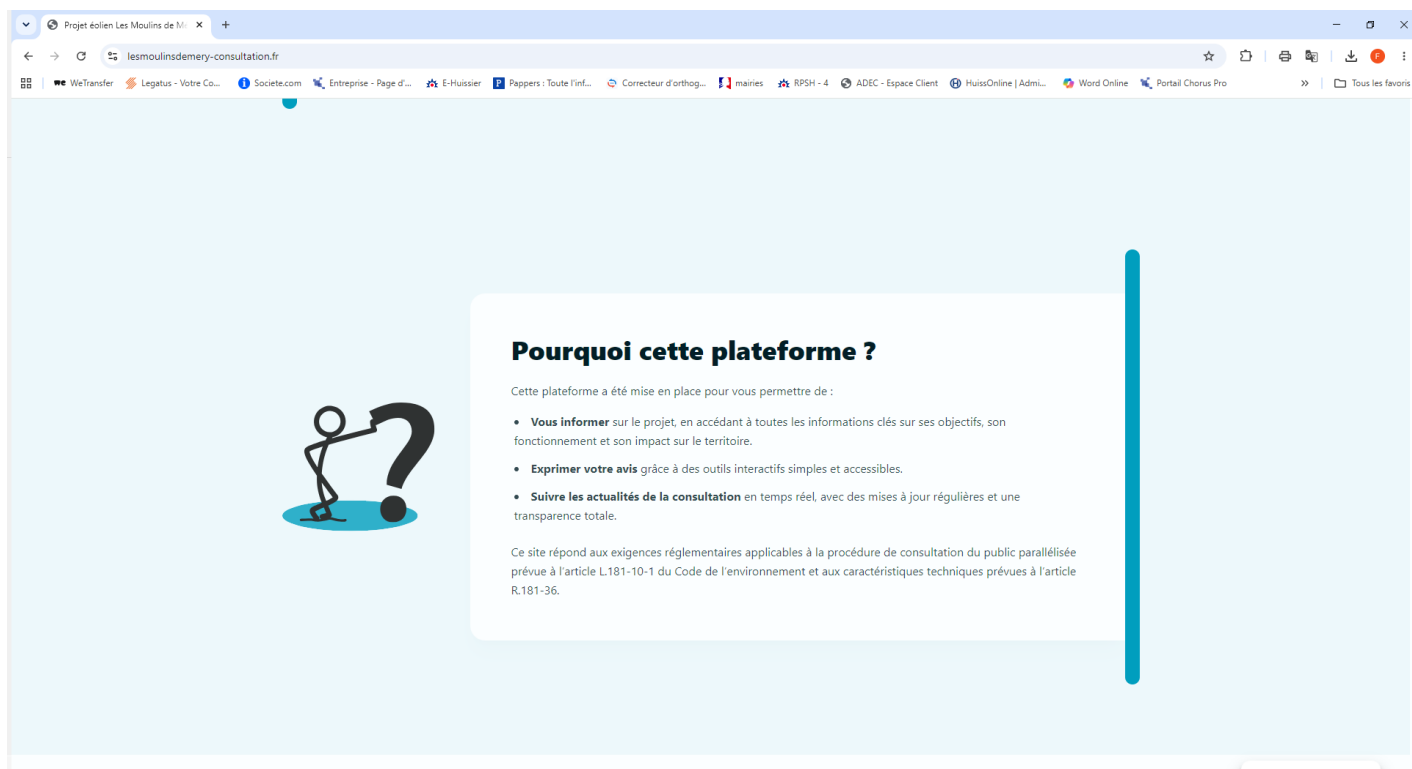
Commissaire de Justice

1









Projet éolien Les Moulins de M... x +

lesmoulinsdemery-consultation.fr

☆ | 📄 | 🖨️ | 📧 | 📌 | 📁 | 📅 | 📎 | 📏 | 📐 | 📑 | 📔 | 📕 | 📖 | 📗 | 📘 | 📙 | 📚 | 📛 | 📜 | 📝 | 📞 | 📟 | 📠 | 📡 | 📢 | 📣 | 📤 | 📥 | 📦 | 📧 | 📨 | 📩 | 📪 | 📫 | 📬 | 📭 | 📮 | 📯 | 📰 | 📱 | 📲 | 📳 | 📴 | 📵 | 📶 | 📷 | 📸 | 📹 | 📺 | 📻 | 📼 | 📽 | 📾 | 📿 | 📰 | 📱 | 📲 | 📳 | 📴 | 📵 | 📶 | 📷 | 📸 | 📹 | 📺 | 📻 | 📼 | 📽 | 📾 | 📿

📄 WeTransfer | 📧 Legatus - Votre Co... | 📌 Societe.com | 📎 Entreprise - Page d'... | 📏 E-Huissier | 📐 Pappers : Toute l'inf... | 📑 Correcteur d'orthog... | 📔 mairies | 📕 RPSH - 4 | 📖 ADEC - Espace Client | 📗 HuisOnline | Admi... | 📘 Word Online | 📙 Portail Chorus Pro | 📚 Tous les favoris

Comment participer ?



1

Je m'informe

Sur le projet

- Consulter directement le [Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale \(DDAE\)](#)

Sur la consultation

- Accéder à la page de [présentation de la consultation](#)
- Accéder directement au [calendrier de la consultation](#)
- Accéder directement à la [charte utilisateur](#) et aux [contributions du public](#)
- Accéder directement aux [documents à consulter](#)
- S'informer sur la [réglementation](#) encadrant cette consultation.

2

Je participe



2

Je participe

3

Je suis les avancées

Exprimer mon avis

[Remplir le formulaire](#) de consultation simple et accessible (Poser des questions, soumettre des suggestions ou partager mes préoccupations).

Mise à jour du site pendant la consultation

Jusqu'au 22 juillet 2026, le site sera régulièrement enrichi avec :

- les contributions déposées en ligne par le public
- les contributions papier adressées au commissaire enquêteur, mises en ligne après réception
- les avis réglementaires des institutions consultées par la Préfecture
- des informations complémentaires apportées par le porteur de projet

Je choisis d'être informé(e) des nouveautés

En remplissant le [formulaire](#) que je formule une contribution ou non, je peux choisir d'être informé(e) des mises à jour pendant la consultation :

- [nouvelles documents](#) publiés
- [nouvelles événements](#) annoncés
- [dépenses](#) du porteur de projet ou du commissaire enquêteur aux contributions du public

CONTACT ET ASSISTANCE

FAQ

Charte utilisateur

Nous contacter

PLAN DU SITE

Accueil

Actualités

Consultation en ligne

Contact et assistance

Contribuer

MENTIONS LÉGALES

Mentions légales

Politique de gestion des données personnelles

© 2026 Projet éolien Les Moulins de Méry. Tous droits réservés.

